



Arrêté ministériel du 22 novembre 2021 relatif au plan de gestion Natura 2000 du site « Gréngewald ».

*La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,*

Vu les articles 2, 34, 35 et 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation ;

Vu la décision du Gouvernement en conseil du 13 janvier 2017 relative au plan national concernant la protection de la nature 2017-2021 et ayant trait à sa première partie intitulée « Stratégie nationale Biodiversité » ;

Vu le plan de gestion des risques d'inondation du Grand-Duché de Luxembourg tel qu'approuvés par le Gouvernement en conseil en date du 16 mars 2018 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur pour la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Est arrêté le plan de gestion « Gréngewald » concernant la zone spéciale de conservation « Gréngewald », codée LU0001022, qui figure en annexe.

Art. 2.

Le présent arrêté, ainsi que le plan visé à l'article 1^{er} et ses annexes seront publiés au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et sur un site électronique installé à cet effet.

Luxembourg, le 22 novembre 2021.

*La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,*

Carole Dieschbourg

Annexe I

Plan de gestion Natura 2000 « Gréngewald » relatif à la zone spéciale de conservation
« Gréngewald » LU0001022

Période 2021-2030
Version 1.2

Plan de Gestion Natura 2000

«Grunewald»

pour la zone:

LU0001022 «Grunewald»



© Pictostudio O. Rossaler



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Administration
de la nature et des forêts



1 Cadre et période de validité du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne la zone spéciale de conservation (ZSC) « **Gréngewald** » (LU0001022). Il précise les objectifs de conservation à long terme et identifie et hiérarchise des zonages à enjeux spécifiques. Les pressions, risques et menaces principaux, susceptibles d'affecter les objectifs de conservation de la zone y sont repris. Ce plan retient des objectifs opérationnels déclinés en mesures quantifiées pour une durée de 10 ans (2021-2030). Dans ce qui suit, le « site » désigne la surface couverte par le présent plan de gestion, dans ce cas-ci il y a une zone Natura 2000 concernée.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0001022	Gréngewald	ZSC	3157,5	100%
Total			3157,5 ha	

Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) couverte par le plan de gestion

A ce jour, il existe trois zones protégées d'intérêt national dans la région couverte par le présent plan de gestion. La ZPIN Laangmuer est une réserve forestière intégrale (RFI) où l'exploitation forestière est interdite. Une autre zone d'intérêt national est en cours de procédure de classement.

Code RN	Nom	ha	% Site	Date de classement
PS 04	Sonnebierg	20	1%	1989
PS 05	Kuebebiert	14,7	1%	2002 (en révision)
RFI 25	Laangmuer	104,5	3%	2005
RN 28	Gréngewald	2878,1	91%	En élaboration

2 Description du site et intérêts principaux

Le massif forestier du Gréngewald compte parmi les plus grands massifs forestiers du Grand-Duché de Luxembourg, se situe au Nord-Est de la Ville de Luxembourg et s'étend sur des plateaux et versants boisés du Grès de Luxembourg jusqu'à Niederanven du côté Est, Walferdange du côté Ouest, Lorentzweiler et Junglinster au Nord.

Le Gréngewald se trouve sur le plateau du Grès du Luxembourg entrecoupé par des vallons de pentes assez raides. La base géologique est constituée par les affleurements des couches de l'Hettangien inférieur à *Psiloceras planorbis*. Ces couches sont composées de marnes grises avec intercalation de bancs de calcaire et de calcaire gréseux, supportant les Grès du Luxembourg. Localement, affleurent les couches du Keuper, composées des marnolites compactes, elles même composées de marnes bariolées avec intercalation de bancs de dolomie et couches de gypse qui apparaissent au sommet de la couche. Celle-ci est surmontée des couches du Rhétien, grès et marnes feuilletés noirs et argile rouge dite de Levallois. Les sols de la zone sont de type sableux, limono-sableux et sableux-limoneux, non gleyifiés ou, localement, modérément gleyifiés.

Le site du Gréngewald est presque entièrement couvert par la forêt (91,8% de la surface). La forêt feuillue représente environ 80 % des surfaces boisées et est très largement dominée par la hêtraie acidophile (hêtraie à luzule blanche) et mésophile (hêtraie à mélisse et aspérule). Les résineux, quant à eux, couvrent moins de 10% des surfaces boisées et sont dominés par les épicéas. Les terres agricoles (env. 2%) se trouvent pour la plupart en bordure ou constituent des îlots à l'intérieur du massif. A noter la présence de pelouses sèches à l'est et à l'ouest de la zone sur les versants exposés sud-ouest ainsi que quelques prairies maigres de fauche.

Le Gréngewald est sillonné tous les jours par de nombreux promeneurs, randonneurs et cyclistes empruntant divers chemins et sentiers balisés dont la longueur cumulée s'élève à environ 90km. Par ailleurs, ce massif a été déclaré par le gouvernement « Massif forestier de protection à vocation récréative » et « Monument culturel national ».

Outre cet intérêt récréatif, le Gréngewald possède un intérêt scientifique indéniable pour de nombreuses branches (archéologie, sismologie, climatologie, foresterie...). Entre autres, on y trouve une station sismologique, des programmes de recherche scientifique sur les « Qanat » (monuments servant à capter l'eau à l'époque des romains) ou des placettes pour l'observation de l'état sanitaire de nos forêts.

Au niveau de la sylviculture les fonctions de production, de conservation et de récréation sont toujours intégrées dans la gestion durable des forêts. En ce qui concerne la protection des eaux souterraines dans le contexte des captages d'eau potable, celle-ci représente un des intérêts majeurs de cette zone Natura2000.

Le site recense treize types d'habitats de l'annexe I de la directive, dont trois sont des habitats prioritaires selon la directive « Habitats ». L'intérêt majeur réside dans la large étendue et l'état de conservation des hêtraies à luzule blanche et des hêtraies à mélisse et aspérule. Ces formations forestières sont relativement fréquentes dans le pays mais sont en général d'une superficie beaucoup plus restreinte. Particulièrement remarquable est une des dernières hêtraies calcicoles (*Cephalanthero-Fagion*) du pays, qui se trouve à l'ouest de la zone. La proportion des forêts résineuses reste assez faible sur l'ensemble du massif forestier du Gréngewald. Dans les fonds de vallons, le long des cours d'eau, subsiste encore des forêts alluviales résiduelles. Dans la partie ouest du site se trouve une pelouse sèche calcaire (habitat prioritaire) avec une grande richesse floristique, installée partiellement sur une ancienne carrière de gypse. Le site se trouve sur le territoire de chasse de

plusieurs espèces de chauves-souris dont quatre figurent à l'annexe II de la directive (*Myotis myotis* ; *Myotis bechsteini* ; *Barbastella barbastellus* ; *Myotis emarginatus*) pour lesquelles le massif forestier du Gréngewald joue un rôle très important. De plus, une espèce végétale de la directive a été observée dans la zone, il s'agit de la mousse *Dicranum viride* (espèce de l'annexe II).

Forêt exceptionnelle, le Gréngewald est un monument culturel à part entière. Le massif forestier du Gréngewald s'insère dans un contexte archéologique, historique et culturel important. Si le nombre de sites archéologiques découverts à ce jour n'est pas élevé, il correspond néanmoins à la moyenne de toutes les forêts au Grand-Duché.

Les sites et contextes connus sont très intéressants. La Préhistoire est présente sur tout le secteur. Quelques sites majeurs et beaucoup de découvertes isolées sont répartis sur et autour du Gréngewald. Les falaises de grès comportent des abris sous roche. Certaines voies qui traversent le massif sont d'origine préhistorique.

La Protohistoire nous a laissé des tombes de l'Age du Fer. Les promontoires vers la vallée de l'Alzette comptent quelques refuges, confirmés et hypothétiques.

L'époque Gallo-Romaine apporte un contexte très fourni autour du Gréngewald. Des voies traversent et longent la forêt, dont la voie principale reliant Reims à Trèves et passant par le vicus de Hostert – Andethana qui est adossé à la forêt. Le site des Raschpëtzer est bien connu et la probabilité que le couvert forestier cache encore des vestiges est élevée.

Le Moyen Âge connaît une forêt dense et désertée des humains, du moins en ce qui concerne l'habitat. Milieu de prédilection pour les ermites dont le célèbre Schetzel

3 Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

a) Habitats

Habitats et Biotopes nationaux		Surface (ha)	Etat de conservation			Tendance	
Code	Nom		A	B	C	Site	LU
4030	Landes sèches à callune	0,04			100%		U2
6210*	Pelouses calcaires sèches semi-naturelles	8,1	26%	46%	28%	→	U2
6410	Prairies à molinies	0,3			100%		U2
6430	Mégaphorbiaies des cours d'eau et des forêts	0,1	100%			→	U2
6510	Prairies maigres de fauche	12,1	60%	40%		→	U2
BK04	Magnocariçaie	0,1	100%				
BK07	Prairie maigre sur sols sableux ou silicieux	2,5		84%	16%		
BK09	Verger	2	80%	20%			
BK10	Prairie humide du Calthion	0,1		100%			
3150	Eaux eutrophes avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharition	0,7		96%	4%	→	U2
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	8**		100%		→	U2
BK05	Source naturelle	35**	41%	51%	8%	→	
BK08	Plan d'eau	0,85	25%	74%	1%	→	
BK11	Marécage ou bas marais	0,9	14%	86%		→	
BK12	Cours d'eau permanent	3,75	46%	50%	4%	→	
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum	1043,5	59%	40%	1%	→	FV
9130	Hêtraies du Asperulo-Fagetum	776,5	44%	55%	1%	→	FV

9150	Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)	1,1	100%			→	FV
9160	Chênaies du Stellario-Carpinetum	19,5	93%	7%		↘	U1
91E0*	Forêts alluviales résiduelles	9,65	39%	58%	3%	↘	U2
BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues	533,6	2%	86%	12%	→	
BK15	Lisière structurée	0,08		100%		↗	
BK16	Bosquet	0,99	20%	80%		→	
BK17	Broussailles	3,27	6%	76%	18%	→	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,2		80%	20%	→	FV
8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	3,1	63%	36%	1%	→	FV

A : très bon ; B : bon à moyen ; C : médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable, inadéquat ; U2 : non favorable, mauvais

« * » signifie habitat prioritaire

« ** » signifie pièces et non ha

b) Espèces

Espèces		Dir. Habitats Ann. II	Dir. Habitats Ann. IV	Dir. Habitats Ann. V	Dir. Oiseaux Ann. 1	Dir. Oiseaux Art. 4.2	Population actuelle site	Tendance site	Etat de conservation LU
français	allemand								
Alyte accoucheur	Geburtshelferkröte		•				présent (Gronchen et entre Vallée Réngelsbaach/Dujangsbrak : 2010-2017)	n.c	U1
Autour des palombes	Habicht						2-3 couples	➔	U1
Balbusard pêcheur	Fischadler				•		présent	n.c	FV
Barbastelle d'Europe	Mopsfledermaus	•	•				<50 individus, habitat de chasse/reproduction ?	↗	U2
Bécasse des bois	Waldschnepfe					•	présent	n.c	XX
Chat sauvage	Wildkatze		•				présent	➔	U1
Coronelle lisse	Schlingnatter		•				présent (Kuebebiert)	n.c	U2
Dicranum viride	Grünes Besenmoos	•	•				présent	n.c.	U1
Grand corbeau	Kolkrabe						présent	n.c	FV
Grand Murin	Großes Mausohr	•	•				250 individus, habitat de chasse	➔	U1
Grand Rhinolophe	Große Hufeisennase	•	•				<20 individus, habitat de chasse, gîtes de transit	➔	U1
Grand-duc d'Europe	Uhu				•		0-2 couples	➔	FV
Grande Aigrette	Silberreiher				•		présent	n.c	FV
Grue cendrée	Kranich				•		présent	n.c	FV
Martin pêcheur	Eisvogel				•		présent	n.c	U1
Murin à moustaches	Kleine Bartfledermaus	•					présent	n.c.	XX
Murin de Brandt/ à moustache	Bartfledermaus	•					présent	➔	XX
Murin de Daubenton	Wasserfledermaus	•					présent	➔	FV
Murin de Natterer	Fransenfledermaus	•					présent	n.c.	U1
Muscardin	Haselmaus		•				présent	➔	FV
Noctule commune	Großer Abendsegler		•				présent	n.c.	U2
Noctule de Leisler	Kleiner Abendsegler		•				présent	n.c.	U1
Oreillard brun	Braunes Langohr		•				présent	➔	U1
Pic cendré	Grauspecht				•		4-6 couples	➔	U1
Pic mar	Mittelspecht				•		10-20 couples	➔	U1
Pic noir	Schwarzspecht				•		5-8 couples	➔	FV
Pipistrelle commune	Zwergfledermaus	•					présent	➔	FV

Pipistrelle de Nathusius	Rauhautfledermaus	•				présent	n.c.	XX
Pouillot siffleur	Waldlaubsänger				•	présent	n.c.	U1
Sérotine bicolore	Zweifarbfladermaus	•				présent	n.c.	XX
Sérotine commune	Breitflügelfledermaus	•				présent	→	U1
Trichomanes remarquable	Prächtiger Dünnfarn	•	•			présent	n.c.	FV
Vespertilion à Oreilles échanquées	Wimperfledermaus	•	•			<250 individus, habitat de chasse <100 individus, site de reproduction	→	U1
Vespertilion de Bechstein	Bechsteinfledermaus	•	•			Warschent / habitat de chasse	↘	U1
Alouette des champs	Feldlerche				•	présent	n.c.	U2
Bondré apivore	Wespenbussard				•	présent	n.c.	FV
Damier de la succise	Skabiosen-scheckenfalter	•				présent	n.c.	U2
Milan noir	Schwarzmilan				•	présent	n.c.	U1
Milan royal	Rotmilan				•	présence lors de la saison de reproduction	n.c.	U1
Pie-grièche écorcheur	Neuntöter				•	présent	↘	U1
Rougequeue à front blanc	Gartenrotschwanz				•	présent	n.c.	U1

*ancienne occurrence à la carrière de Hostert

**Pour les espèces de chauve-souris, une étude approfondie dans le cadre du Tram a été réalisée et a pu déterminer la taille des populations des deux espèces présentes sur l'annexe II de la directive Habitat (*Myotis myotis* et *Myotis bechsteinii*) et a proposé quelques mesures de gestion pour ces dernières.

4 Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme se réfèrent à une période de 30 ans.

Priorité (PR) Importance du site pour l'habitat / espèce: A – très haute B – haute C – moindre D – indicateur () – actuellement non présent/confirmé, mais à restaurer à (long) terme	Potentiel de développement (PD) A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration
	Objectifs biologiques sur 30 ans (OB)

Objectifs à long terme « Milieu forestier »

Objectifs généraux :

- Favoriser la forêt permanente (Dauerwald)
- Conversion de forêts résineuses en forêts mélangées et structurées
- Augmenter le taux d'essences rares en forêt feuillue
- Préservation des arbres à loge de pics, d'arbres à forte dimension, d'arbres morts sur pied en futaies feuillues
- Création d'îlots de vieillissement
- Augmenter la période de rotation des hêtres et des chênes
- Maintien et amélioration de lisières richement structurées
- Maintien, restauration et amélioration des biotopes en forêt tels que mares, sources, ruisseaux et friches humides.
- Contrôle de la densité de gibier, qui empêche une régénération des forêts feuillues au niveau de la diversité des essences
- Aménagement de zones de quiétude et gestion des flux de visiteurs
- Information et sensibilisation des propriétaires forestiers aux enjeux du site
- Collaboration et échange régulier des informations entre la Centrale ornithologique et l'ANF concernant les données sensibles
- Maintien respectivement amélioration ou restauration des corridors fonctionnels afin de relier les massifs forestiers voisins
- Pas d'engins lourds lors de travaux sur des vestiges archéologiques
- Eviter et réduire la pollution lumineuse

Espèces et habitats	PR	PD	Obj. biol	Commentaires
9110 – Hêtraies du Luzulo-Fagetum	A	B	1060 ha	Maintien et préservation des hêtraies (act. 1.790 ha) → Développement de hêtraies âgées à partir des jeunes peuplements feuillus.
9130 – Hêtraies du Asperulo-Fagetum	A	B	820 ha	→ Maintien d'un nombre élevé d'arbres biotopes (à cavités), d'arbres morts et sénescents sur pied → Création d'îlots de vieillissement
91E0* - Forêts alluviales résiduelles	A	C	11 ha	Extension surfacique par transformation de peuplements de résineux en peuplements adaptés à la station (Act. 9,3 ha)

7220* Sources pétrifiantes avec formation de tuf	A	B	100%	Cartographie des biotopes forestiers Marquage d'un périmètre de sécurité
Grand Murin	A	B		→ Maintien de vieilles hêtraies comme habitats de chasse → Effectuer des éclaircies des jeunes hêtraies denses pour aménager des voies de vol → Extensification, restauration et structuration de prairies et pâturages en vue de l'amélioration des lieux de chasse
Murin de Bechstein	A	B		→ Maintien d'un nombre élevé d'arbres biotopes (à cavités), d'arbres morts et sénescents sur pied, d'îlots de vieillissement dans les anciennes forêts feuillues (> 120 ans), Favoriser les chênes dans les forêts feuillues (BK13)
9160 – Chênaies du Stellario-Carpinetum	B	B	22 ha	→ Maintien d'un bon/très bon état de conservation tout en favorisant la régénération des chênaies (Act. 19,5 ha)
8220 Végétation chasmophytique des pentes rocheuses silicieuses	B	B		Maintien dans un état de conservation favorable Restauration des falaises sensibles par gestion de la végétation ligneuse autour des falaises après concertation d'experts ornithologiques, ptéridologues et bryologistes. Critères prioritaires pour la restauration : - état de conservation défavorable, - bord des chemins repris et de sentiers pédestres touristiques, - exposition Sud, - absence de bryophytes
4030 – Landes à callunes	B	B	1 ha	Restauration de landes à callunes sur sites appropriés. (Heedchen et Schooffiels)
3150- Eaux eutrophes avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrochariton	B	B	100%	Eviter/empêcher une eutrophisation ou destruction Maintien du bon état de conservation
Dicranum viride	B	B		Conservation du Dicranium viride dans un bon état de conservation par marquage des stations
Trichomanès remarquable	B	B		Conservation du Trichomanès remarquable dans un bon état de conservation par marquage des stations
Barbastelle d'Europe	B	B		→ Maintien de forêts peu utilisées avec un nombre important de vieux arbres et d'arbres sénescents et morts → Utilise des écorces décrochées pour se cacher derrière

Grand Rhinolophe	B	B	Création de sites pouvant servir de site de reproduction (combles ouverts, transformation de bâtiments existants en zone verte en « maison pour chauves-souris », maintien/création de corridors.
Muscardin	D	B	Préservation d'arbres à loge de pics
Chat sauvage	D	B	Création de lisières et de corridors entre les massifs forestiers
Alyte accoucheur	D	B	Maintien, restauration et amélioration des biotopes en forêt tels mares, sources, ruisseaux et friches humides.
Pic mar	D		Voir mesures Murin de Bechstein. Maintien de vieux chênes
Pic noir	D		Maintien de vieilles hêtraies et îlots de vieillissement & protection des fourmières de la Fourmi rousse en forêt. Protection de tous les arbres avec des loges de Pic Noir (grand orifice oval).
Grand-duc d'Europe	D		Respect de zones de quiétude autour des aires de nidification. Gestion adaptée des falaises.

Objectifs à long terme «Pelouses, prairies maigres, structures boisées »

Objectifs généraux :

- Maintien d'activités traditionnelles favorables à la biodiversité
- Limitation des pesticides (e.a. Interdiction des rodenticides sur les prairies ainsi que herbicides sur les prairies biotopes ou herbages sensibles)
- Aménagement de bandes herbacées et de friches fauchées pluriannuellement dans les labours
- Restauration d'habitats p.ex de prairies maigres (6510) et des vergers sur des surfaces sensibles en zones de protection des eaux
- Maintien des structures paysagères: sources, buissons, haies et arbres solitaires, vergers, murgiers notamment comme habitats des différentes espèces-cibles visées
- Eviter resp. réduction des pollutions lumineuses
- Eviter une fragmentation supplémentaire des espaces naturels
- Conversion des labours et prairies extensives dans les zones de protection des eaux

Espèces et habitats	PR	PD	Obj. biol	Commentaires
6510 - Prairies maigres de fauche	B	B	15 ha	Préservation et amélioration des habitats existants (act. 12,1 ha, dont 39% en état de conservation B) et restauration de 13 ha de prairies maigres de fauche de basse altitude (25% des 54 ha de prairies potentielles /herbages sensibles) Promotion de mesures de gestion traditionnelles, qui favorisent la biodiversité. Act. : 12 ha

Damier de la succise	B	B		Restauration de la population du Damier de la succise (Voir objectifs généraux)
6210* - Pelouses calcaires riches en orchidées	C	B	8,1 ha	Préservation et amélioration des habitats existants (<i>act. 8,1ha</i>)
Milan noir	D	B		Maintien et amélioration des zones de chasse, notamment une mosaïque paysagère riche en prairies à fauchage échelonné et pâturage
Milan royal	D	B		

Objectif « Sensibilisation »

- Information et sensibilisation des exploitants agricoles et propriétaires forestiers privés
- Promotion d'un conseil agricole (et sylvicole) intégré/holistique améliorant les bilans économiques et écologiques des exploitations
- Orienter la pratique d'activités de loisirs et activités sportives vers une découverte respectueuse de la nature.
- Maîtriser la fréquentation des espaces naturels et préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification par la gestion des flux de promeneurs
- Inventaire et prospections systématiques des vestiges archéologiques lors de travaux forestiers (lourds) et informations des préposés forestiers

5 Pressions, risques et menaces

Le tableau suivant reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0001022	Forêts	Prairies
A02.01	Intensification agricole		x
A02.03	Transformation de prairies en labour Retournement de prairies	x	x
A03.01	Fauchage intensif ou intensification		x
A03.03	Abandon/manque de fauchage		x
A04.01	Pâturage intensif		x
A04.03	Abandon de systèmes pastoraux ou manque de pâturage		x
A06.04	Abandon de cultures		x
A07	Utilisation de biocides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides), d'hormones et de produits chimiques	x	x
A08	Fertilisation (engrais, amendements)	x	x
A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		x
B02.01	Plantation de résineux à moins de 30 m des cours d'eau	x	
B02.03	Elimination du sous-bois	x	x
B02.04	Elimination de bois mort	x	x
B07	Enlèvement de vieux arbres à cavités	x	x
D01	Agrandissement ou création de nouveaux chemins	x	x
D01.01	Perurbations dues à : <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers, chemins, pistes cyclables • Fréquentation du site hors sentiers balisés • Activités récréatives/sportives/ de loisir en dehors de chemins balisés • Divagation de chiens sans laisse en période de nidification • Camping sauvage • Augmentation de la fréquentation des sites 	x	x
D01.02 D01.04 J03 F06	<ul style="list-style-type: none"> • Routes, autoroutes, • Chemins de fers, • Asphalter les chemins ruraux en terre ou non-imperméabilisés, • Aménagement de nouveaux chemins, • Installations cynégétiques au noyau de territoires des espèces oiseaux cibles. 	x	x
E1/E2/E04.01	Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers)	x	x
E01.01	Urbanisation continue	x	x
E02.03	Autres zones industrielles / commerciales		
E04.01	Structures agricoles, bâtiments dans le paysage	x	x
E06.02	Reconstruction, rénovation de bâtiments		x
G01.02	Randonnée, équitation, véhicules non-motorisés	x	x
G01.03.01	Circulation motorisée régulière	x	x
G01.03.02	Circulation motorisée hors-piste	x	x

H01.04	Pollution diffuse des eaux de surface par les déversoirs d'orage ou le ruissellement urbain	x	x
H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières	x	x
H01.08	Pollution diffuse des eaux de surface par les eaux domestiques et eaux usées	x	x
H02.06	Pollution diffuse des eaux souterraines due aux activités agricoles et sylvicoles	x	x
H02.07	Pollution diffuse des eaux souterraines par la population non liée à une station d'épuration	x	x
H02.08	Pollution diffuse des eaux souterraines due à l'aménagement urbain	x	x
H04.02	Apport en azote	x	x
H06.01	Pollution sonore	x	x
H06.02	Pollution lumineuse	x	x
I01	Espèces exotiques invasives	x	x
J02.01.03	Curage des fossés, digues, mares, étangs ou marais	x	x
J02.05.02	Modification structurale de cours d'eau	x	x
J02.05.03	Modification des eaux stagnantes	x	x
J02.07	Curage/Drainage et entretien des drainages	x	x
J03.02	Réduction anthropogène de la connectivité des habitats	x	x
J03.03	Diminution, manque ou prévention d'érosion		x
M02.02	Désynchronisation de processus écologiques	x	x
M02.03	Déclin ou extinction d'espèces	x	x
D.02.01.01	Manque de mesures techniques contre l'électrocution d'oiseaux sur les mâts à moyenne tension.	x	x

6 Objectifs opérationnels et zonages

a) Les zonages

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Ces zones sont définies par

- un voisinage de certains types d'habitats
- la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
- une exploitation ou une gestion comparable
- des menaces semblables
- un potentiel de développement analogue.

Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages classés en priorités (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Pour le site « Gréngewald », les zonages suivants ont été identifiés :

	Description	Sous-zones	Ha	%
Milieu forestier (ZMF)	<p>Complexe d'habitats forestiers et plantations forestières. Différents âges et compositions des peuplements avec ou sans microhabitats (rochers, falaises, mardelles, cours d'eaux).</p> <p>Espèces cibles : Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Pic mar, Pic noir, Chat sauvage</p>	<p>ZF-1: Forêts très prioritaires: réserve forestière intégrale <u>ZF-1: Zone protégée Laangmuer (Total 105 ha dont 100% public)</u></p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune exploitation forestière dans les forêts soumises • Conversion à moyen terme des résineux en forêts feuillues ou mixtes 	105 ha	4%
		<p>ZF-2 : Forêts prioritaires à enjeux biodiversité : dont les Espèces cibles prioritaires sont <i>e.a. Grand Murin, Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe, Pic mar, Pic noir</i></p> <p>Principalement les massifs dominés par des anciennes hêtraies avec une qualité d'habitat élevée pour le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe ou le Grand Murin (ou Pic mar/ Pic noir comme bonne espèce indicatrice)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les forêts permanentes (Dauerwald) • Maintien d'un min. de 8 arbres biotopes vivants et de 8 arbres morts par ha en forêt soumise ou Désignation d'un réseau d'îlots de vieillissement • Restauration des zones humides le long des cours d'eau • Conservation et restauration des habitats intra-forestiers tels que sources, sources 	1265 ha	40%

		<p>pétrifiantes avec formation de tuf, ruisseaux, mardelles,...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de zones de quiétude et gestion des flux des visiteurs • Création et entretien de lisières et corridors vers les autres massifs forestiers • Participation à des programmes biodiversité en forêt privée • Pas de construction de nouvelles voies forestières • Fauchage extensif de bandes herbacées et mégaphorbiaies le long des voies forestières 		
		<p>ZF-3 : Zonage moins prioritaire</p> <p>Principalement les massifs dominés par des résineux ou de feuillus jeunes</p> <p><u>Objectifs (e.a.) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'un min. de 4 arbres biotopes vivants et de 4 arbres morts par ha en forêt soumise (selon conditions de la circulaire ANF 2013) ou Désignation d'un réseau d'îlots de vieillissement • Conversion successive des peuplements résineux en feuillues ou forêts mixtes • Création et entretien de lisières et corridors vers les autres massifs forestiers 	<p>1712 ha</p>	<p>54%</p>
<p>Milieu pelouses, maigres, structures boisées (ZP)</p>	<p>Complexes d'habitats du milieu ouvert, dominés par des pelouses calcaires et des prairies maigres de fauche</p>	<p>ZP-1 : Zonage très prioritaire dédié au maintien et à l'amélioration du complexe de biotopes présent dans la zone : prairies maigres de fauche (6510) et pelouses calcaires sèches semi-naturelles (6210*)</p> <p>Réserves naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ZP-1a RN PS05 – Kuebebiert (22 ha) ▪ ZP-1b RN PS04 – Sonnebiert (15 ha) <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des prairies et biotopes extensifs rares • Conclusion de nouveaux contrats biodiversité ou MAE équivalents (sans fertilisation) 100 % de la ZP1 • La plantation de nouvelles structures ligneuses est à éviter • L'embroussaillage dense est à éviter et les broussailles denses existantes sont à enlever 	<p>37 ha</p>	<p>1%</p>

		<p>ZP2 (prioritaire) : Milieux ouverts restants</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conclusion de nouveaux contrats biodiversité ou MAE équivalents (sans fertilisation sur 15 ha • Restauration 30% habitats potentiels : 5 ha • Conservation de structures boisées (haies, broussailles, arbres solitaires et vergers) sur la surface entière de la zone 	38 ha	1%
--	--	---	-------	----

b) Les objectifs opérationnels (10 ans)

n.b. : L'ordre numérique des mesures ne peut pas être continu pour des raisons de compatibilité avec la base de données « Espaces naturels ».

Objectifs opérationnels : Forêts			Dimension	Priorité
2.	FS : îlots de vieillissement de 10% de la surface de régénération (Selon conditions circulaire ANF décembre 2013) plus propriété S.A.R.		20 ha	1
3.	FP : Participation aux programmes biodiversité (Subsides forêts arbres morts/biotopes/îlots de vieilliss. etc) sur 10 % des forêts (à l'exception des biens SAR gérés par l'Etat)		28 ha	2
4.	Création de lisières d'une profondeur de min.20 m en gardant les arbres porteurs de nid		1.000 m	3
5.	Monitoring des chauves-souris et adaptation du nombre d'arbres biotopes et du bois mort en fonction des résultats, tous les 6 ans. Protection et marquage de tous les arbres contenant des quartiers de chauves-souris		2025	1
8.	Augmenter le taux d'essences accompagnatrices en forêt dans les jeunes feuillus			2
9.	Régulation de la densité de gibier à un niveau compatible avec le développement et le rajeunissement naturelle de la forêt, installation d'enclos témoins (1 par 100 ha)		26 pcs	1
10.	Amélioration ou restauration de 100% des sources (BK05) classées en état de conservation C et 50 % des sources (BK05) classées en état de conservation B au lieu dit « Heeschdréferbiert » commune de Steinsel, au lieu dit « Gréinebiert » et « Geierbiert » Ville de Luxembourg et le long de la « Schetzelbaach ».		13	1
13.	Identification (marquage) des stations de <i>Trichomanes speciosum</i> pour assurer leur conservation			2
14.	Identification (marquage) des stations de <i>Dicranium viride</i> pour assurer leur conservation			1

ZF1 : Forêts à enjeux très prioritaires RFI Laangmuer (105,5 ha)				
ZF1	16.	Conversion des forêts résineuses en forêts feuillues	4 ha	1
	17.	Sécurisation le long des limites extérieures et des sentiers balisés	5570m	1
	18.	Monitoring tous les 15-20 ans des habitats forestiers	2037	1
	19.	Monitoring tous les 15-20 ans de la faune et de la flore	2025	1

ZF2: Forêts prioritaires			
ZF2a – Forêts à enjeux biodiversité (1135 ha)			
ZF2	20.	FS¹ : Maintien et marquage d'un niveau minimum de 8 arbres morts et 8 arbres biotopes par ha dans les vieilles hêtraies de plus de 120 ans (Selon conditions circulaire ANF 2021)	1
	21.	FS : Marquage d'îlots de vieillissement dans les vieilles hêtraies de plus de 120 ans Forêt domaniale de Steinsel : A1 Triage de Steinsel : Parcelle 21, Parq. 14, 16, 20, 22 :	7.5 ha 1
	22.	FS : Marquage d'îlots de vieillissement dans les vieilles hêtraies de plus de 120 ans Forêt domaniale de Grünewald-Schooffiels : A2 Triage de Steinsel : Parcelle 3, Parq. 8 : A3 Triage de Steinsel : Parcelle 1, Parq. 3 et 4 ; minoritairement Parcelle 2, Parq. 1 : A4 Triage de Steinsel : Parcelle 10, Parq. 1 ; minoritairement Parcelle 6, Parq. 2: A5 Triage de Steinsel : Parcelle 8, Parq. 2 : A6 Triage de Steinsel : Parcelle 21, Parq. 1 : A7 Triage de Steinsel : Parcelle 25, Parq. 1, 4 et 8 : A8 Triage de Steinsel : Parcelle 29, Parq. 7 : A9 Triage de Steinsel : Parcelle 28, Parq. 1 et 5 : A10 Triage de Steinsel : Parcelle 30, Parq. 3 : A13 Triage de Steinsel : Parcelle 33, Parq. 2, 4 et 8: A14 Triage de Steinsel : Parcelle 15, Parq. 10 :	20,0 ha 1
	23.	FS : Marquage d'îlots de vieillissement dans les vieilles hêtraies de plus de 120 ans Forêt domaniale de Grünewald : A15 Triage de Grünewald : Parcelle 77, Parq. 3 : A16 Triage de Grünewald : Parcelle 63, Parq. 2 : A19 Triage de Grünewald : Parcelle 40, Parq. 3, 4, 5 et 6 ; Parcelle 41, Parq. 1, 3, 4 et 5 ; Parcelle 42, Parq. 3, 5, 10 et 11	17,9 ha 1
	24.	FS : Création de lisières d'une profondeur de min. 20 m en gardant les arbres porteurs de nid Forêt domaniale de Steinsel : L4 Triage de Steinsel : Parcelle 21, Parq. 9 :	437 m 2

¹ FS : Forêt soumise/ FP : Forêt privée

25.	FS : Création de lisières d'une profondeur de min. 20 m en gardant les arbres porteurs de nid Forêt communale de Steinsel : L1 Triage de Steinsel : Parcelle 16, Parq. 4 :	112 m	2
26.	FS : Création de lisières d'une profondeur de min. 20 m en gardant les arbres porteurs de nid Forêt domaniale de Grünewald : L8a Triage de Grünewald : Parcelle 78, Parq. 2 : L8b Triage de Grünewald : Parcelle 68, Parq. 1 ; Parcelle 69, Parq. 1:	1075 m	2
27.	Conversion de 10% des peuplements résineux en forêts feuillues	20 ha	2
28.	Conversion de 30% des peuplements résineux en forêts mixtes (mêlangées)	60 ha	2
ZF2b – Forêts le long des cours d'eau (76 ha)			
57.	FS : Maintien (et marquage) d'un niveau minimum 8 arbres biotopes vivants et de 4 arbres morts par ha (Selon conditions circulaire ANF 2021) plus propriété S.A.R.		1
32.	FS : Conversion des forêts résineuses en forêts adaptées à la station avec aulnes glutineux, chênes pédonculé et saules Forêt domaniale de Grünewald-Schooffiels : E1 Triage de Steinsel : Toute la Parcelle 5 ; minoritairement : Parcelles 3, 4, 6, et 10 E2 Triage de Steinsel : Parcelle 6, Parq. 1, 2, 3 et 11 ; Parcelle 27, Parq. 1 : E3 Triage de Steinsel : Parcelle 27, Parq. 2, 3, 5 et 6 ; minoritairement : Parcelle 2, Parq. 1 : E4 Triage de Steinsel : Parcelle 32, Parq. 13, 16 et 17 , Parcelle 35, Parq. 2 :	16, 8 ha	1
33.	FS : Conversion des forêts résineuses en forêts adaptées à la station avec aulnes glutineux, chênes pédonculé et saules Forêt domaniale de Grünewald : E5 Triage de Niederanven : Parcelle 108, Parq. 5 et 9 ; Parcelle 106, Parq. 2, 6, 7 et 8 : E6 Triage de Grünewald : Parcelle 112, Parq. 8, 9 et 13	4,2 ha	2
34.	Maintien et restauration de friches humides telles que marécage ou bas marais (BK11) ainsi que eaux eutrophes (LRT 3150)	1 ha	1
35.	Marquage des zones de non-intervention autour des sources pétrifiantes (LRT 7220) et le cas échéant restauration des sources pétrifiantes (LRT 7220), fiches d'évaluation du cadastre es biotopes forestiers à consulter	8 pcs	1
[HY DU.02] Rétablissement de la continuité écologique – passages busés / canalisés / couverts²			
58.	• Iernsterbaach : Rameldange / "Gréiweier" (H=1,8m) (DCE 4370)	1 pcs	3

² Comme le 3eme plan de gestion de l'eau n'a pas été encore définitif pendant l'élaboration de l'arrêté, il faudra toujours contacter l'AGE avant la réalisation des mesures.

	[HY MO.01] Introduction d'éléments structurels dans le lit du cours d'eau²		
59.	• Iernsterbaach: Ernster du „Weier/Tësch“ à „Aalwiss“ (DCE: 4436)	600 m	3
	[HY MO.06] Installation de bandes rivulaires²		
60.	• Ernsterbaach: Rameldange / „Schalkleder" (DCE 4915)	500 m	3
61.	• Iernsterbaach: Ernster du „Weier/Tësch“ à „Aalwiss“ (DCE: 4915)	600 m	3
	[HY MO.07] Installation d'un corridor de développement fluvial²		
62.	• Schetzelbaach: Stafelter, le long du CR119 jusqu'à l'embouchure "Ditgesbaach" (DCE 5197)	830 m	3
	[HY WA.02] Restauration et protection d'un régime hydrologique proche du régime naturel²		
63.	• Iernsterbaach : Rameldange (DCE 5489)	1 Stück	3
ZF2c – Warschent (54 ha)			
37.	FS : Maintien et marquage de tous les arbres abritant des colonies du murin de Bechstein (8 arbres biotopes vivants et de 4 arbres morts par ha (Selon conditions circulaire ANF 2021))		1
38.	Maintien à long terme de la chênaie-charmaie (LRT 9160) dans un bon état de conservation tout en procédant à une régénération du chêne	19ha	1
39.	FS : Marquage d'îlots de vieillissement Forêt communale de Niederanven : A24 Triage de Niederanven : Parcelle 18, Parq. 1 :	0,7 ha	1

ZF3 : Forêts moins prioritaires (1711 ha)			
ZF3	40.	FS : Maintien (et marquage) d'un niveau minimum de 4 arbres morts et 4 arbres biotopes par ha dans les vieilles hêtraies de plus de 120 ans	1
	41.	FS : Marquage d'îlots de vieillissement dans les vieilles hêtraies de plus de 120 ans Forêt domaniale de Grünewald : A11 Triage de Grünewald : Parcelle 109, Parq. 2 et 3 : A12 Triage de Grünewald : Parcelle 103, Parq. 2 : A17 Triage de Grünewald : Parcelle 57, Parq. 1 : A20 Triage de Grünewald : Parcelle 24, Parq. 1, 2, 3 et 4 : A21 Triage de Grünewald : Parcelle 26, Parq. 2 et 5 : A22 Triage de Grünewald : Parcelle 2, Parq. 5 : A23 Triage de Grünewald : Parcelle 5, Parq. 1 et 2 :	16 ha

	A18 Triage de Steinsel : Parcelle 86, Parq. 3 et 6 :		
44.	Conversion de 10% des peuplements résineux en forêts feuillues	28 ha	2
45.	Conversion de 30% des peuplements résineux en forêts mixtes (mélangées)	84 ha	2
47.	FS : Création de lisières d'une profondeur de min. 20 m en gardant les arbres porteurs de nid Forêt communale de Walferdange : L5 Triage de Steinsel : Parcelle 9, Parq. 1+5 : L6 Triage de Steinsel : Parcelle 5, Parq. 12 :	520 m	2
48.	FS : Création de lisières d'une profondeur de min. 20 m en gardant les arbres porteurs de nid Forêt communale de Steinsel : L2 Triage de Steinsel : Parcelle 16, Parq. 6 et 8 : L3 Triage de Steinsel : Parcelle 16, Parq. 12 :	560 m	2
49.	FS : Création de lisières d'une profondeur de min. 20 m en gardant les arbres porteurs de nid Forêt domaniale de Grünewald : L7 Triage de Niederanven/Grünewald : Parcelle 105, Parq. 1, 2 et 4 : L8a Triage de Grünewald : Parcelle 78, Parq. 1 et 2 : L8b Triage de Grünewald : Parcelle 70, Parq. 1 , Parcelle 71, Parq. 1 ; Parcelle 72, Parq. 1 ; Parcelle 73, Parq. 1 : L9 Triage de Grünewald : Parcelle 50, Parq. 1, 2, 3, 6, 7 et 9 ; Parcelle 51, Parq. 1 ; Parcelle 52, Parq. 1 et 2 ; Parcelle 53, Parq. 5, 6 et 7 ; Parcelle 54, Parq. 5, 6 et 8 : L10 Triage de Grünewald : Parcelle 20, Parq. 1 ; Parcelle 25, Parq. 1 et 2 ; Parcelle 39, Parq. 1 ; Parcelle 60, Parq. 6 et 8 ; Parcelle 62, Parq. 1 et 2 : L11 Triage de Luxembourg/Grünewald : Parcelle 28, Parq. 3, 9 et 10 : L12 Triage de Luxembourg/Grünewald : Parcelle 28, Parq. 7 : L13 Triage de Luxembourg/Grünewald : Parcelle 23, Parq 7 ; Parcelle 28, Parq. 8 : L14 Triage de Grünewald : Parcelle 23, Parq. 5 et 6 : L15 Triage de Luxembourg/Grünewald : Parcelle 13, Parq. 7 ; Parcelle 14, Parq. 1 et 17 : L16 Triage de Contern/Grünewald : Parcelle 2, Parq. 5, 8, 9, 11 et 12 ; Parcelle 4, Parq. 5, 6 et 7 ; Parcelle 5, Parq. 3, 4 et 17 :	8460 m	2
64.	Restauration des mares existantes Forêt communale de Walferdange : Helmsange-Haedchen H1 Triage de Steinsel : Parcelle 6, Parq. 10 ; Parcelle 7, Parq. 1, 2, 3 et 4 :	3 pcs	2

	65.	Installation d'une lande à callune Forêt communale de Walferdange : Helmsange-Haedchen H1 Triage de Steinsel : Parcelle 6, Parq. 10 ; Parcelle 7, Parq. 1, 2, 3 et 4 :	0,5 ha	2
	66.	Conversion progressive des épicéas en forêts feuillues tout en gardant un couvert forestier propice au maintien de la strate herbacée (Attention aux mousses rares !)	1,5 ha	1

Objectifs opérationnels en Milieu pelouses, maigres, structures boisées			Dimension	Priorité
Zonage très prioritaire	ZP1b RN PS04 Sonneberg : 15 ha			
	Détails au Plan de gestion : « Erstellung eines Pflegeplans für Naturschutzrelevante Flächen innerhalb der Gemeinde Walferdange » Best 2017 – Surfaces 12, 14, 15 et 16			
	67.	Extensification d'une prairie maigre de fauche (6510) par fauchage biannuel après le 15. Juillet (contrats biodiversité) – Surface 12	0.25 ha	1
	68.	Débroussaillage/Enlèvement de structures ligneux d'une d'une prairie maigre de fauche (6510) – Surface 12	0.25 ha	1
	69.	Restauration d'un mur à maçonnerie sèche – bord de la surface 14	70 m	2
	70.	Pâturage itinérant avec des moutons et fauchage selon plan de gestion réserve naturelle – (contrats biodiversité) Surface 14, 15 et 16	3 ha	1
	71.	Débroussaillage des pelouses calcaires sèches semi-naturelles (6210*) selon le plan de gestion – Surfaces 14 et 16	2.7 ha	1
	72.	Enlèvement des pins (Pinus sylvestris) selon le plan de setion – Surface 14	0.6 ha	1
	73.	Élaboration d'un plan de gestion d'une des dernières Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion) (9150)	2022	1
	74.	Déplacement de la clotûre délimitant la RN de la forêt au bord de la lisière	2022	1
	75.	Gestion adéquate du peuplement « 9150 - Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion) » selon le PG (OOP N°XY)	1.1 ha	2
	ZP1a RN PS05 Kuebeberg : 22 ha			
	Détails au Plan de gestion : « Naturschutzgebiet PS 05 Kuebeberg » efor-ersa 2015			
	76.	Débroussaillage des structures ligneuses sur les surfaces de priorité 1 à 3 selon le plan de gestion de la réserve naturelle	1.25 ha	1
	77.	Installation d'un enclos de nuit (pâturage itinérant)	1 pcs	1
78.	Pâturage itinérant annuel, voire biannuel avec des moutons selon le plan de gestion de la réserve naturelle, à l'exception de la parcelle boisée supplémentaire	4.95 ha	1	
79.	Suivi du pâturage itinérant par fauchage motomanuel des broussailles restantes selon le plan de gestion de la réserve naturelle	1.3 ha	1	

	80.	Décapage (Plaggen) du substrat végétal à 8 endroits différents selon l'expertise des botanistes du MNHN et le plan de gestion de la réserve naturelle	0.02 ha	2
	81.	Gestion et exploitation du champ aux herbes sauvages selon le plan de gestion de la réserve naturelle	0.55 ha	1
	82.	Fauchage extensif trianuel des bandes herbacées du « Maertesgrond » selon le plan de gestion de la réserve naturelle	1.5 ha	2
	83.	Installation d'un sentier pédagogique permettant la sensibilisation du public et la création de zones de quiétudes à l'intérieur de la réserve naturelle	1000 m	2

Zonage prioritaire	ZP2 : 38 ha			
	55.	Extensification de la surface des pelouses calcaires (6210*), des prairies maigres de fauche (6510), pelouses sableuses (BK07), des pâturages mésophiles et vergers de la surface en ZPS 2 <ul style="list-style-type: none"> par des contrats biodiversité et/ou mesures agri-environnementales sur 15 ha de ZP2 (act : 4.2 ha) 	15 ha	1
	56.	Entretien de structures boisées (haies, broussailles, arbres solitaires)		2
	84.	Sécurisation par l'achat ou convention sur 30% des surfaces sensibles (19.3 surfaces habitats dont 16.2 ha privées)	5 ha	1
	85.	Restauration de 30% des surfaces sensibles (19.3 surfaces habitats dont 16.2 ha privées et 4.1 publics)	5 ha	1

7 Annexes - Table des Cartes

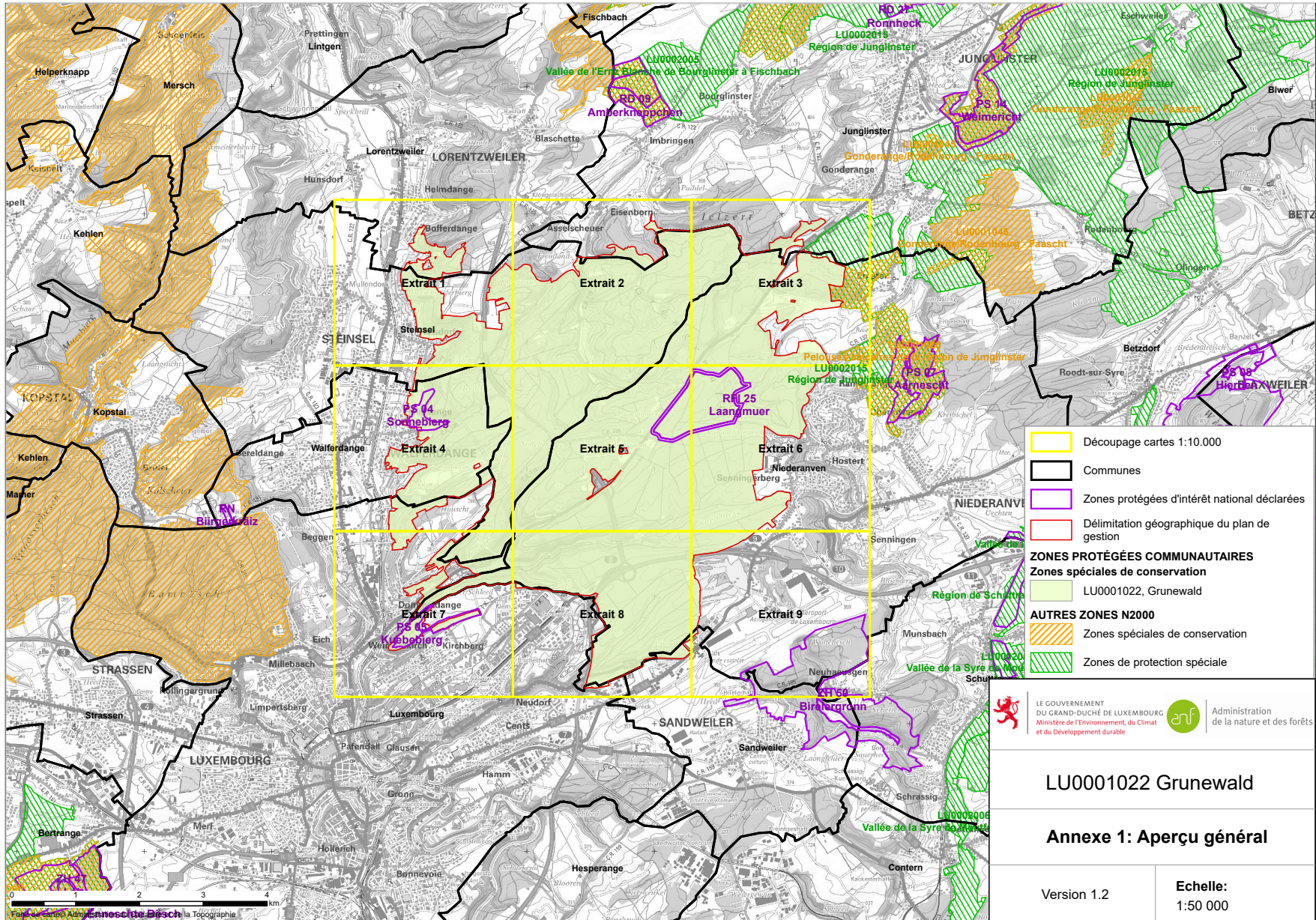
Annexe 1 « Aperçu général »

Annexe 2 « Habitats et biotopes »

Annexe 3 « Espèces prioritaires »

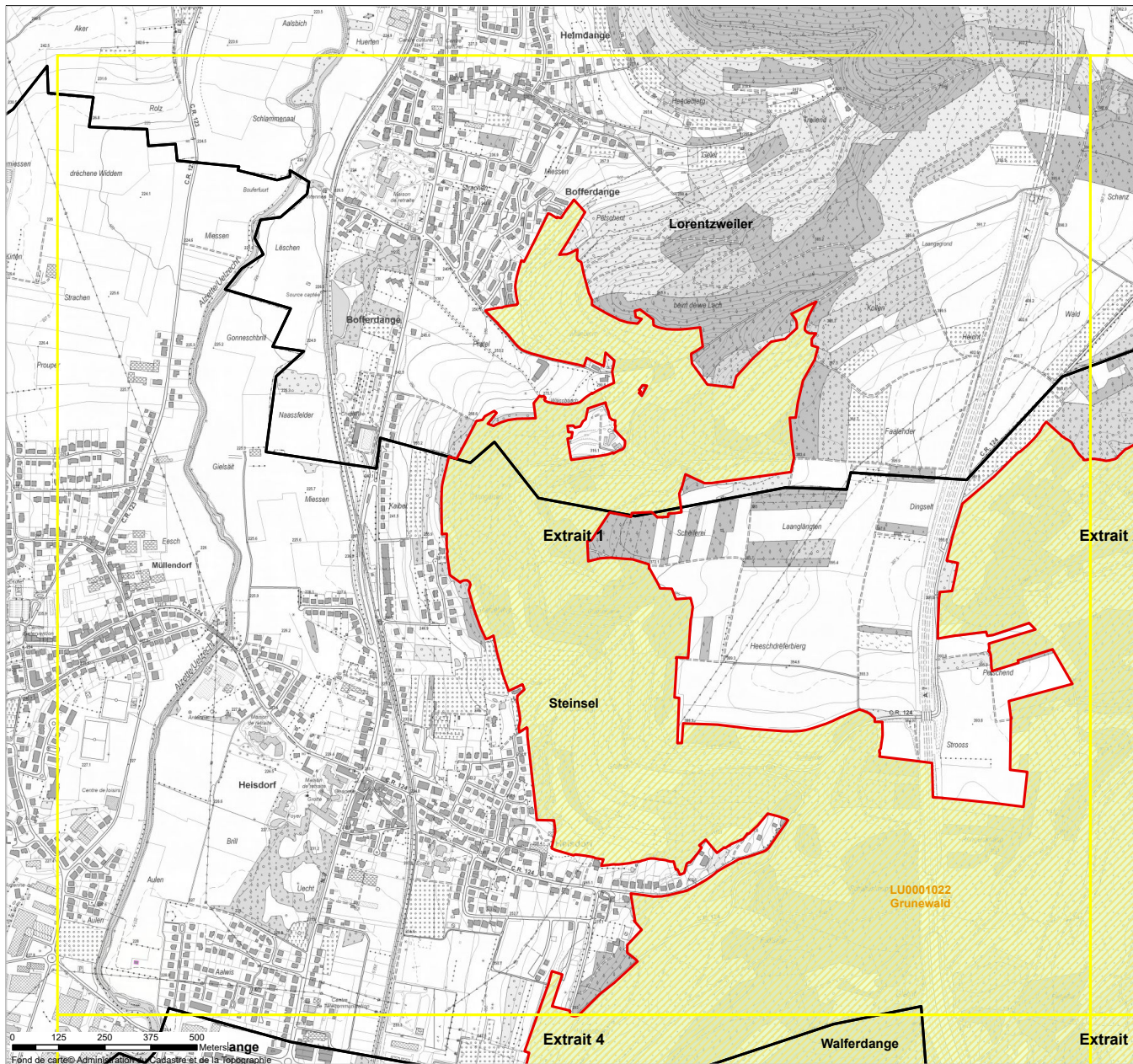
Annexe 4 « Zonages »





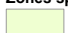


Annexe 5 « Evaluation hydromorphologique »



B 4526 - 27

B 4526 - 28



-  Découpage cartes 1:10.000
-  Communes
-  Délimitation géographique du plan de gestion
-  Zones protégées d'intérêt national déclarées
- ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES**
- Zones spéciales de conservation**
-  LU0001022, Grunewald
- AUTRES ZONES N2000**
-  Zones spéciales de conservation
-  Zones de protection spéciale

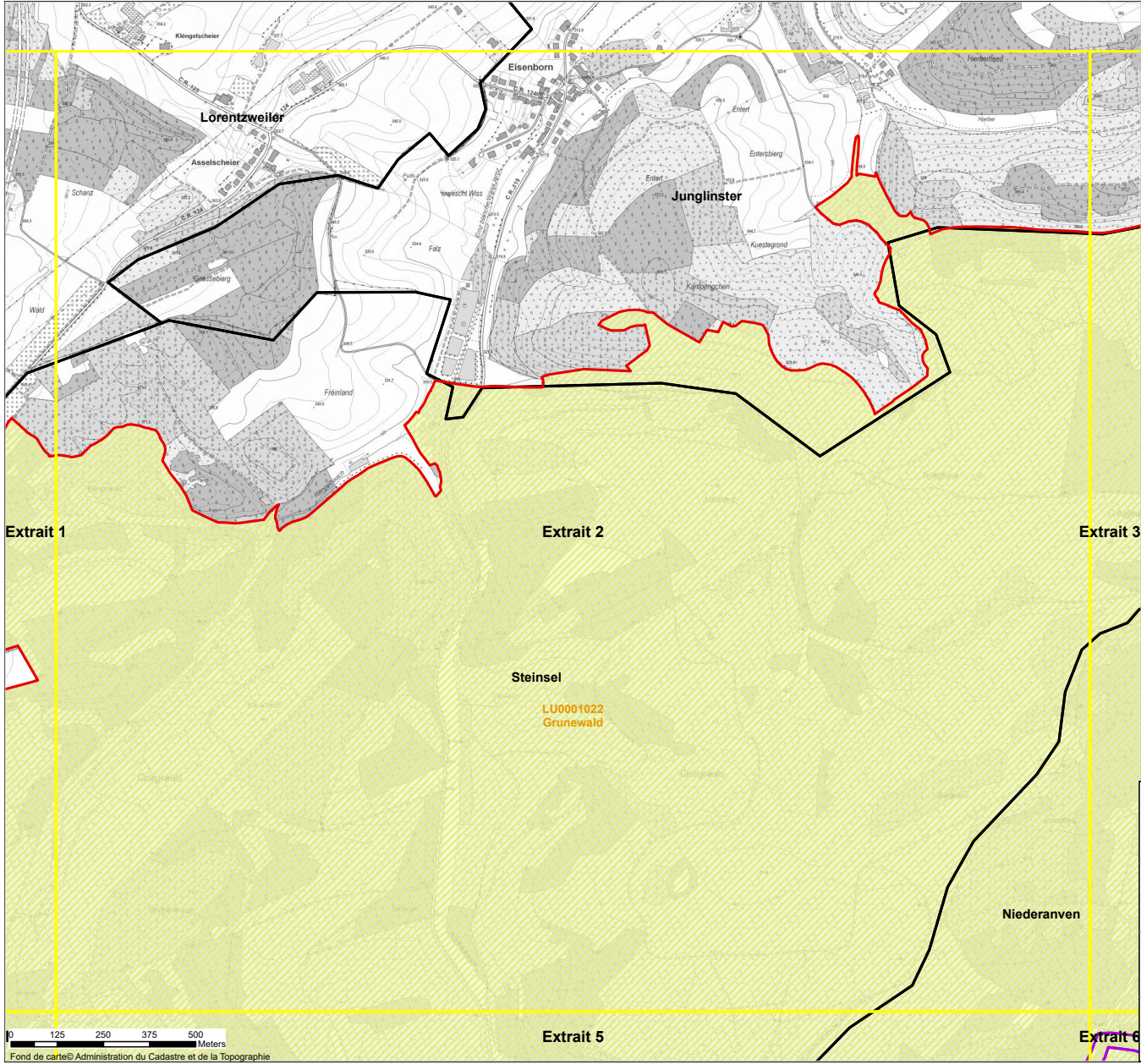

 LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable


 Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

Annexe 1: Aperçu général
Extrait 1

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	----------------------



-  Découpage cartes 1:10.000
 -  Communes
 -  Délimitation géographique du plan de gestion
 -  Zones protégées d'intérêt national déclarées
- ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES**
Zones spéciales de conservation
-  LU0001022, Grunewald
- AUTRES ZONES N2000**
-  Zones spéciales de conservation
 -  Zones de protection spéciale

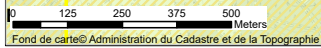

 LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable
 
 Administration
 de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

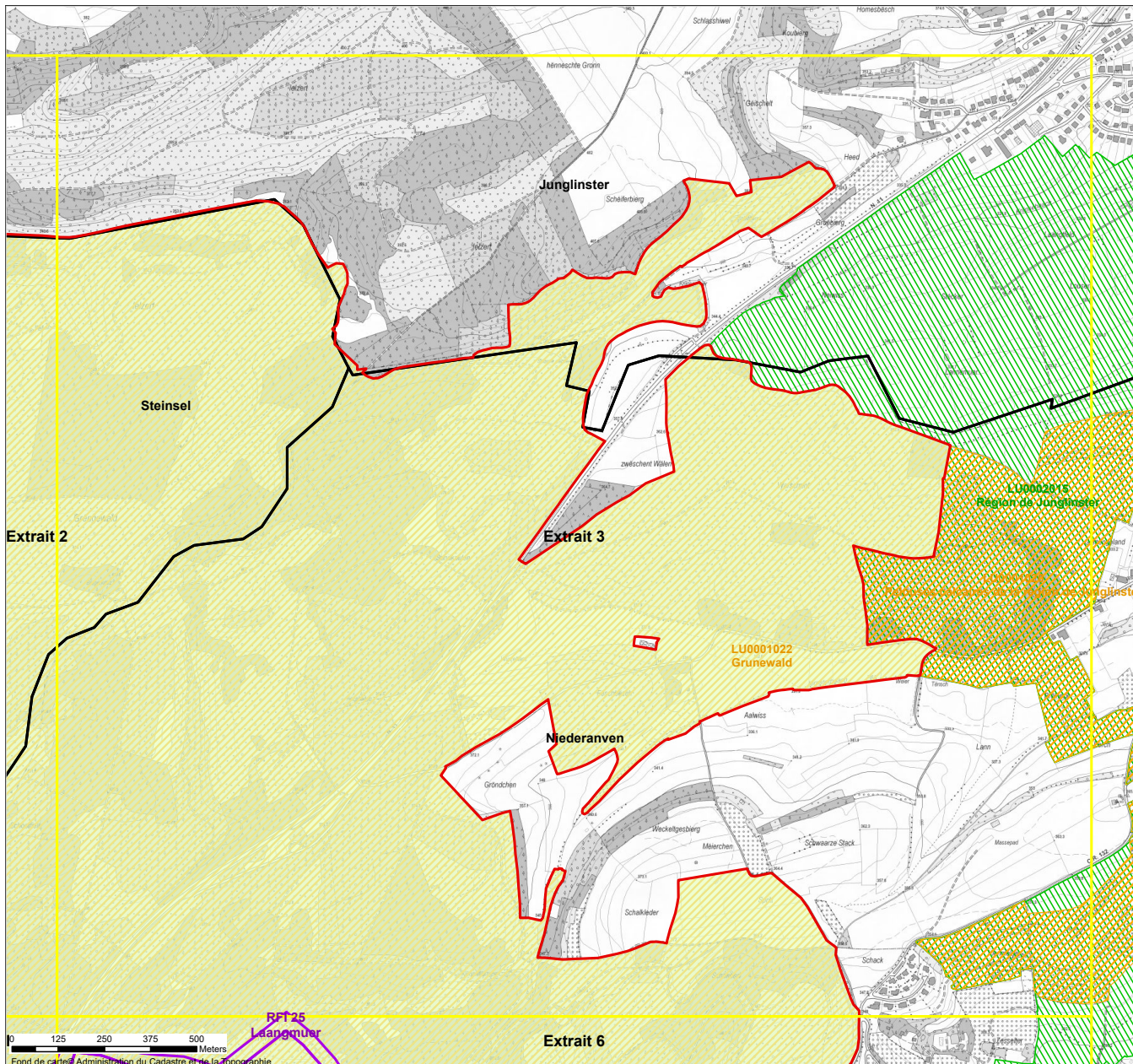
Annexe 1: Aperçu général
Extrait 2

Version 1.2

Echelle:
 1:10 000



B.4526 - 29



- Découpage cartes 1:10.000
- Communes
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Zones protégées d'intérêt national déclarées

ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES
Zones spéciales de conservation

- LU0001022, Grunewald
- Zones spéciales de conservation
- Zones de protection spéciale

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de la nature et des forêts
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

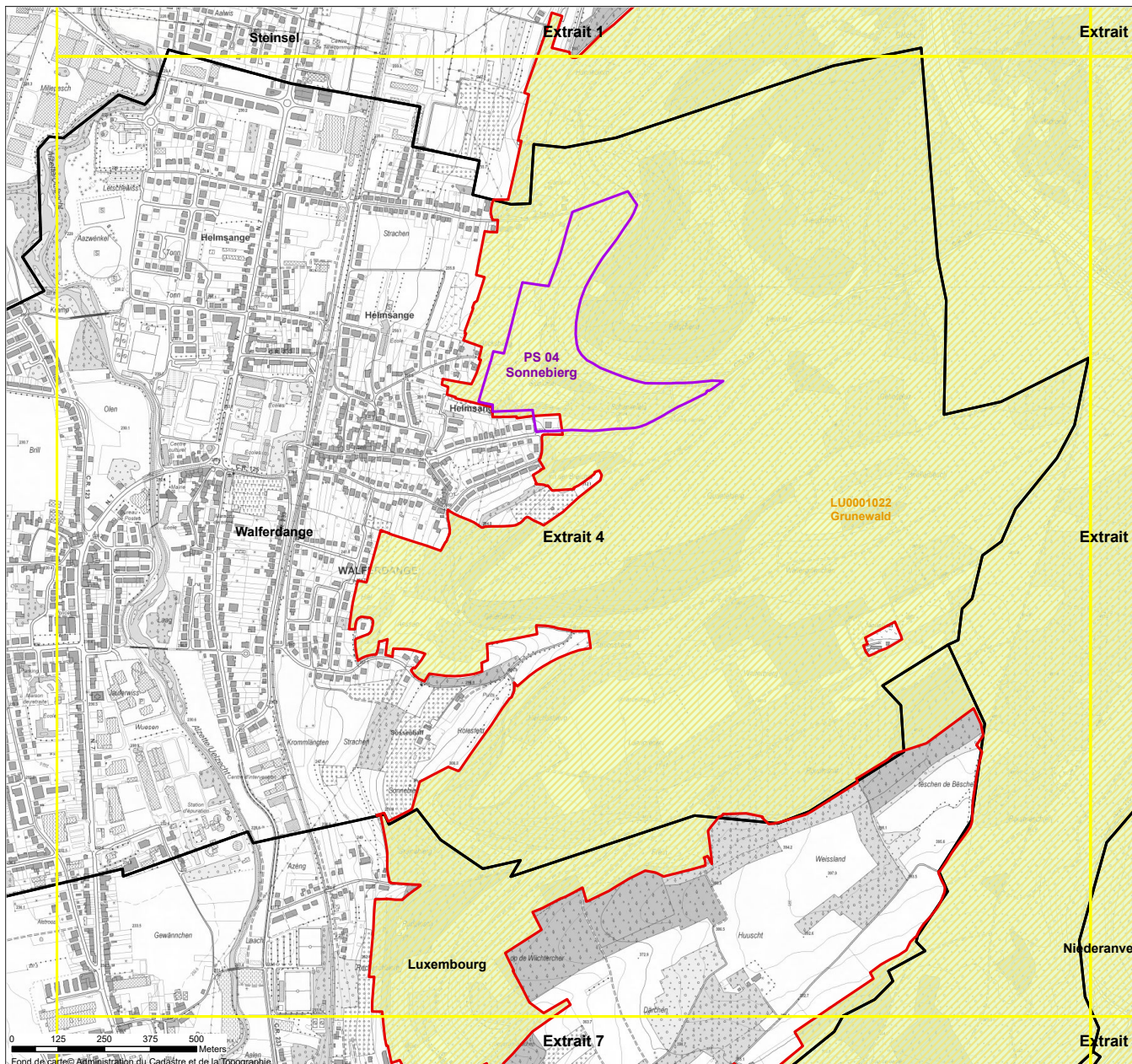
LU0001022 Grunewald





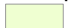


Annexe 1: Aperçu général
Extrait 3



Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	-----------------------------

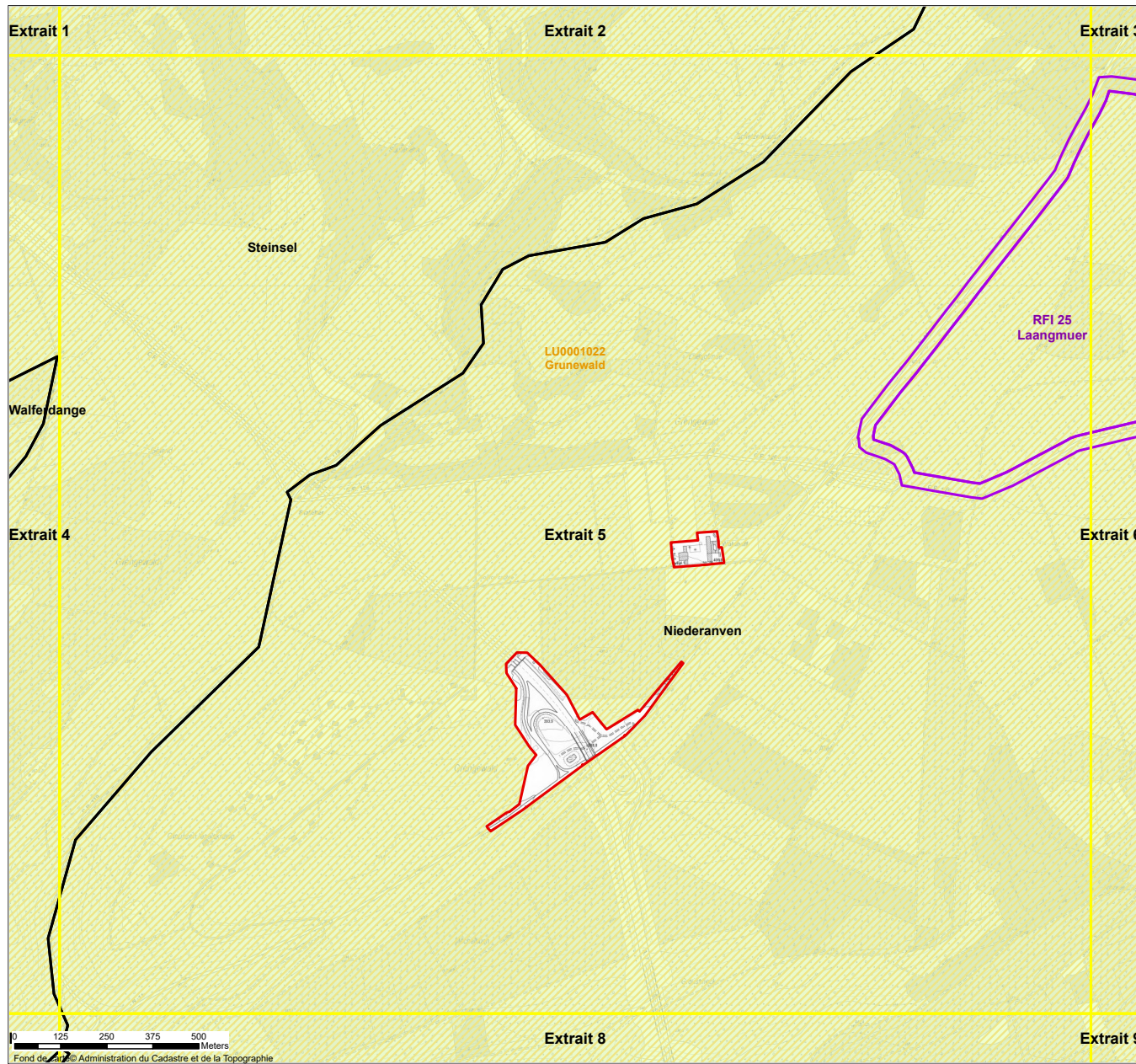
Fond de cartes Administration du Cadastre et de la Topographie
RFT 25 Laangmuer





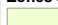


B 4526 - 30



-  Découpage cartes 1:10.000
 -  Communes
 -  Délimitation géographique du plan de gestion
 -  Zones protégées d'intérêt national déclarées
- ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES**
Zones spéciales de conservation
-  LU0001022, Grunewald
- AUTRES ZONES N2000**
-  Zones spéciales de conservation
 -  Zones de protection spéciale

 LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable		 Administration de la nature et des forêts
<h2>LU0001022 Grunewald</h2>		
<h3>Annexe 1: Aperçu général</h3> <h4>Extrait 4</h4>		
Version 1.2	Echelle: 1:10 000	



-  Découpage cartes 1:10.000
 -  Communes
 -  Délimitation géographique du plan de gestion
 -  Zones protégées d'intérêt national déclarées
- ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES**
Zones spéciales de conservation
-  LU0001022, Grunewald
- AUTRES ZONES N2000**
-  Zones spéciales de conservation
 -  Zones de protection spéciale


 LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable
 
 Administration
 de la nature et des forêts

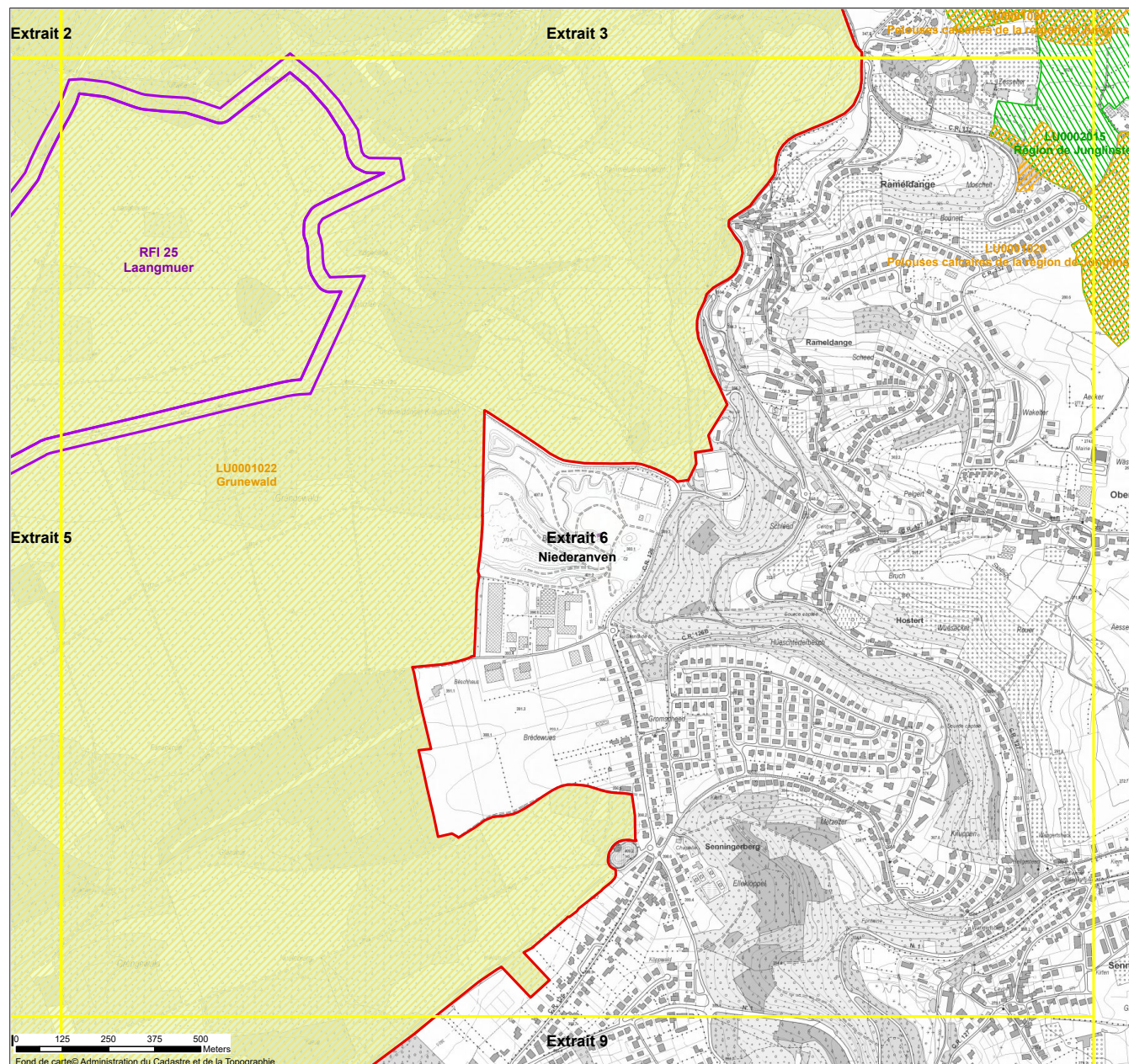
LU0001022 Grunewald





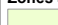


Annexe 1: Aperçu général
Extrait 5

Version 1.2

Echelle:
 1:10 000

B 4526 - 32



-  Découpage cartes 1:10.000
 -  Communes
 -  Délimitation géographique du plan de gestion
 -  Zones protégées d'intérêt national déclarées
- ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES**
Zones spéciales de conservation
-  LU0001022, Grunewald
- AUTRES ZONES N2000**
-  Zones spéciales de conservation
 -  Zones de protection spéciale


 LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable


 Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

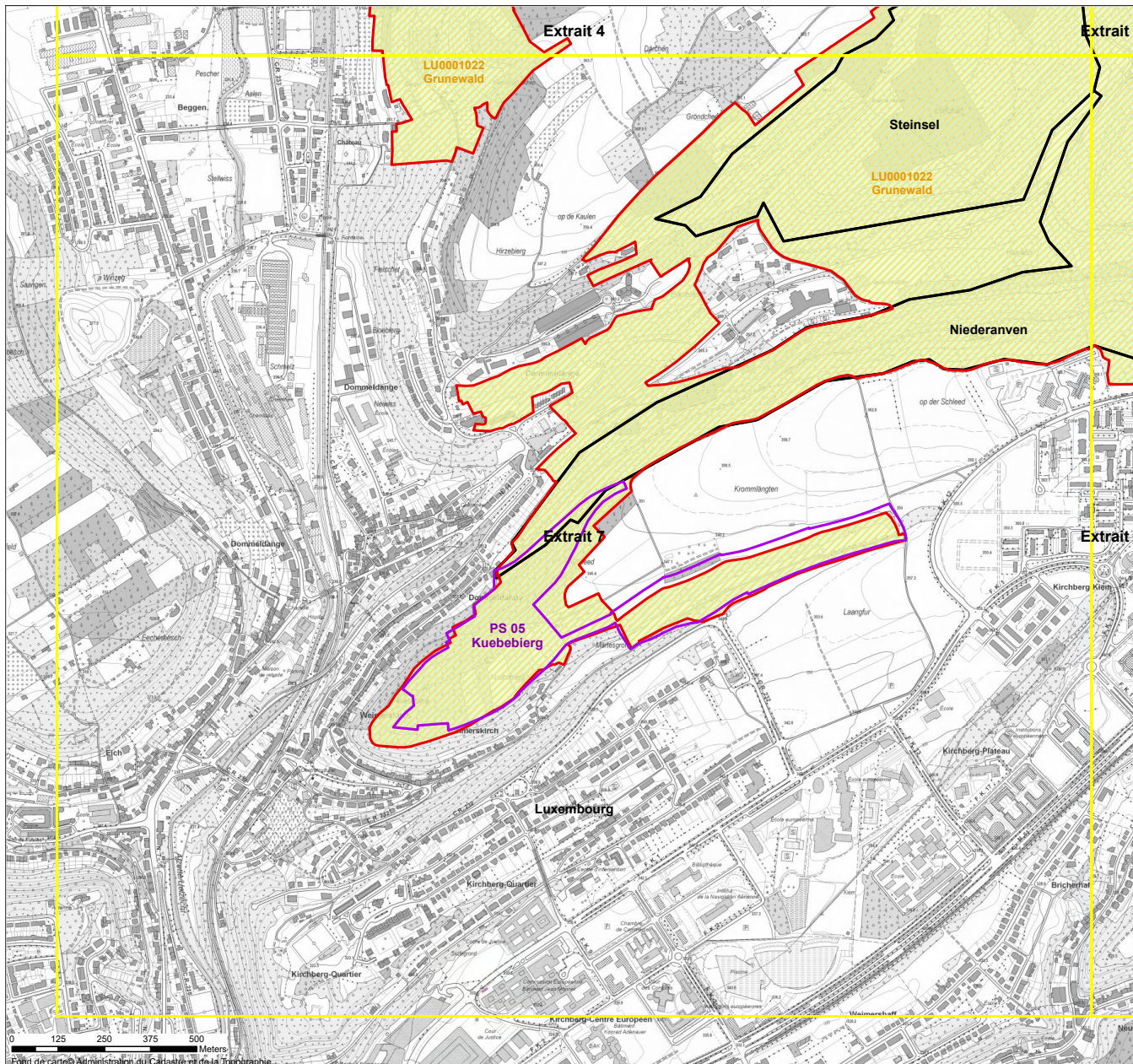
Annexe 1: Aperçu général
Extrait 6

Version 1.2

Echelle:
 1:10 000

0 125 250 375 500 Meters
 Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

B 4526 - 34



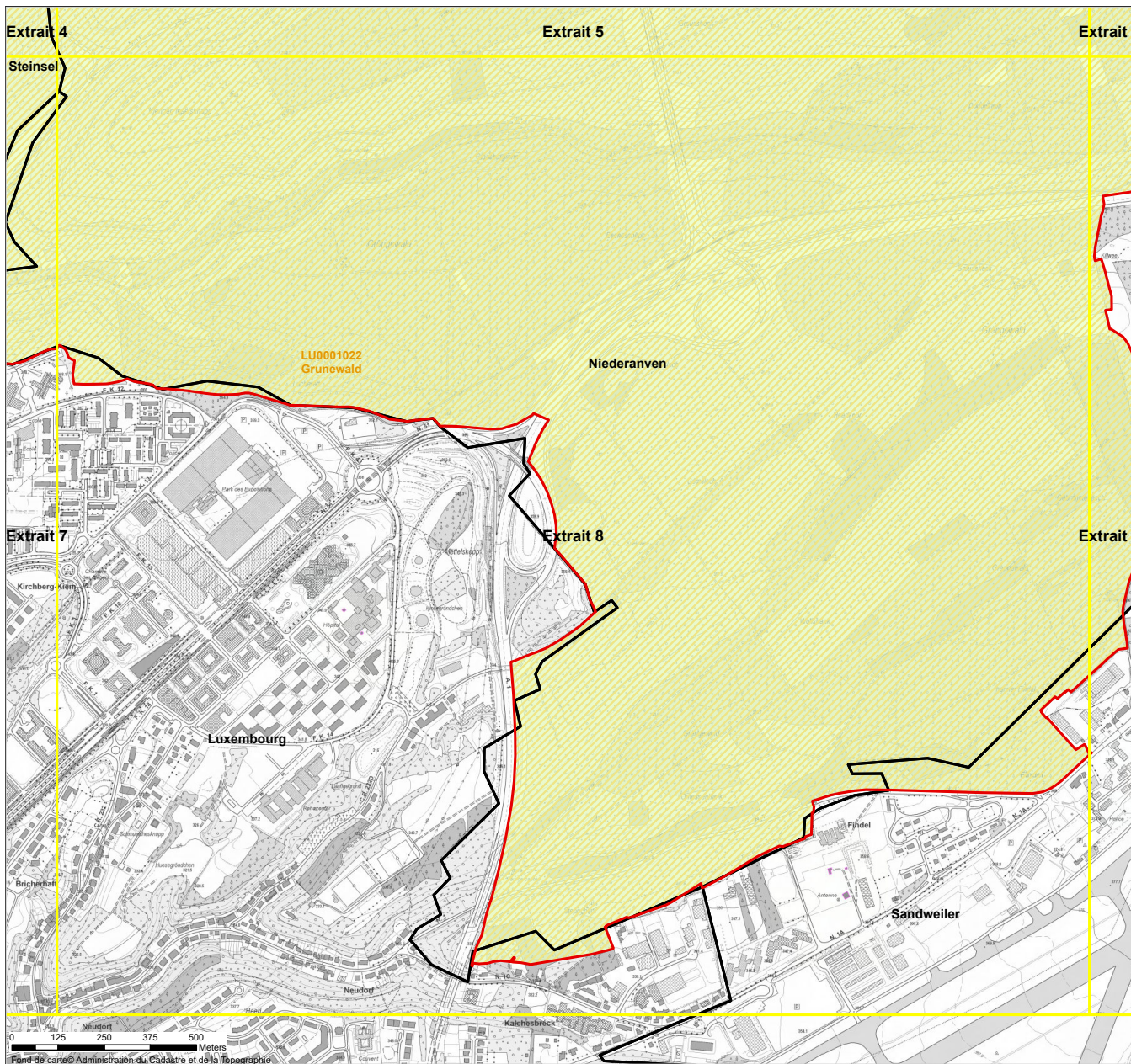
- Découpage cartes 1:10.000
 - Communes
 - Délimitation géographique du plan de gestion
 - Zones protégées d'intérêt national déclarées
- ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES**
Zones spéciales de conservation
- LU0001022, Grunewald
- AUTRES ZONES N2000**
- Zones spéciales de conservation
 - Zones de protection spéciale

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

Annexe 1: Aperçu général
Extrait 7

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	----------------------



	Découpage cartes 1:10.000
	Communes
	Délimitation géographique du plan de gestion
	Zones protégées d'intérêt national déclarées
ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES	
Zones spéciales de conservation	
	LU0001022, Grunewald
AUTRES ZONES N2000	
	Zones spéciales de conservation
	Zones de protection spéciale

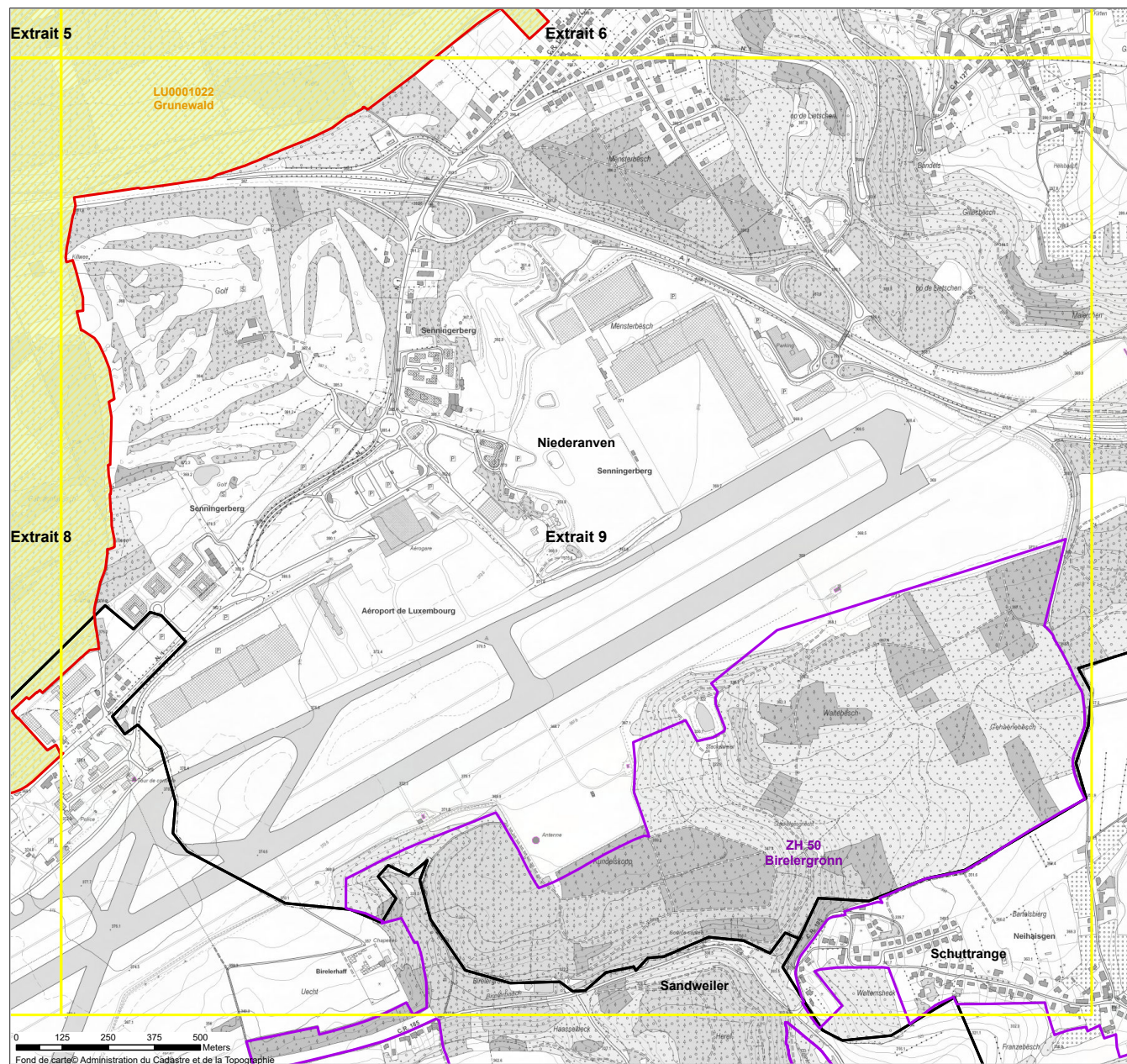
	LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable		Administration de la nature et des forêts
--	---	--	--





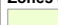


LU0001022 Grunewald

Annexe 1: Aperçu général
Extrait 8

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	-----------------------------

B 4526 - 35



-  Découpage cartes 1:10.000
-  Communes
-  Délimitation géographique du plan de gestion
-  Zones protégées d'intérêt national déclarées
- ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES**
- Zones spéciales de conservation**
-  LU0001022, Grunewald
- AUTRES ZONES N2000**
-  Zones spéciales de conservation
-  Zones de protection spéciale


 LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable


 Administration
 de la nature et des forêts

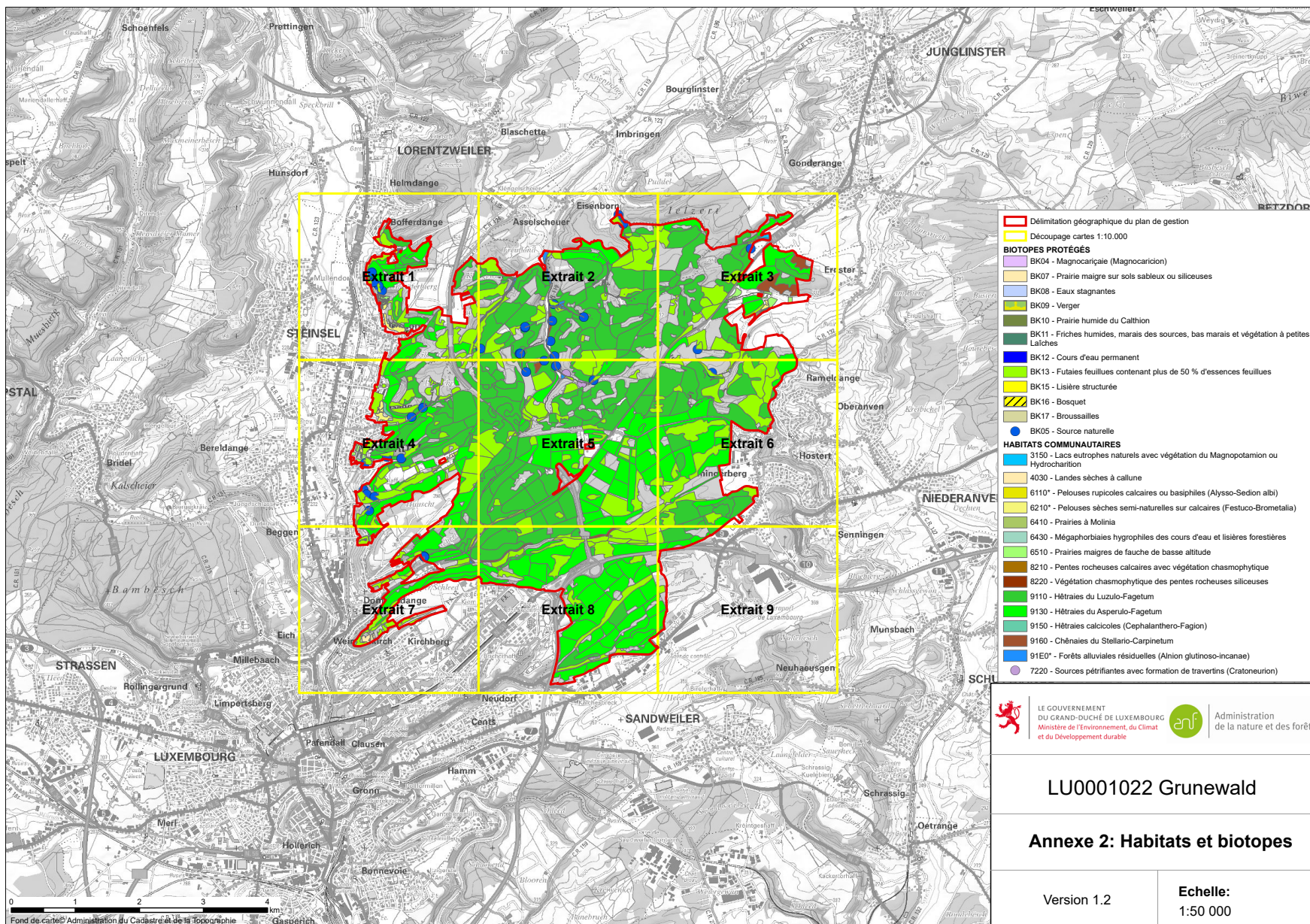
LU0001022 Grunewald

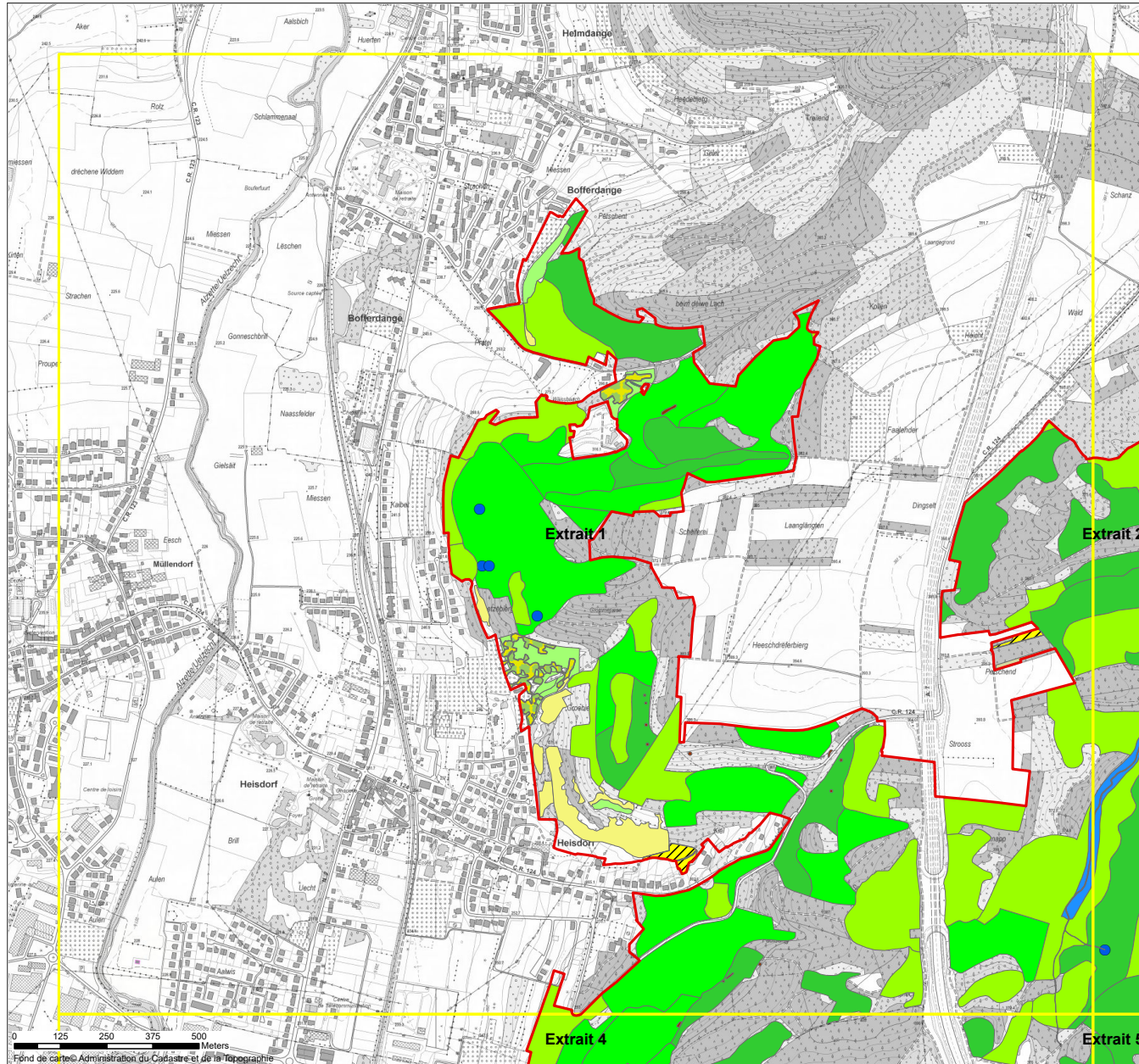
Annexe 1: Aperçu général
Extrait 9

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 36





- Délimitation géographique du plan de gestion
- Découpage cartes 1:10.000
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
- BK04 - Magnocarigale (Magnocaricion)
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceux
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK09 - Verger
- BK10 - Prairie humide du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Lailches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharitum
- 4030 - Landes sèches à callune
- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (Alyso-Sedion albi)
- 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires (Festuco-Brometalia)
- 6410 - Prairies à Molinia
- 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8220 - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9150 - Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)
- 9160 - Chênales du Stellario-Carpinetum
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

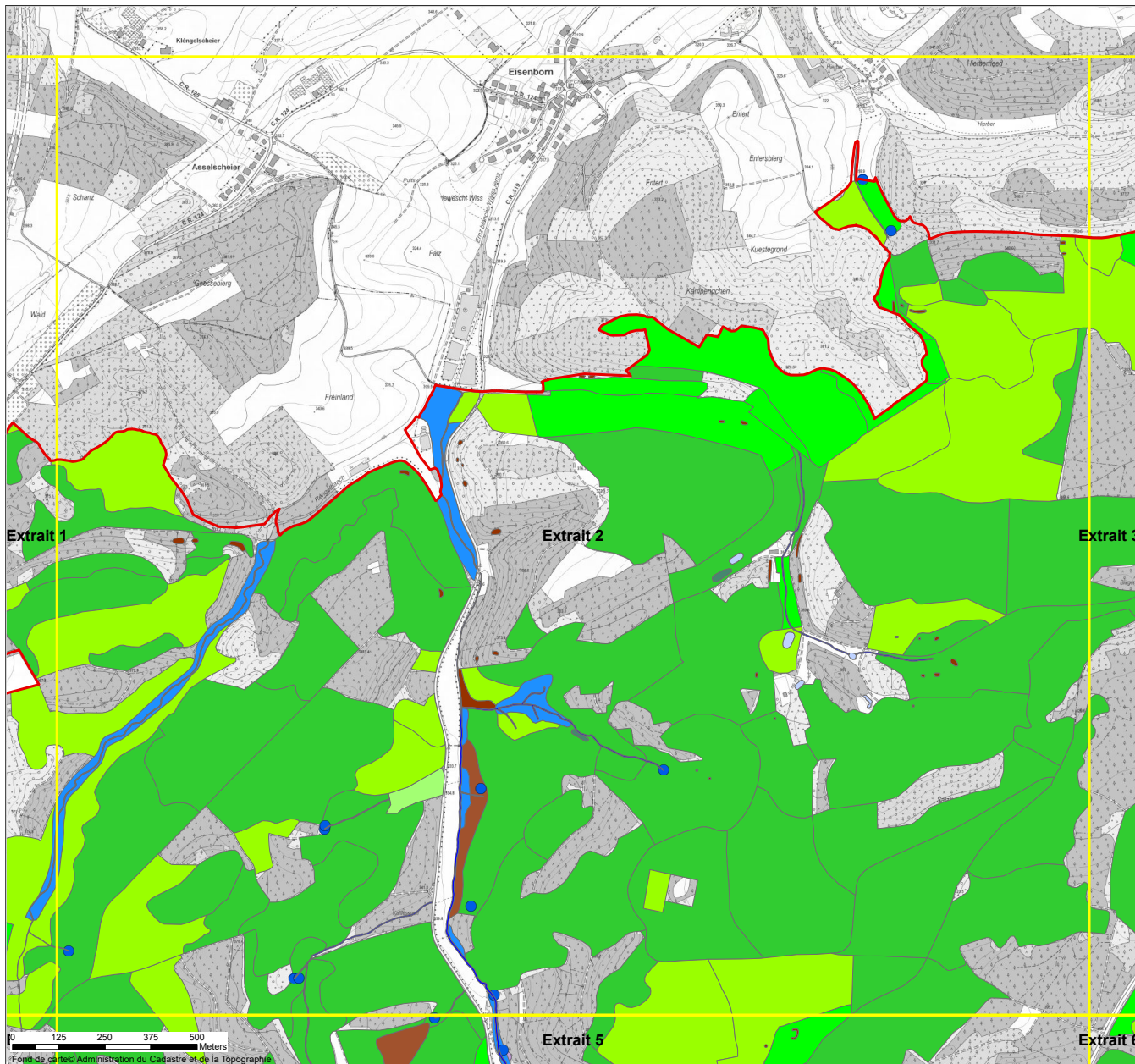
Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 1

Version 1.2

Echelle:
1:10 000



- Délimitation géographique du plan de gestion
- Découpage cartes 1:10.000
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
- BK04 - Magnocarigale (Magnocaricion)
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceux
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK09 - Verger
- BK10 - Prairie humide du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Lailches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 4030 - Landes sèches à callune
- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (Alyso-Sedion albi)
- 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires (Festuco-Brometalia)
- 6410 - Prairies à Molinia
- 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8220 - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9150 - Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)
- 9160 - Chênales du Stellario-Carpinetum
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

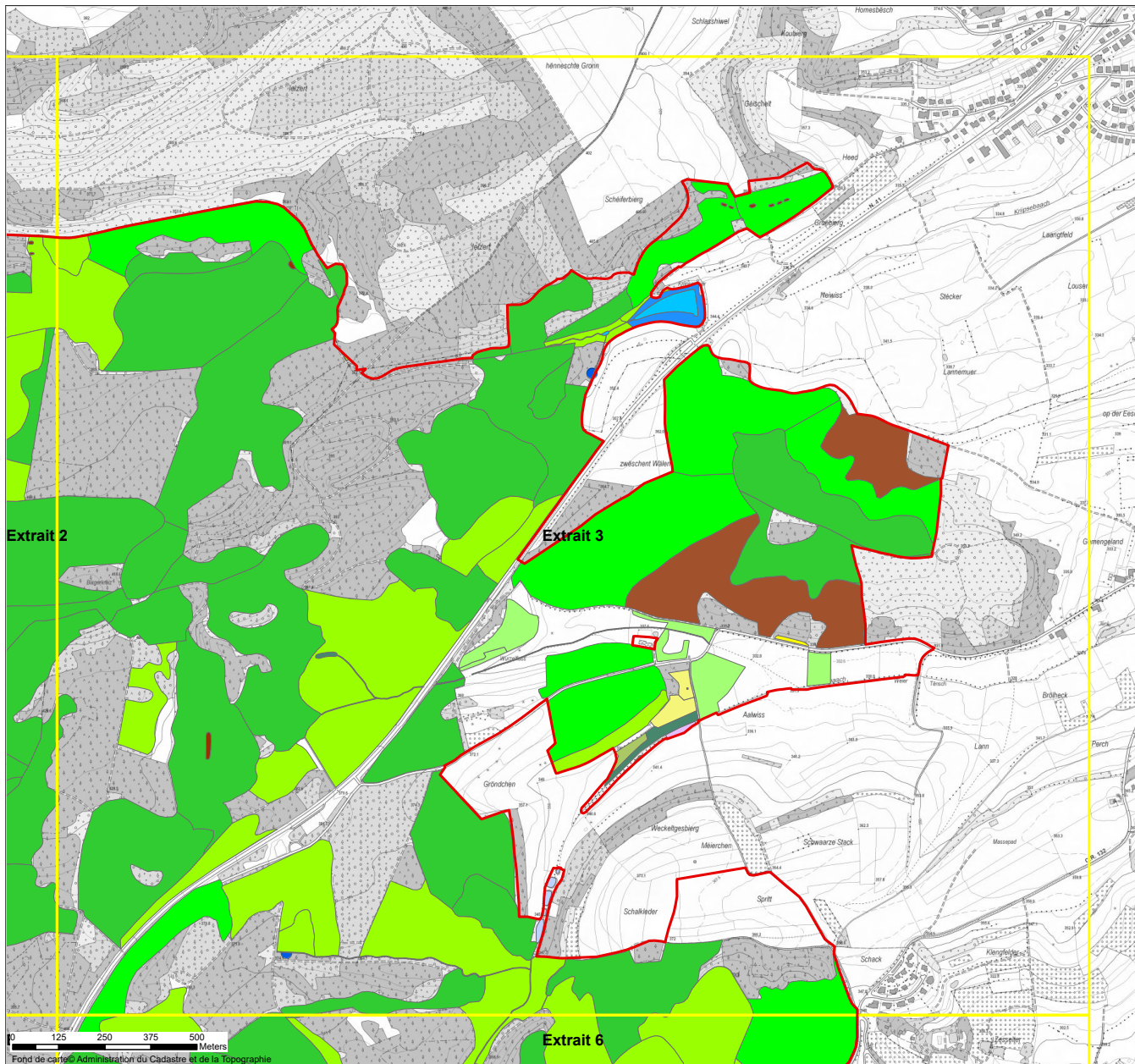
LU0001022 Grunewald

Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 2

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 39



- Délimitation géographique du plan de gestion
- Découpage cartes 1:10.000
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
- BK04 - Magnocarigale (Magnocaricion)
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceux
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK09 - Verger
- BK10 - Prairie humide du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Lailches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 4030 - Landes sèches à callune
- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (Alyso-Sedion albi)
- 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires (Festuco-Brometalia)
- 6410 - Prairies à Molinia
- 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8220 - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9150 - Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)
- 9160 - Chênales du Stellario-Carpinetum
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

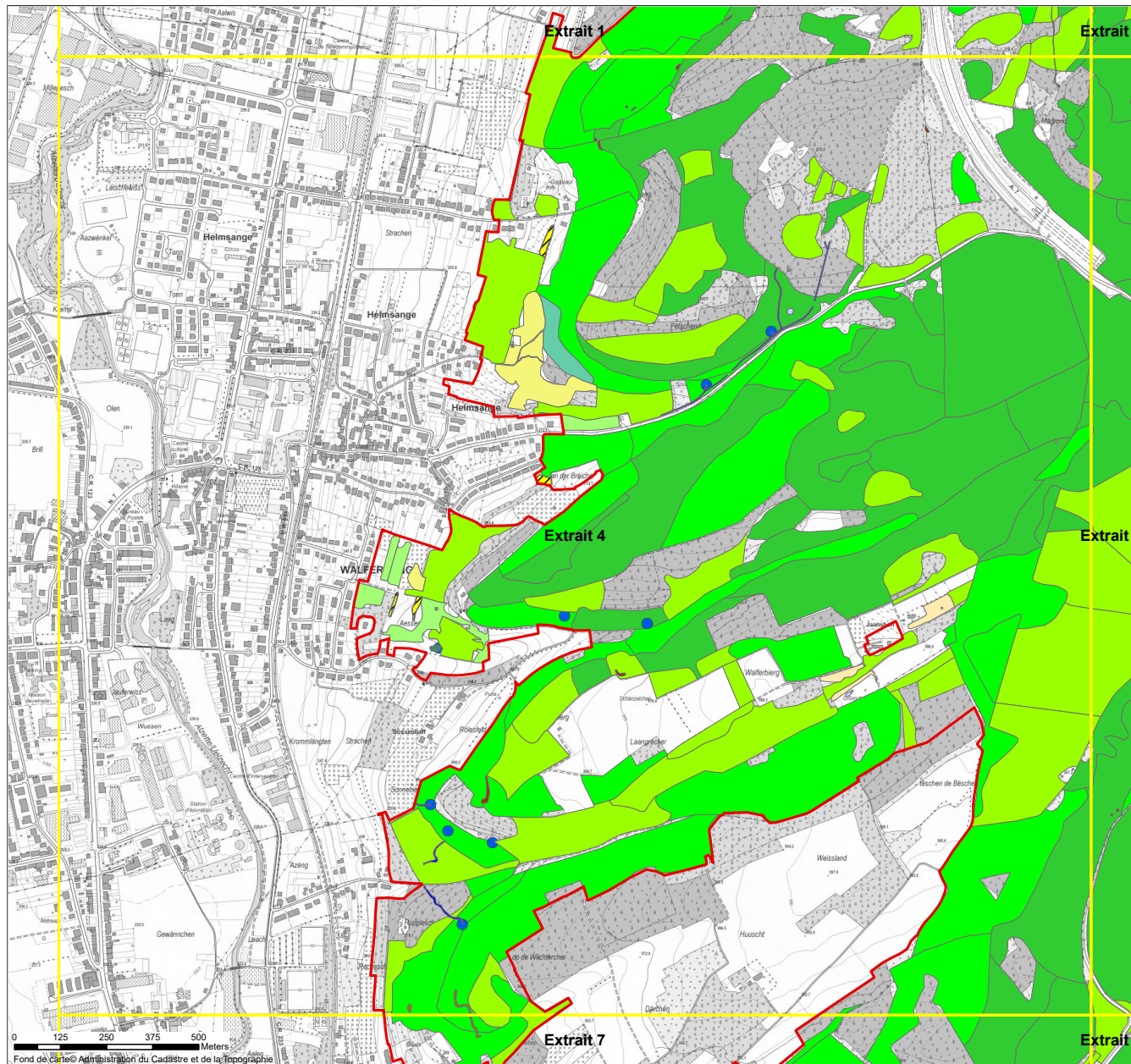
Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 3

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

0 125 250 375 500 Meters
Fond de cartes: Administration du Cadastre et de la Topographie

B 4526 - 40



- Délimitation géographique du plan de gestion
- Découpage cartes 1:10.000
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
- BK04 - Magnocaricaie (Magnocaricion)
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceuses
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK09 - Verger
- BK10 - Prairie humide du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Lâches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 4030 - Landes sèches à callune
- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (Alyso-Sedion albi)
- 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires (Festuco-Brometalia)
- 6410 - Prairies à Molinia
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8220 - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9150 - Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)
- 9160 - Chênales du Stellario-Carpinetum
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- 7220 - Sources pétifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

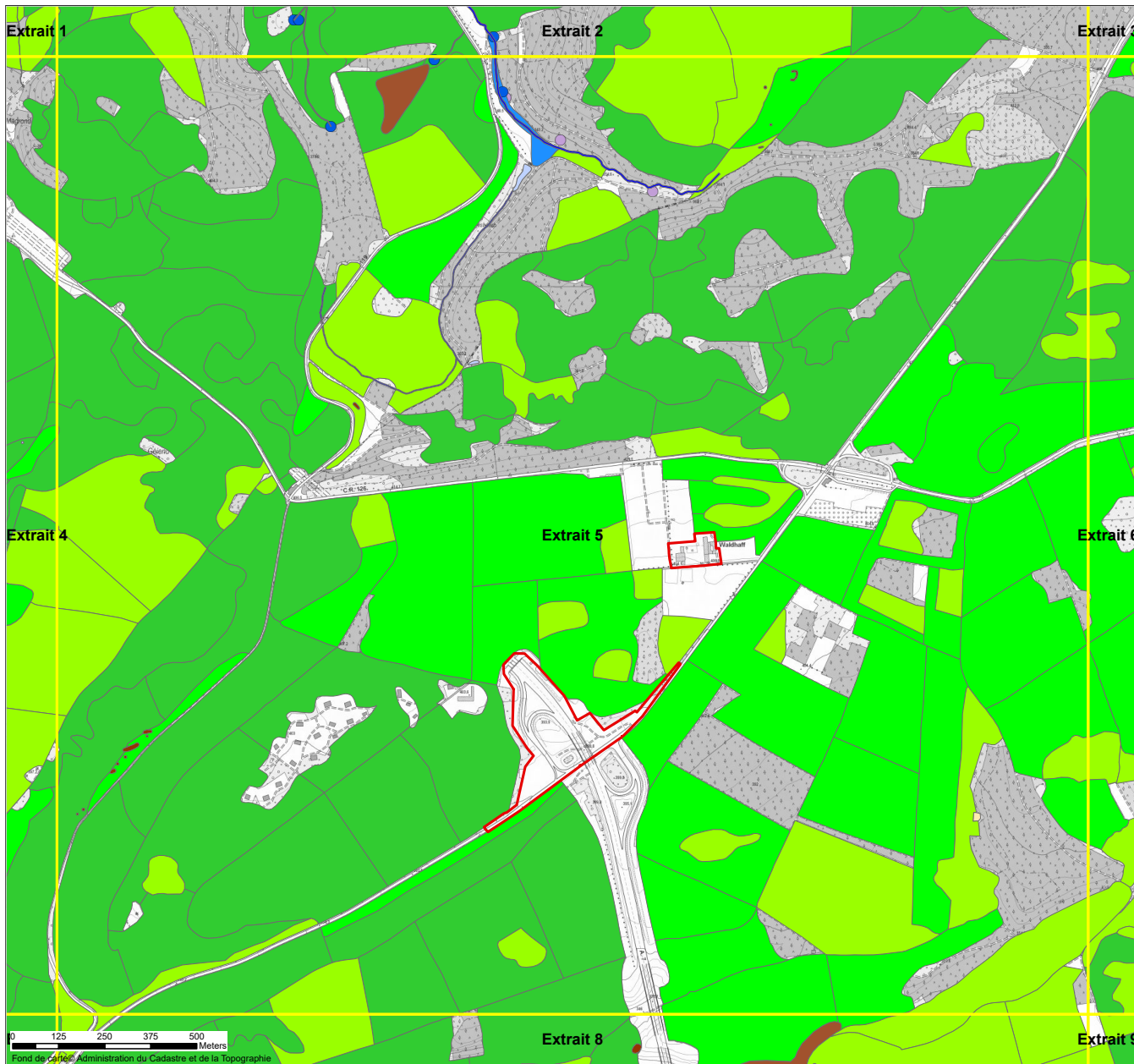
Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 4

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 41

0 125 250 375 500 Meters
Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



- Délimitation géographique du plan de gestion
- Découpage cartes 1:10.000
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
- BK04 - Magnocarigale (Magnocaricion)
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceux
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK09 - Verger
- BK10 - Prairie humide du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Lailches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 3150 - Lacs eutroques naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 4030 - Landes sèches à callune
- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (Alyso-Sedion albi)
- 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires (Festuco-Brometalia)
- 6410 - Prairies à Molinia
- 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8220 - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9150 - Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)
- 9160 - Chênales du Stellario-Carpinetum
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

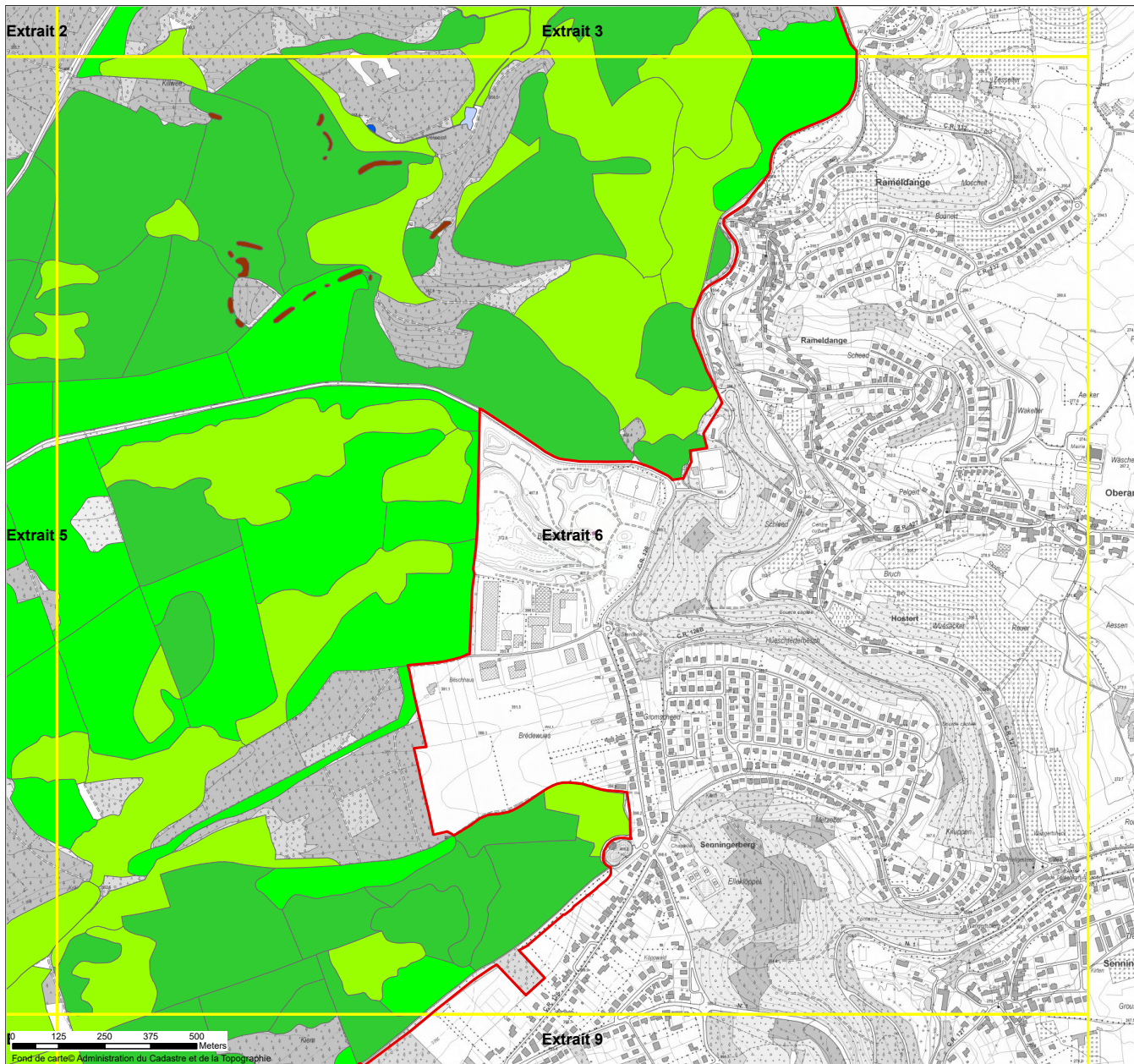
LU0001022 Grunewald

Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 5

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 42



- Délimitation géographique du plan de gestion
- Découpage cartes 1:10.000
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
- BK04 - Magnocarigale (Magnocaricion)
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceux
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK09 - Verger
- BK10 - Prairie humide du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Lailches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 4030 - Landes sèches à callune
- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (Alyso-Sedion albi)
- 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires (Festuco-Brometalia)
- 6410 - Prairies à Molinia
- 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8220 - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9150 - Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)
- 9160 - Chênales du Stellario-Carpinetum
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

0 125 250 375 500 Meters
Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Administration de la nature et des forêts
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

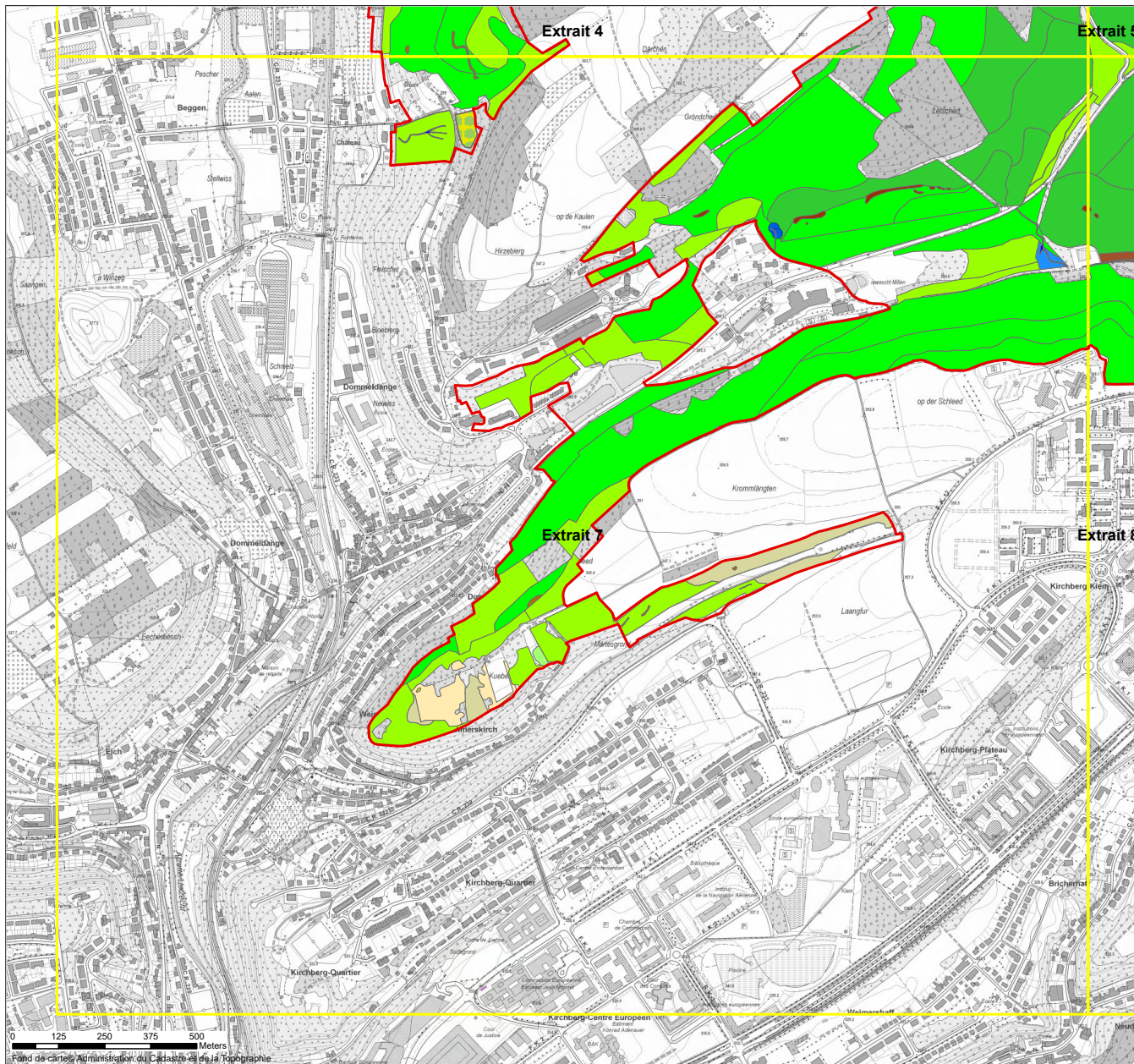
LU0001022 Grunewald

Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 6

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 43



- Délimitation géographique du plan de gestion
- Découpage cartes 1:10.000
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
- BK04 - Magnocarigale (Magnocaricion)
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceux
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK09 - Verger
- BK10 - Prairie humide du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Lailches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 4030 - Landes sèches à callune
- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (Alyso-Sedion albi)
- 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires (Festuco-Brometalia)
- 6410 - Prairies à Molinia
- 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8220 - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9150 - Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)
- 9160 - Chênales du Stellario-Carpinetum
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

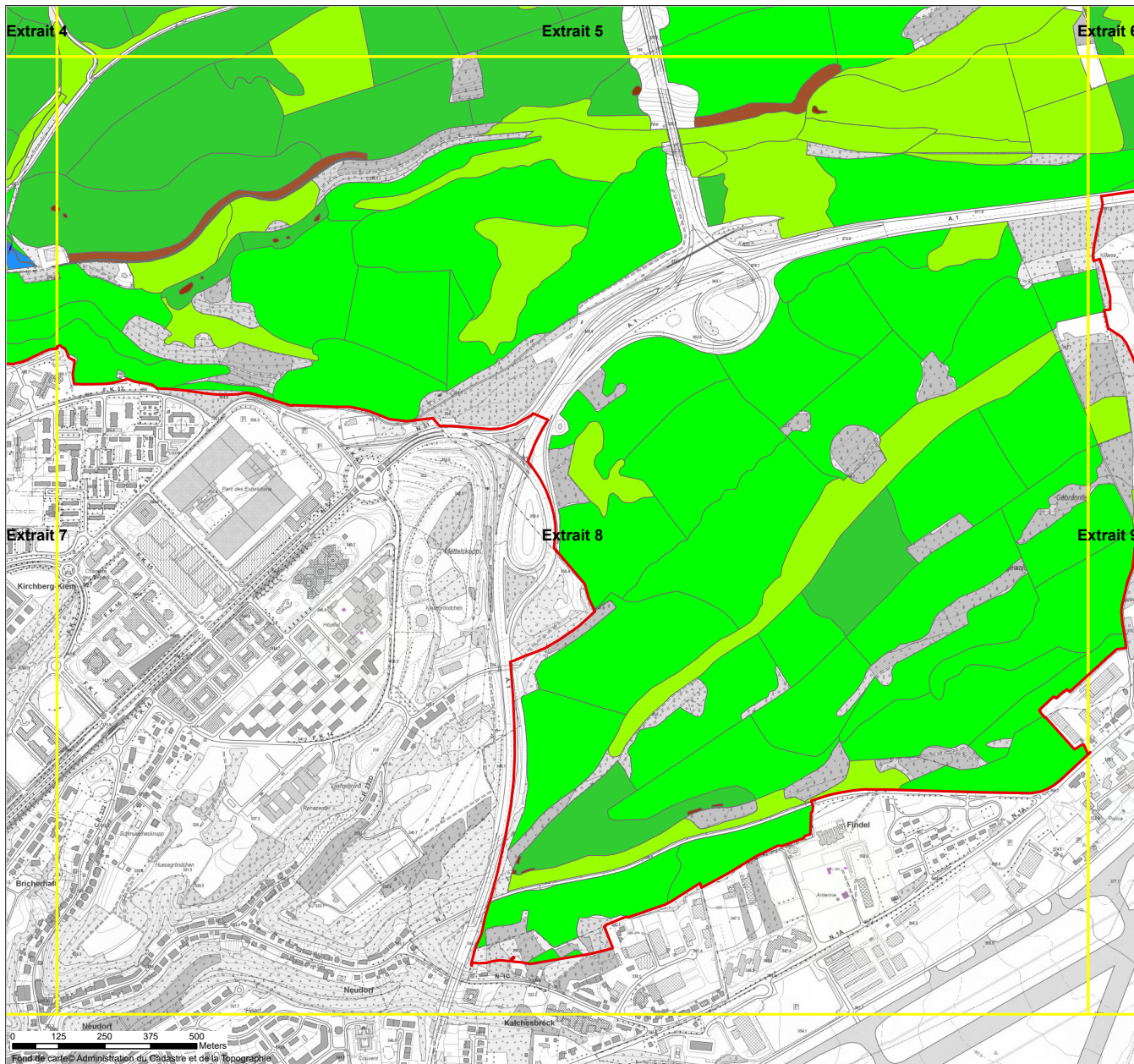
LU0001022 Grunewald

Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 7

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 44



- Délimitation géographique du plan de gestion
- Découpage cartes 1:10.000
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
- BK04 - Magnocarigale (Magnocaricion)
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceux
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK09 - Verger
- BK10 - Prairie humide du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Lailches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 4030 - Landes sèches à callune
- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (Alyso-Sedion albi)
- 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires (Festuco-Brometalia)
- 6410 - Prairies à Molinia
- 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8220 - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9150 - Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)
- 9160 - Chênales du Stellario-Carpinetum
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

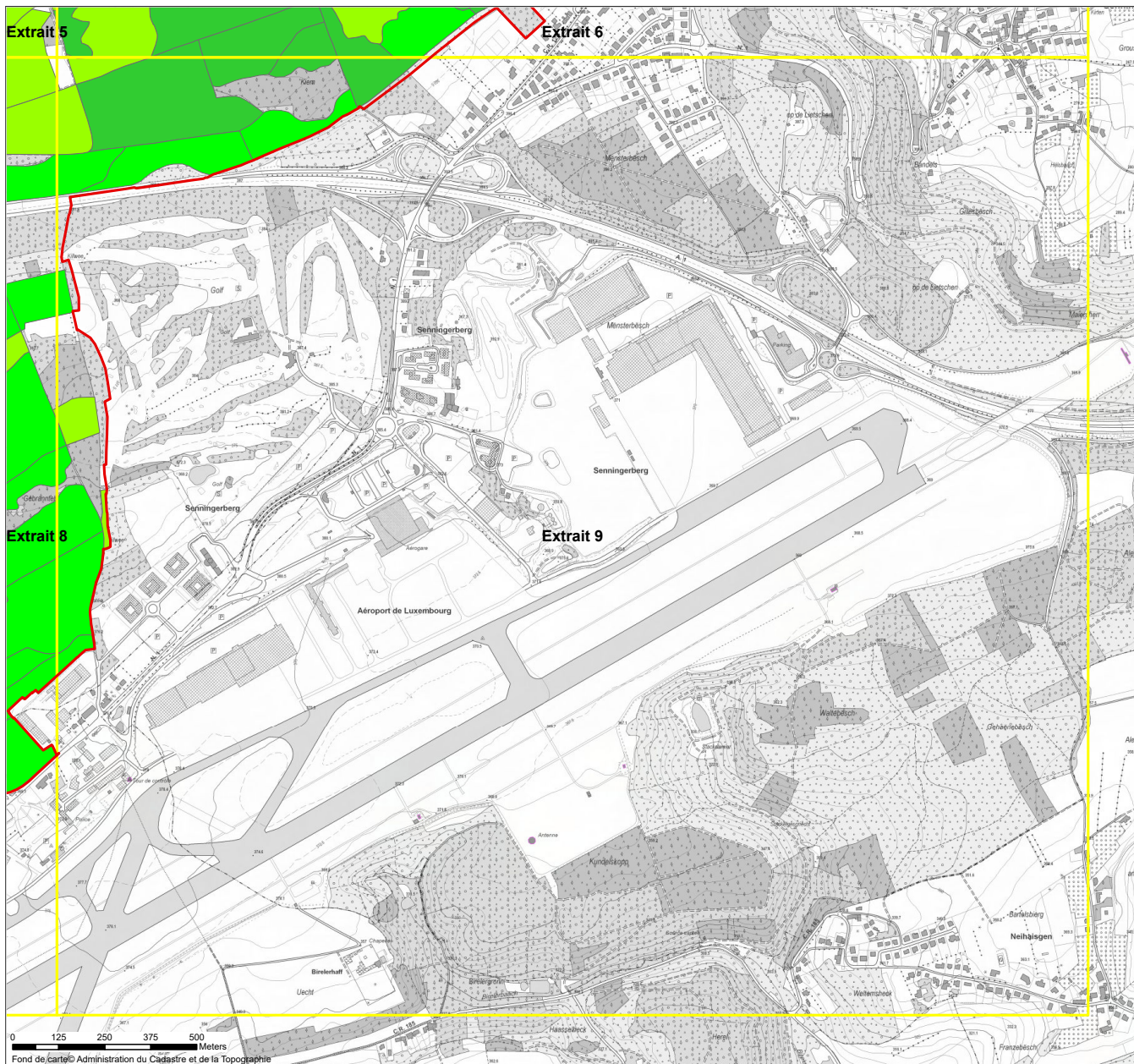
Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 8

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 45

Fond de carte: Administration du Cadastre et de la Topographie



- Délimitation géographique du plan de gestion
- Découpage cartes 1:10.000
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
- BK04 - Magnocarigale (Magnocaricion)
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceuses
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK09 - Verger
- BK10 - Prairie humide du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Lailches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 4030 - Landes sèches à callune
- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (Alyso-Sedion albi)
- 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires (Festuco-Brometalia)
- 6410 - Prairies à Molinia
- 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8220 - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9150 - Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)
- 9160 - Chênaies du Stellario-Carpinetum
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

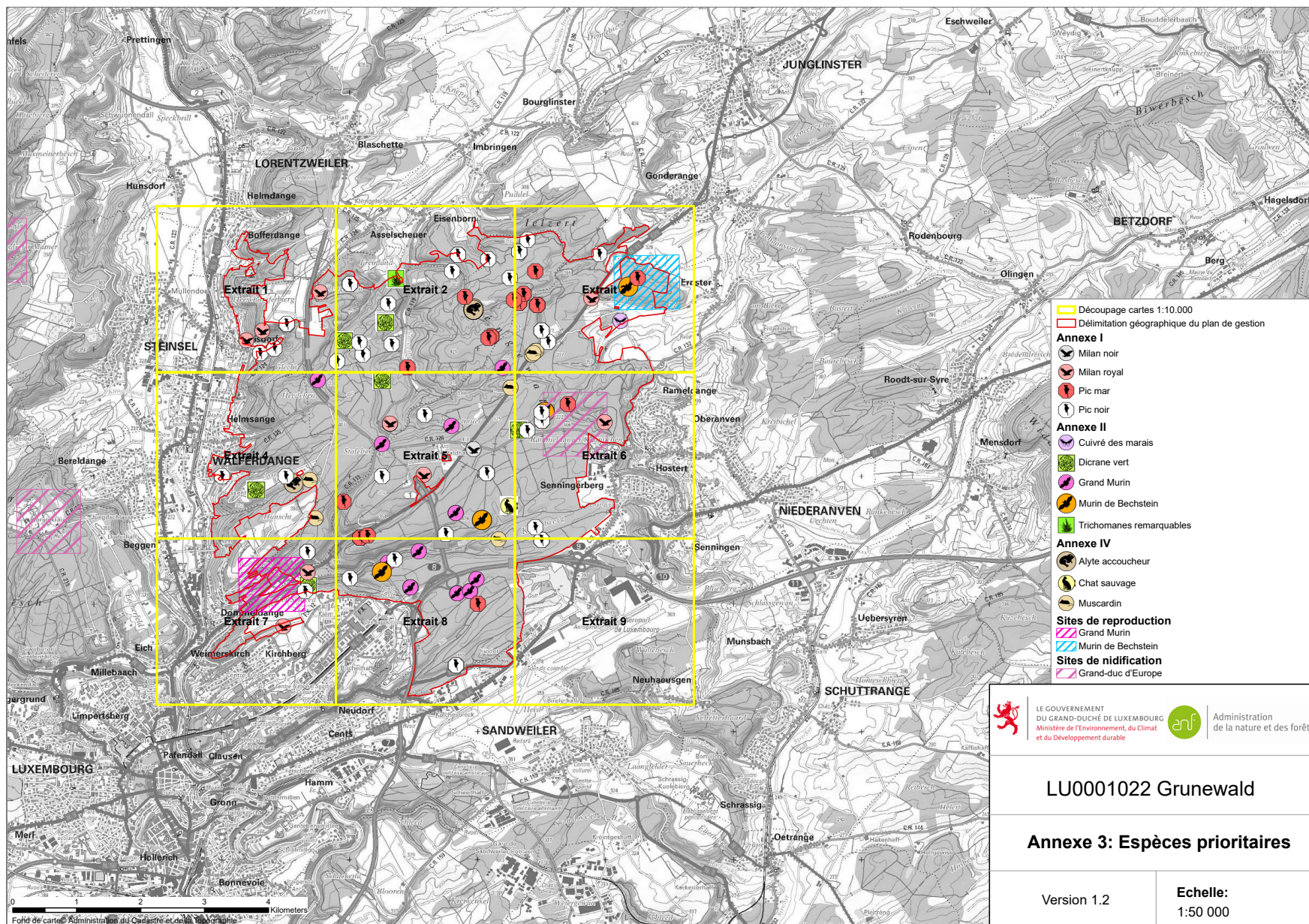
LU0001022 Grunewald

Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 9

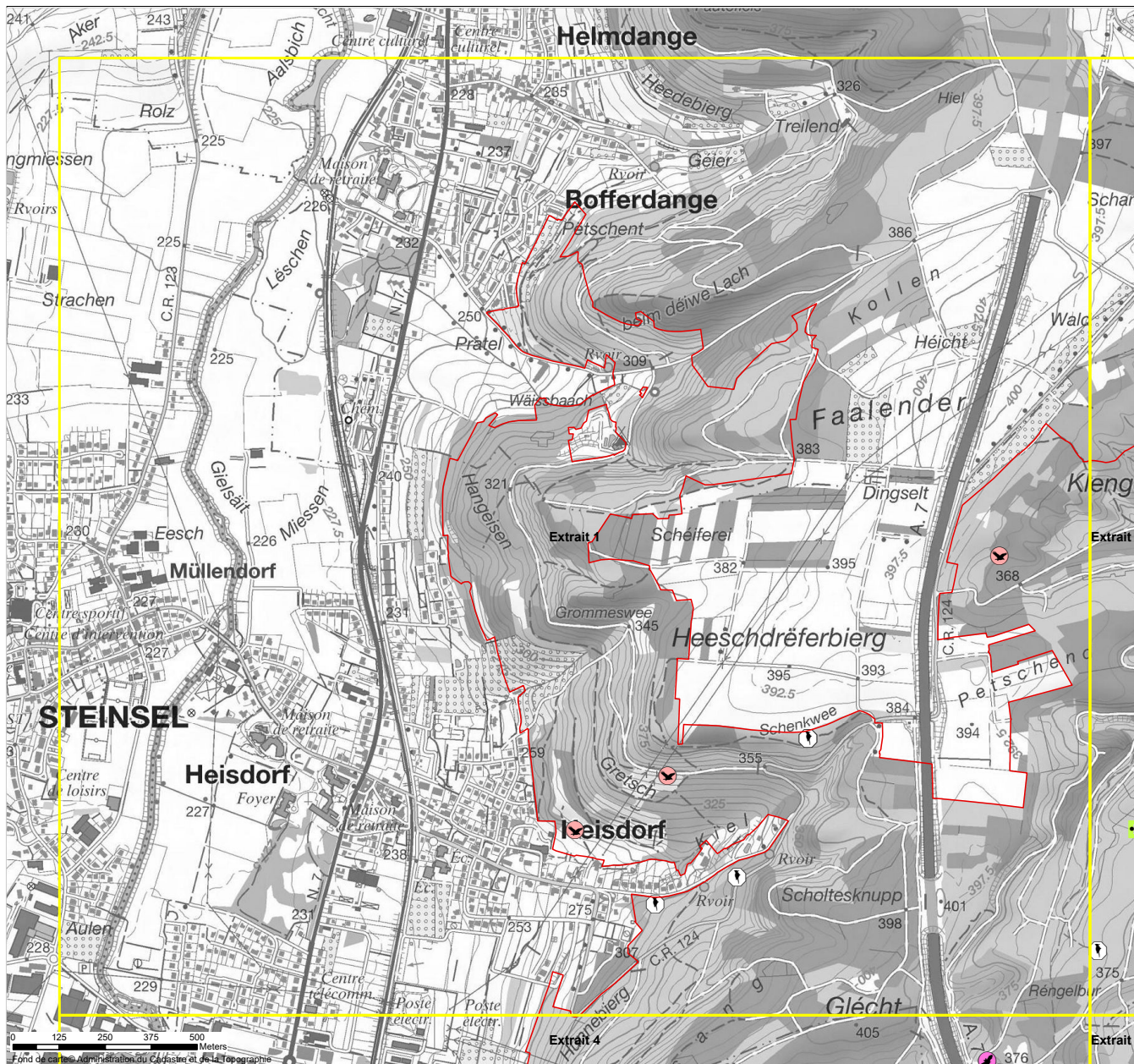
Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 46



B 4526 - 47



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Espèces (Observations)

Annexe I

- Milan noir
- Milan royal
- Pic mar
- Pic noir

Sites de nidification

- Grand-duc d'Europe

Annexe II

- Cuvré des marais
- Dicrane vert
- Grand Murin
- Murin de Bechstein
- Trichomanes remarquables

Annexe IV

- Alyte accoucheur
- Chat sauvage
- Muscardin

Sites de reproduction

- Grand Murin
- Murin de Bechstein

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable

Administration
 de la nature et des forêts

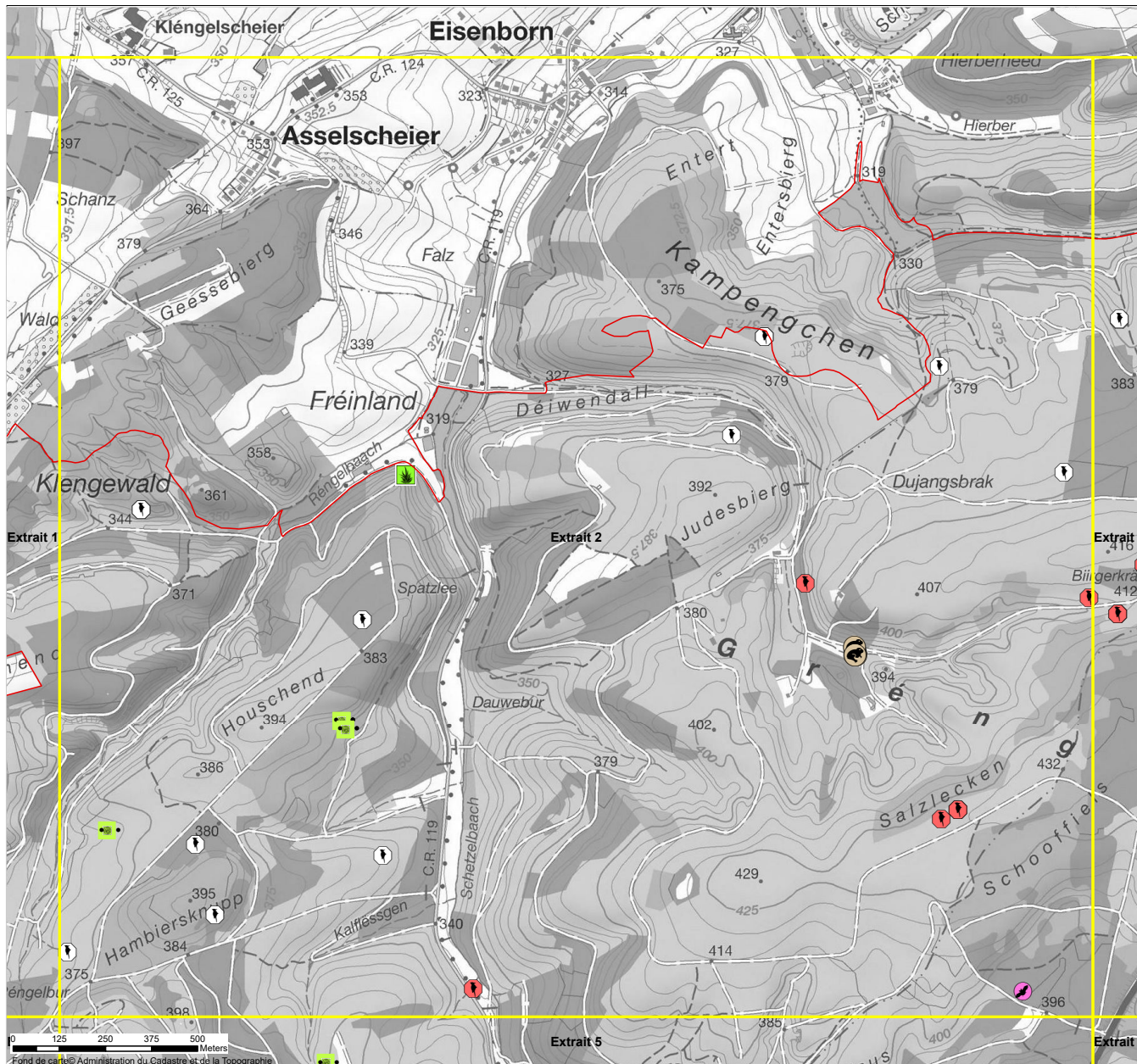
LU0001022 Grunewald

Annexe 3: Espèces prioritaires

Extrait 1

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	----------------------

B 4526 - 48



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Espèces (Observations)

Annexe I

- Milan noir
- Milan royal
- Pic mar
- Pic noir

Sites de nidification

- Grand-duc d'Europe

Annexe II

- Cuviré des marais
- Dicrane vert
- Grand Murin
- Murin de Bechstein
- Trichomanes remarquables

Annexe IV

- Alyte accoucheur
- Chat sauvage
- Muscardin

Sites de reproduction

- Grand Murin
- Murin de Bechstein

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
 Administration de la nature et des forêts

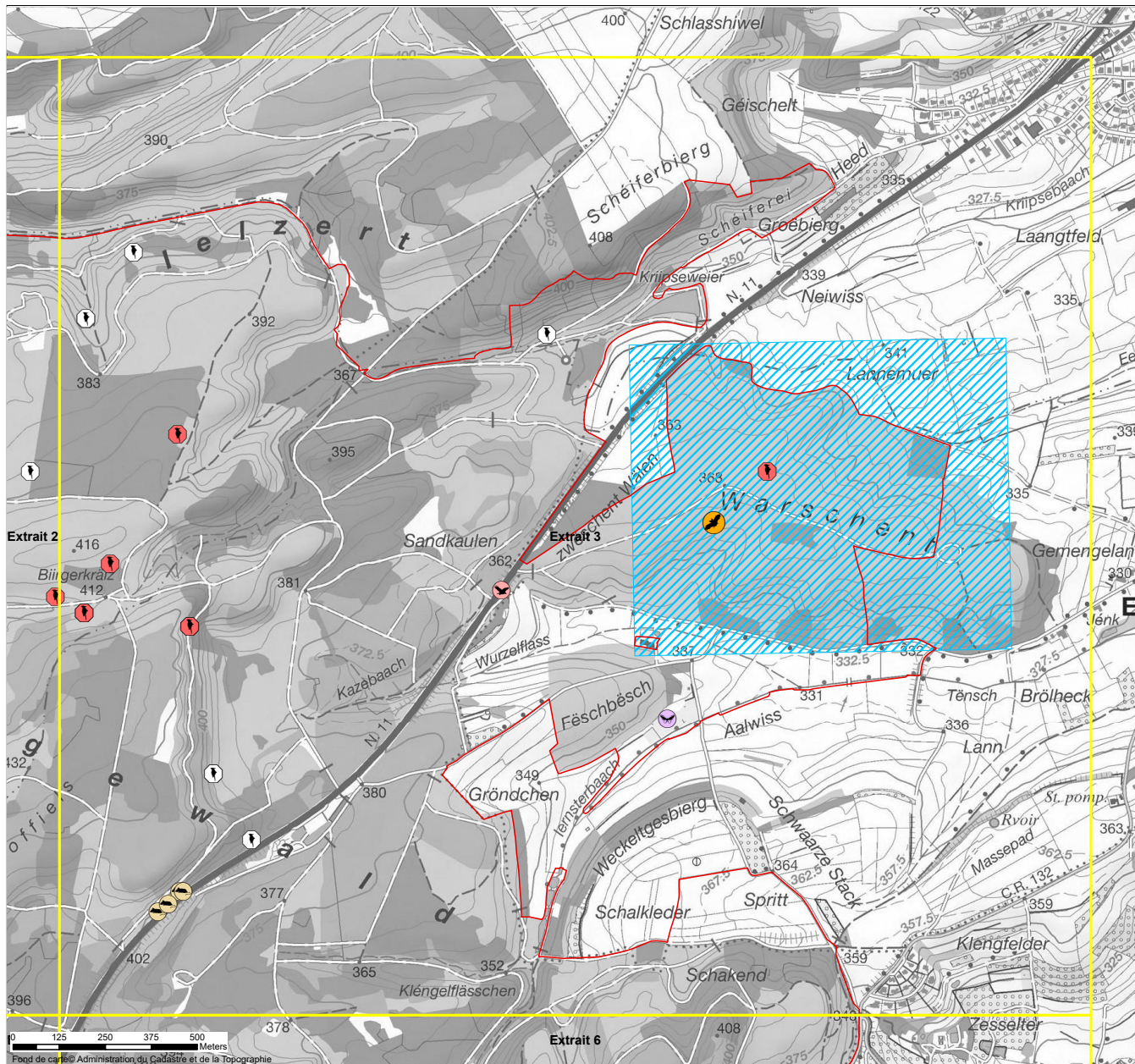
LU0001022 Grunewald

Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 2

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 49



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Espèces (Observations)

Annexe I

- Milan noir
- Milan royal
- Pic mar
- Pic noir

Sites de nidification

- Grand-duc d'Europe

Annexe II

- Cuvré des marais
- Dicrane vert
- Grand Murin
- Murin de Bechstein
- Trichomanes remarquables

Annexe IV

- Alyte accoucheur
- Chat sauvage
- Muscardin

Sites de reproduction

- Grand Murin
- Murin de Bechstein

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable

Administration
 de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 3

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	----------------------

B 4526 - 50

0 125 250 375 500 Meters
 Fond de cartes: Administration du Cadastre et de la Topographie



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Espèces (Observations)

Annexe I

- Milan noir
- Milan royal
- Pic mar
- Pic noir

Sites de nidification

- Grand-duc d'Europe

Annexe II

- Cuivré des marais
- Dicrane vert
- Grand Murin
- Murin de Bechstein
- Trichomanes remarquables

Annexe IV

- Alyte accoucheur
- Chat sauvage
- Muscardin

Sites de reproduction

- Grand Murin
- Murin de Bechstein

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

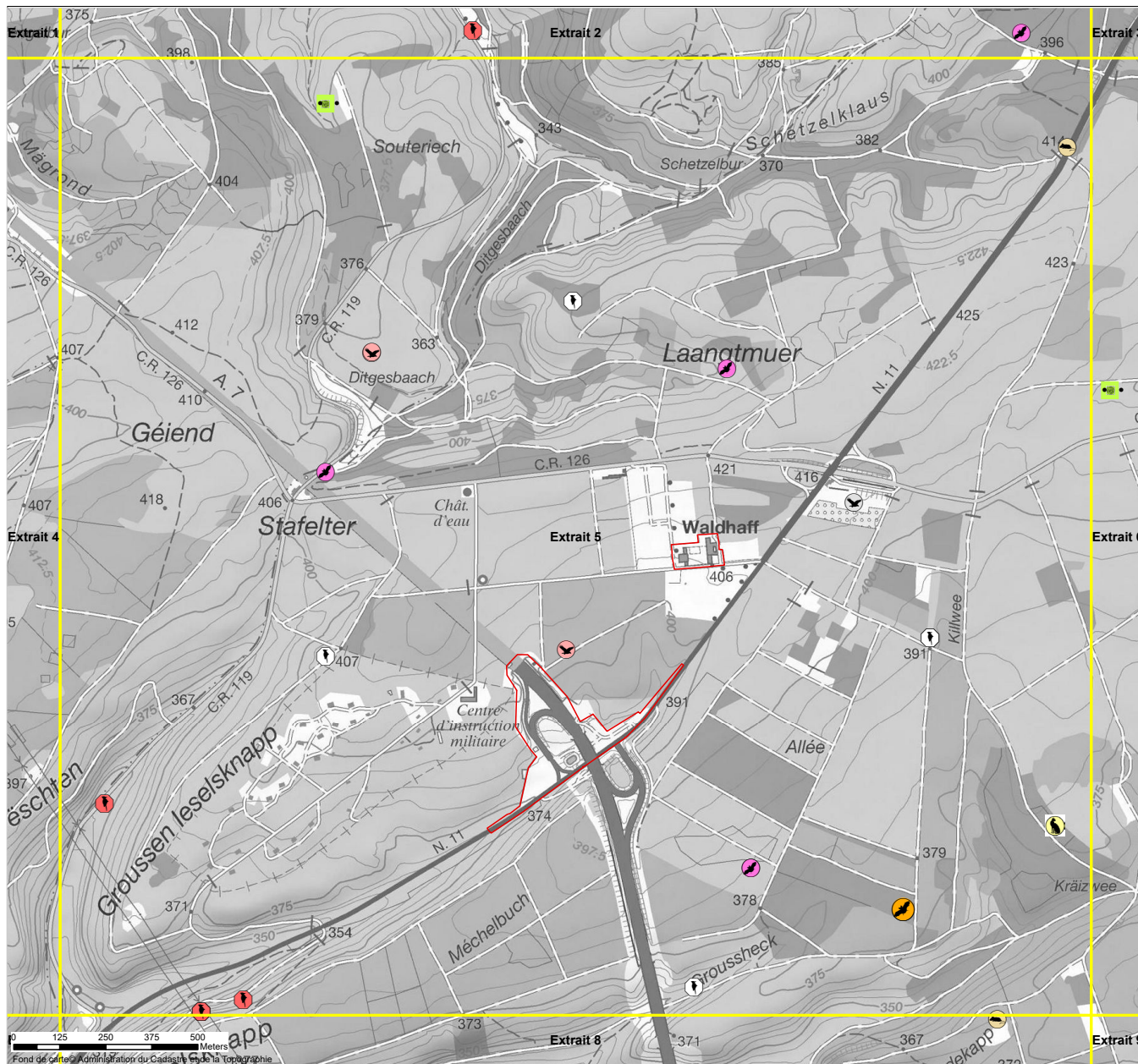
Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 4

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	----------------------

B 4526 - 51

Source de cartes: Administration du territoire et de la photographie

B 4526 - 52



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Espèces (Observations)

Annexe I

- Milan noir
- Milan royal
- Pic mar
- Pic noir

Sites de nidification

- Grand-tuc d'Europe

Annexe II

- Cuivré des marais
- Dicrane vert
- Grand Murin
- Murin de Bechstein
- Trichomanes remarquables

Annexe IV

- Alyte accoucheur
- Chat sauvage
- Muscardin

Sites de reproduction

- Grand Murin
- Murin de Bechstein

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

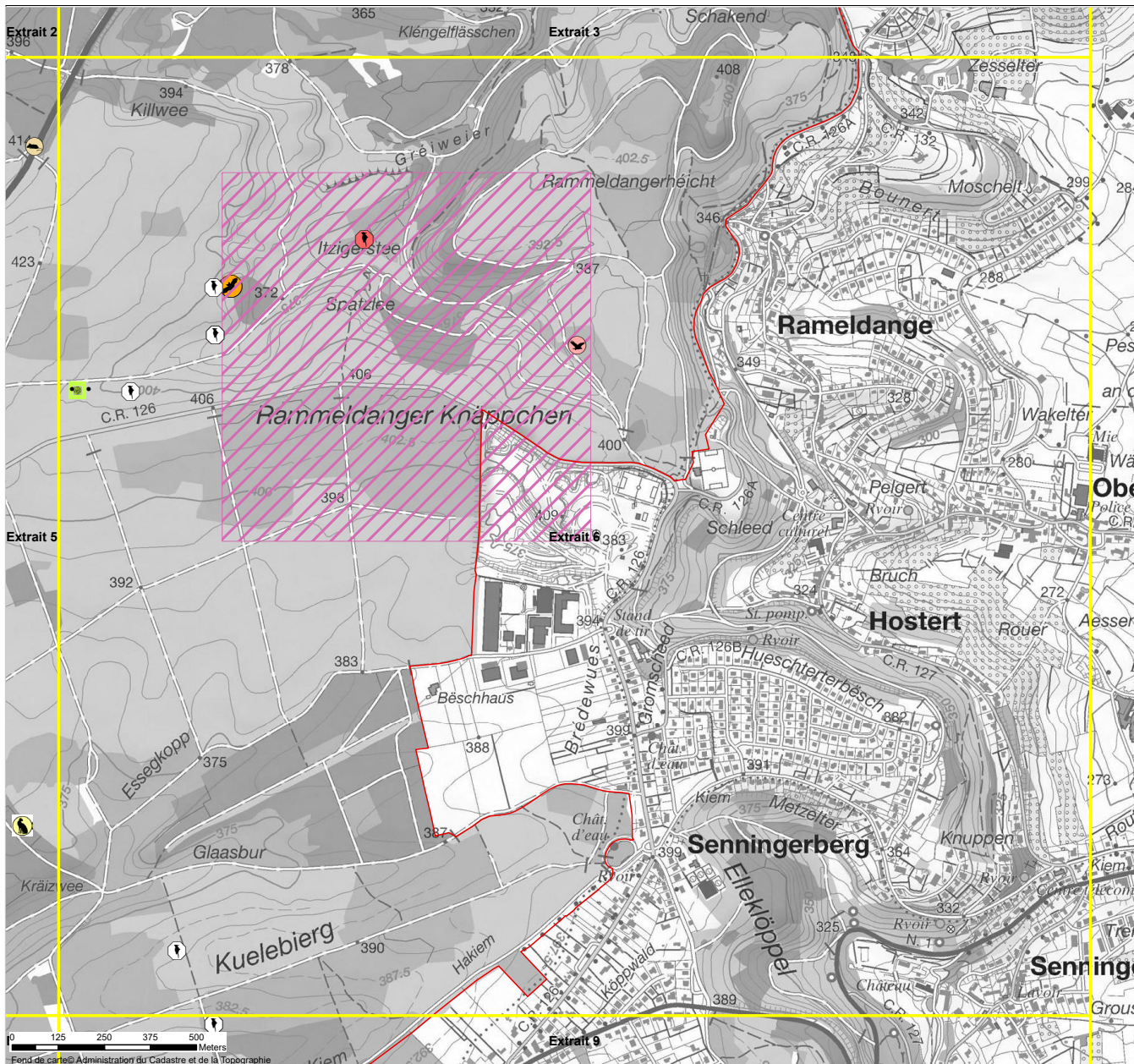
Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 5

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	-----------------------------

Fond de cartes Administration du Cadastre et de la Topographie



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Espèces (Observations)

Annexe I

- Milan noir
- Milan royal
- Pic mar
- Pic noir

Sites de nidification

- Grand-duc d'Europe

Annexe II

- Cuivré des marais
- Dicrane vert
- Murin de Bechstein
- Trichomanes remarquables

Annexe IV

- Alyte accoucheur
- Chat sauvage
- Muscardin

Sites de reproduction

- Grand Murin
- Murin de Bechstein

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

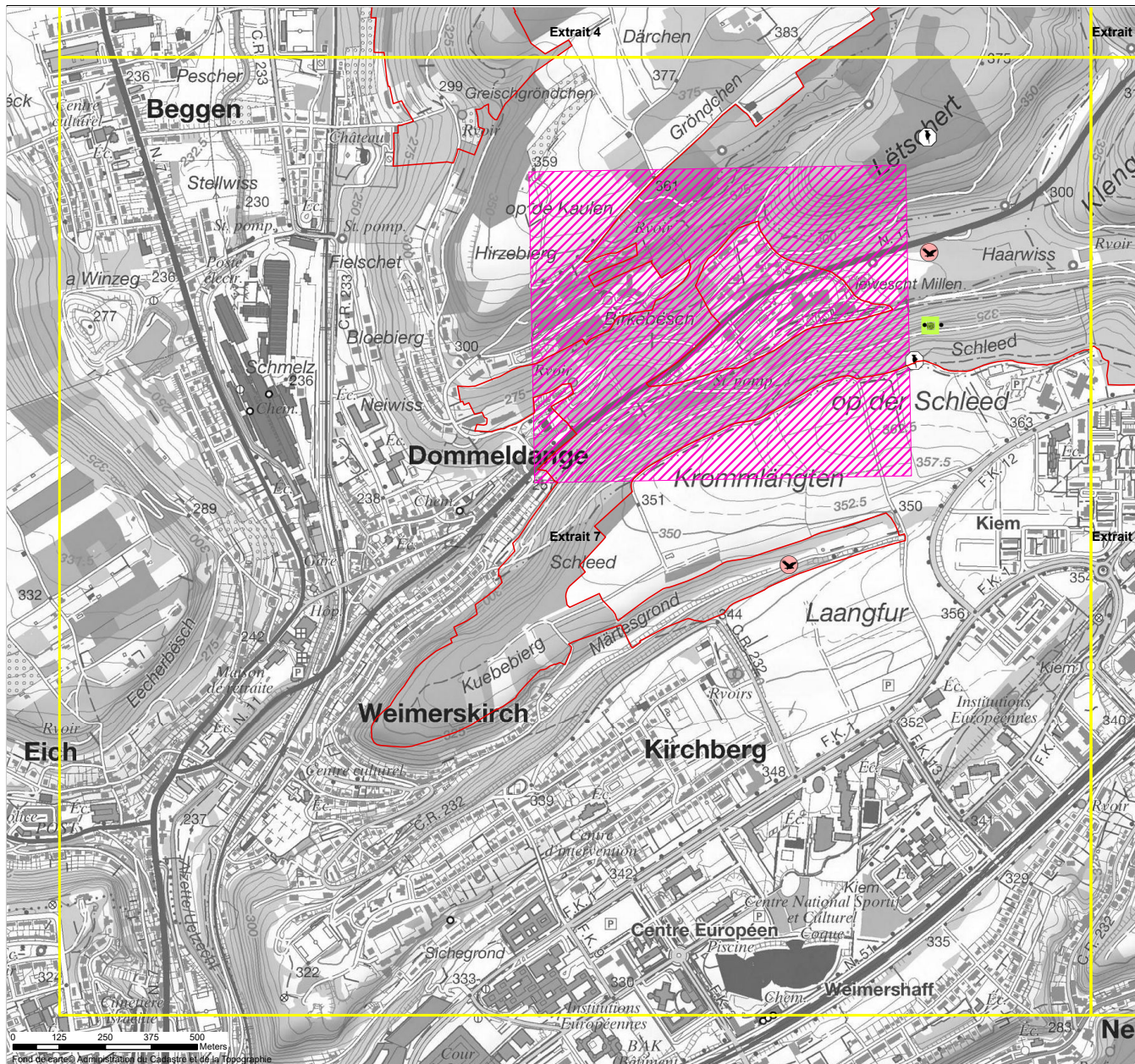
LU0001022 Grunewald

Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 6

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	----------------------

B 4526 - 53

0 125 250 375 500 Meters
 Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Espèces (Observations)

Annexe I

- Milan noir
- Milan royal
- Pic mar
- Pic noir

Sites de nidification

- Grand-duc d'Europe

Annexe II

- Cuvier des marais
- Dicrane vert
- Grand Murin
- Murin de Bechstein
- Trichomanes remarquables

Annexe IV

- Alyte accoucheur
- Chat sauvage
- Muscardin

Sites de reproduction

- Grand Murin
- Murin de Bechstein

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

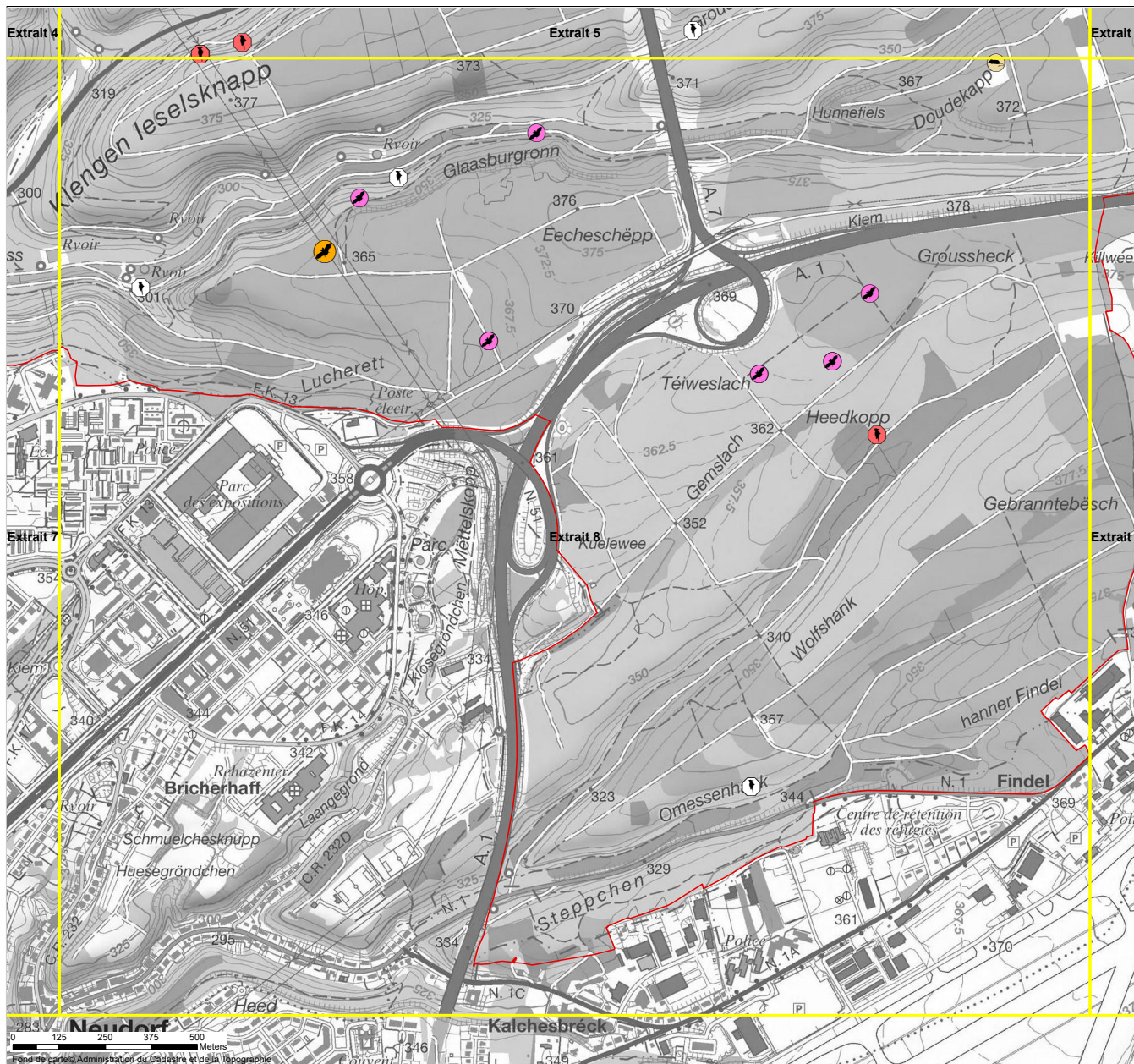
LU0001022 Grunewald

Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 7

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 54



- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Espèces (Observations)**
- Annexe I**
- Milan noir
- Milan royal
- Pic mar
- Pic noir
- Sites de nidification**
- Grand-duc d'Europe
- Annexe II**
- Cuvré des marais
- Dicrane vert
- Grand Murin
- Murin de Bechstein
- Trichomanes remarquables
- Annexe IV**
- Alyte accoucheur
- Chat sauvage
- Muscardin
- Sites de reproduction**
- Grand Murin
- Murin de Bechstein

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 8

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 55

0 125 250 375 500 Meters
 Fond de Cartes: Administration du Cadastre et de la Topographie



- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Espèces (Observations)**
- Annexe I**
- Milan noir
- Milan royal
- Pic mar
- Pic noir
- Sites de nidification**
- Grand-duc d'Europe
- Annexe II**
- Cuivré des marais
- Dicrane vert
- Grand Murin
- Murin de Bechstein
- Trichomanes remarquables
- Annexe IV**
- Alyte accoucheur
- Chat sauvage
- Muscardin
- Sites de reproduction**
- Grand Murin
- Murin de Bechstein

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
 Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

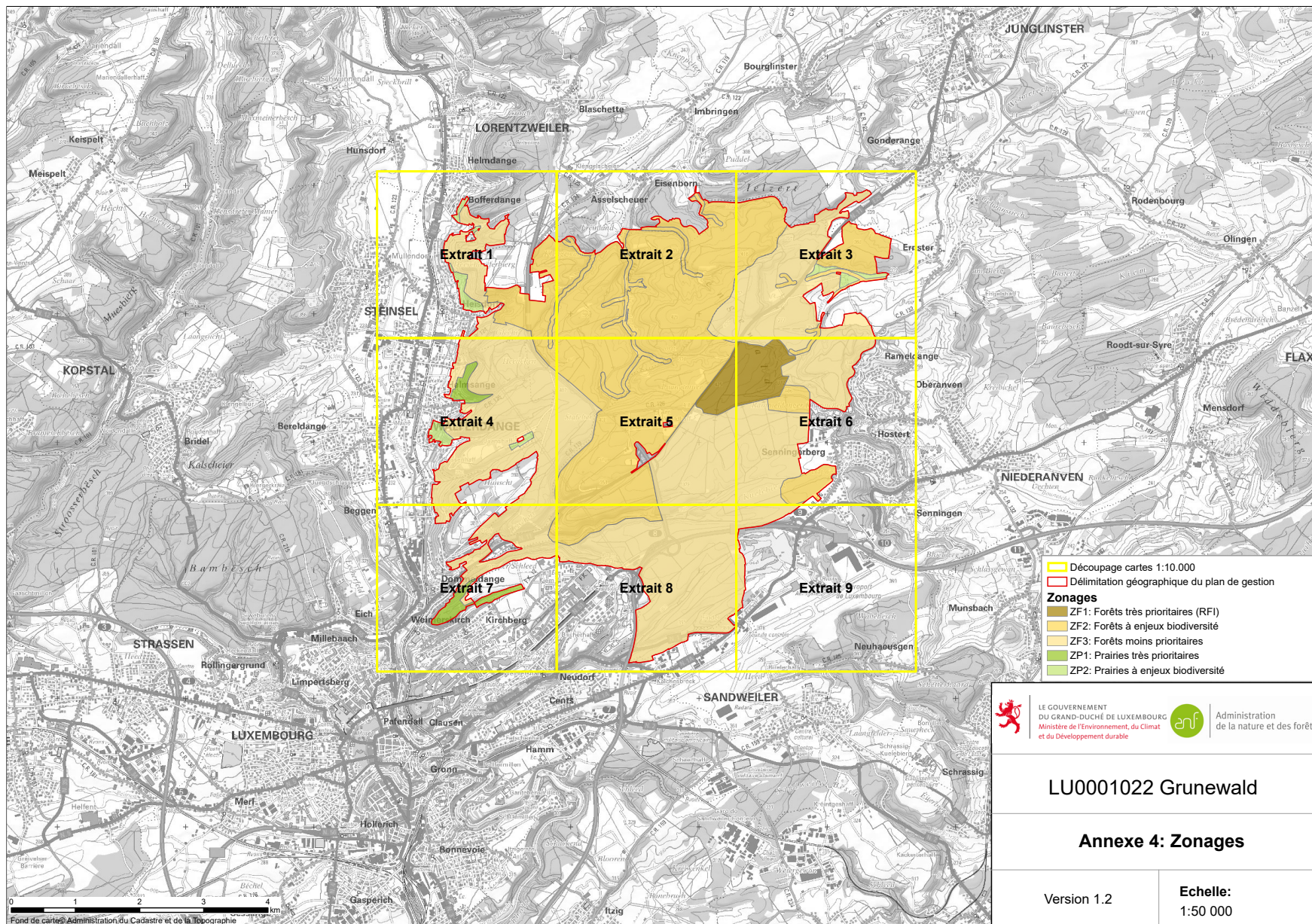
Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 9

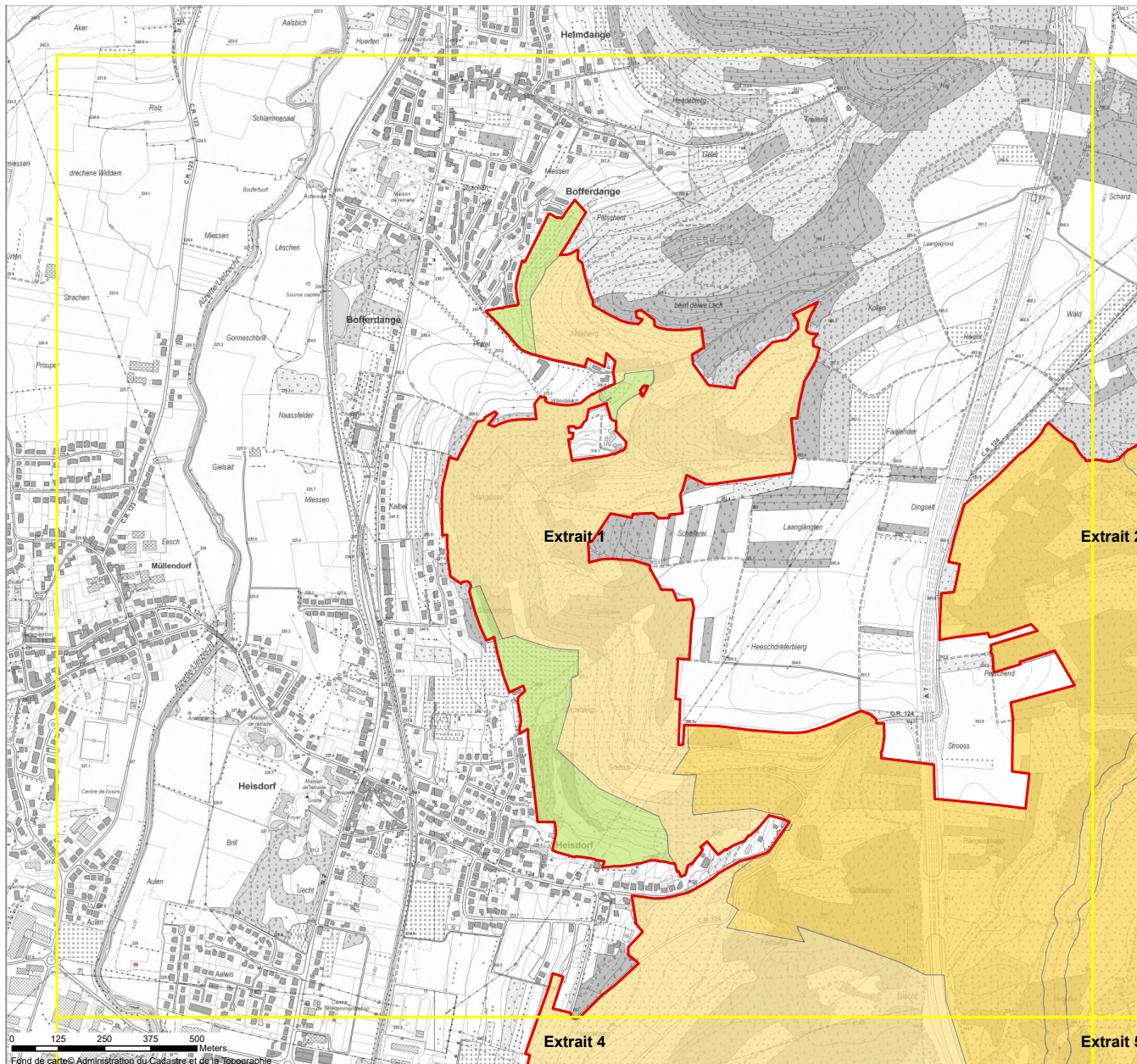
Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 56

0 125 250 375 500 Meters
Fond de Cartes Administration du Cadastre et de la Topographie





- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion

- Zonages**
- ZF1: Forêts très prioritaires (RFI)
 - ZF2: Forêts à enjeux biodiversité
 - ZF3: Forêts moins prioritaires
 - ZP1: Prairies très prioritaires
 - ZP2: Prairies à enjeux biodiversité

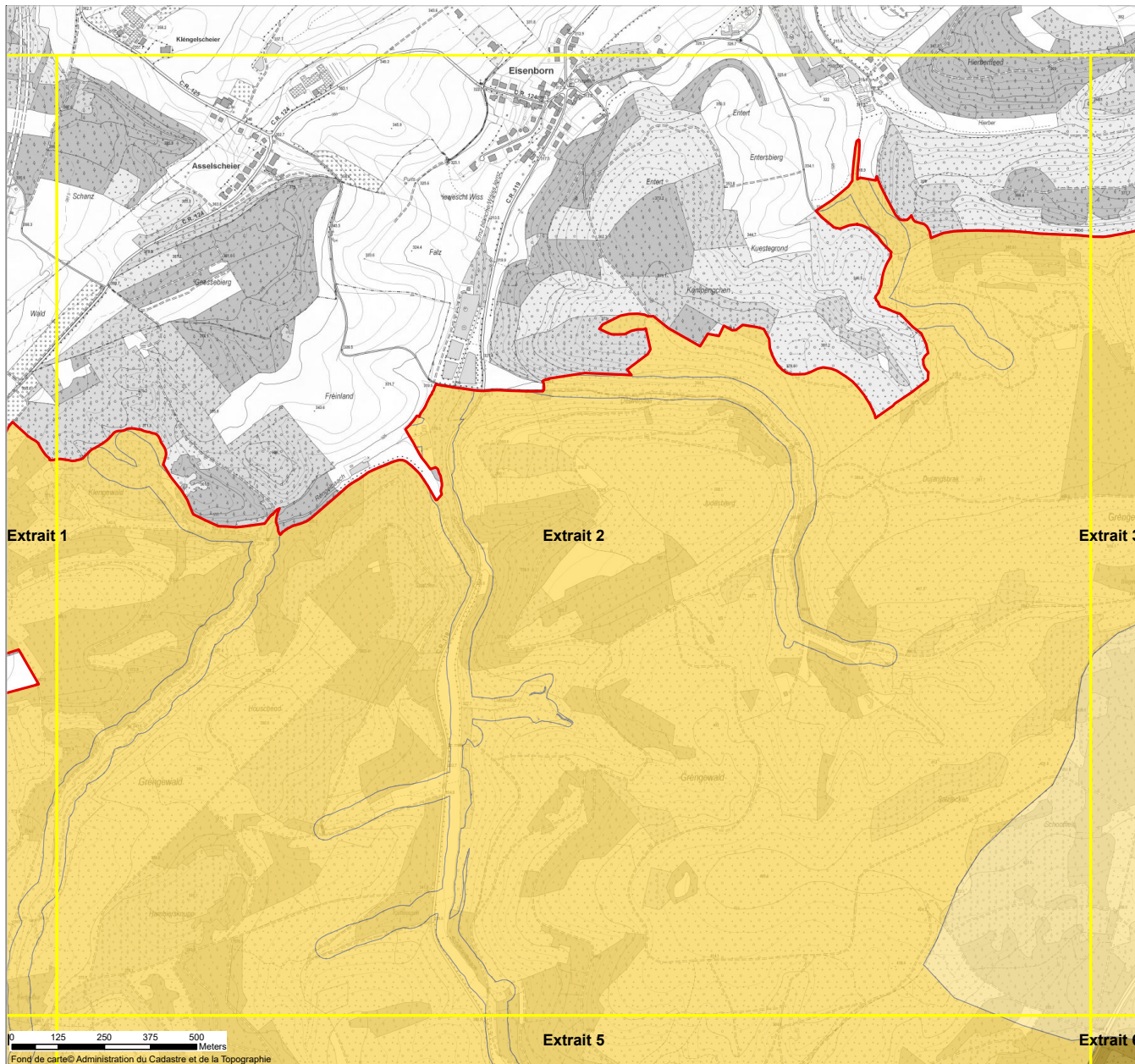
LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

**Annexe 4: Zonages
Extrait 1**

Version 1.2 Echelle: 1:10 000



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Zonages

- ZF1: Forêts très prioritaires (RFI)
- ZF2: Forêts à enjeux biodiversité
- ZF3: Forêts moins prioritaires
- ZP1: Prairies très prioritaires
- ZP2: Prairies à enjeux biodiversité

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable

Administration
 de la nature et des forêts

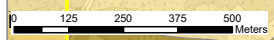
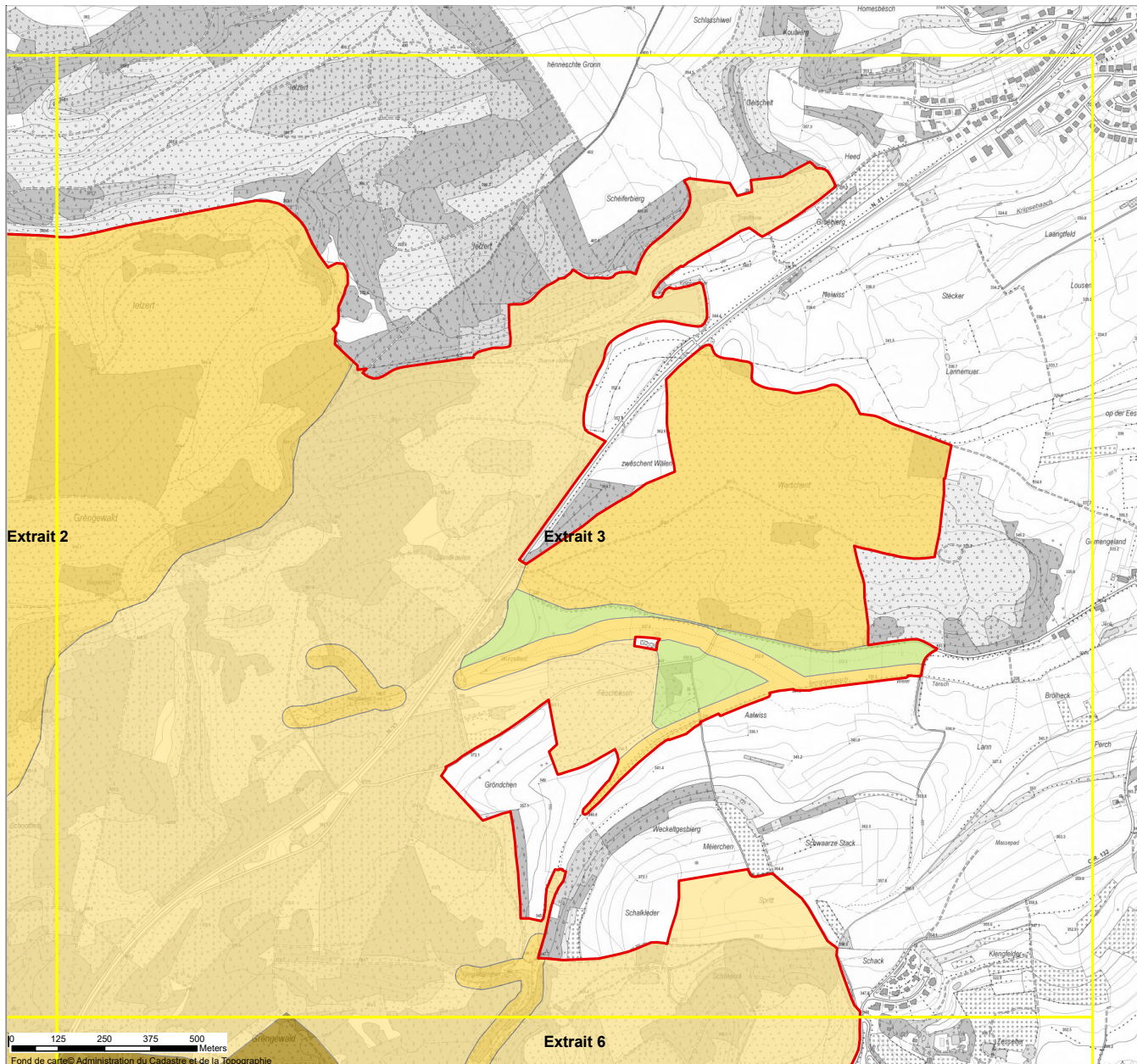
LU0001022 Grunewald

**Annexe 4: Zonages
Extrait 2**

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	-----------------------------

B 4526 - 59

0 125 250 375 500 Meters
Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Zonages

- ZF1: Forêts très prioritaires (RFI)
- ZF2: Forêts à enjeux biodiversité
- ZF3: Forêts moins prioritaires
- ZP1: Prairies très prioritaires
- ZP2: Prairies à enjeux biodiversité

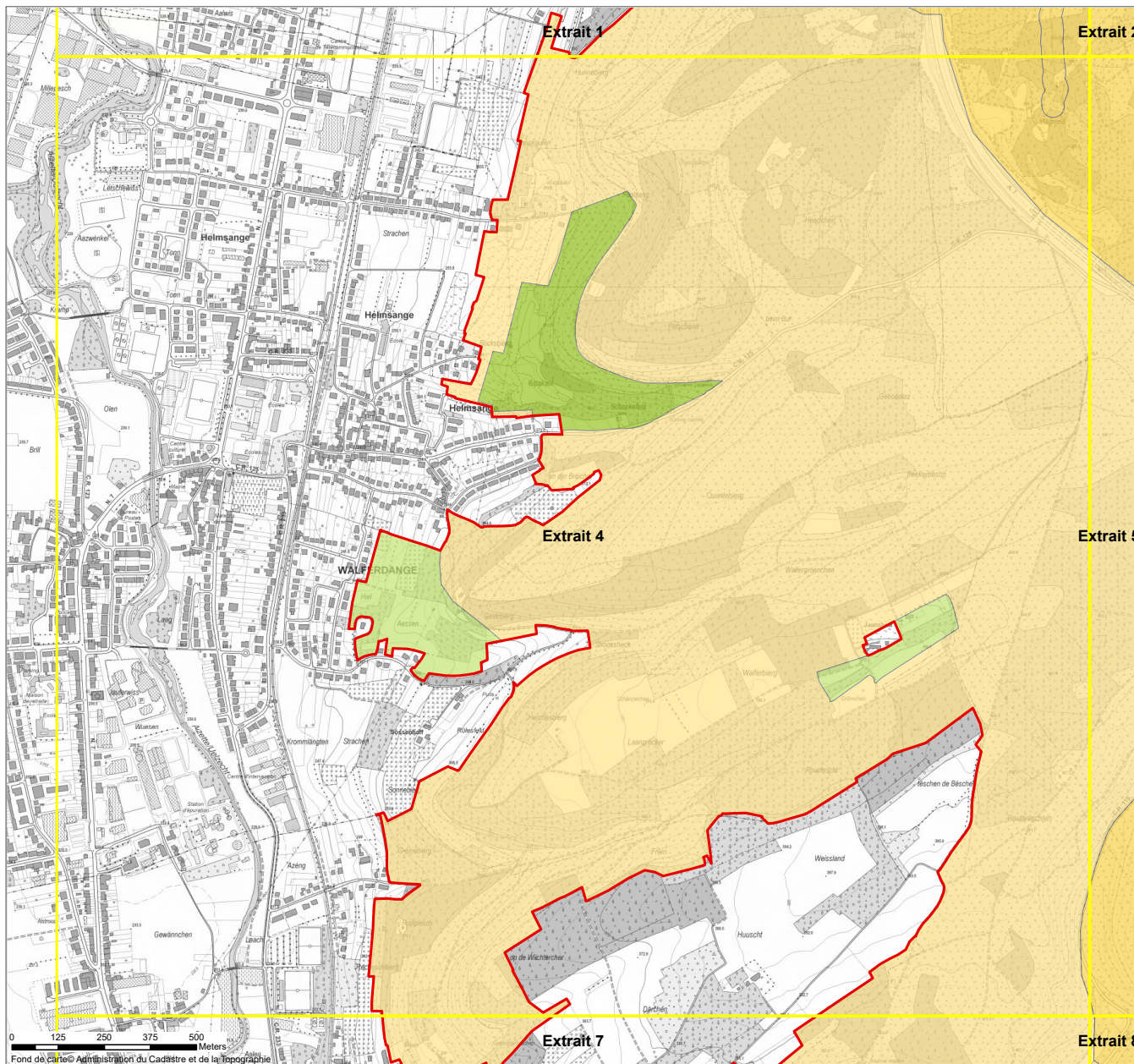
LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

Annexe 4: Zonages
Extrait 3

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	----------------------



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Zonages

- ZF1: Forêts très prioritaires (RFI)
- ZF2: Forêts à enjeux biodiversité
- ZF3: Forêts moins prioritaires
- ZP1: Prairies très prioritaires
- ZP2: Prairies à enjeux biodiversité

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable

Administration
 de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

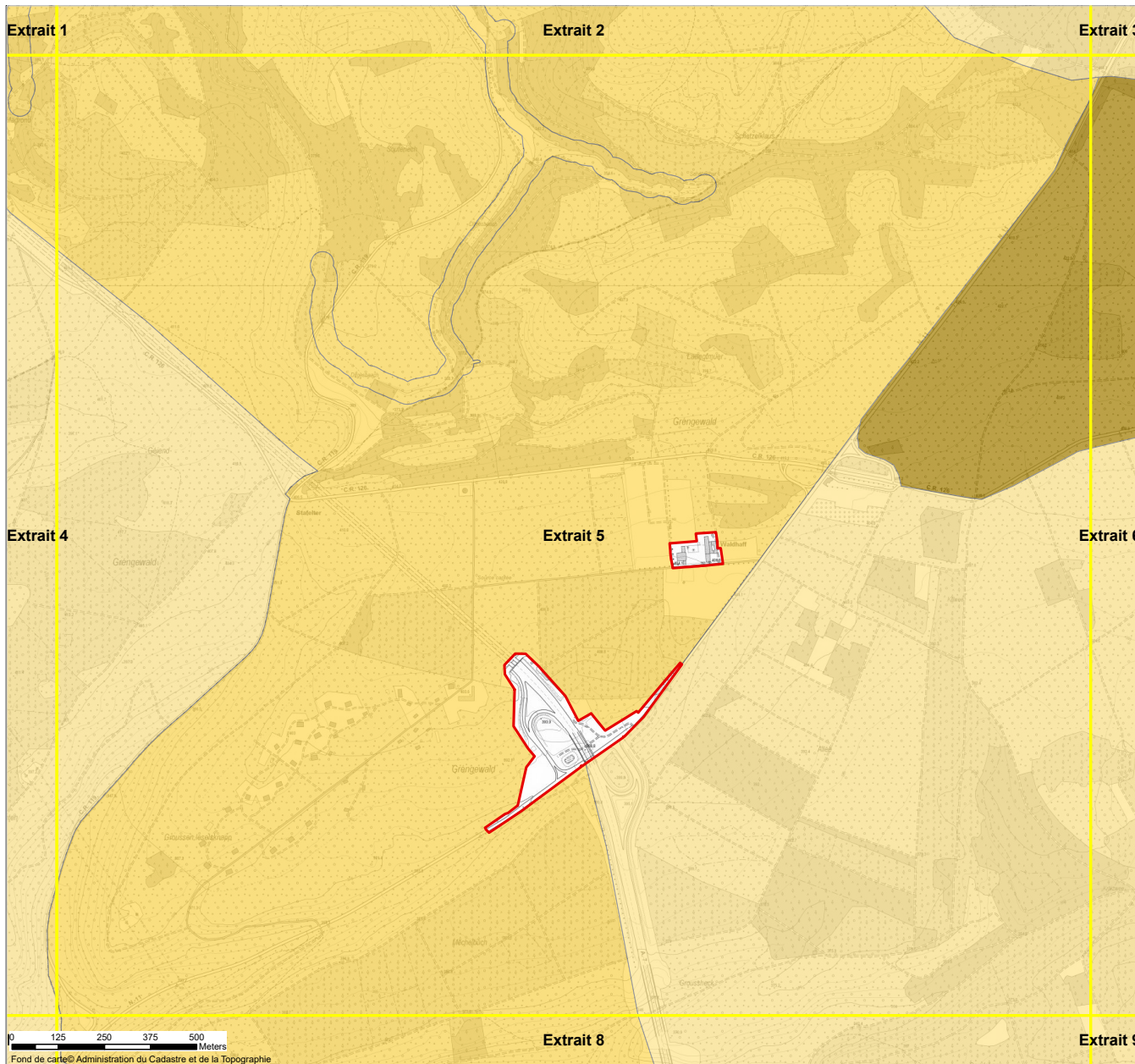
**Annexe 4: Zonages
Extrait 4**

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 61

Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



- Découpage cartes 1:10.000
 - Délimitation géographique du plan de gestion
- Zonages**
- ZF1: Forêts très prioritaires (RFI)
 - ZF2: Forêts à enjeux biodiversité
 - ZF3: Forêts moins prioritaires
 - ZP1: Prairies très prioritaires
 - ZP2: Prairies à enjeux biodiversité

0 125 250 375 500 Meters
Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

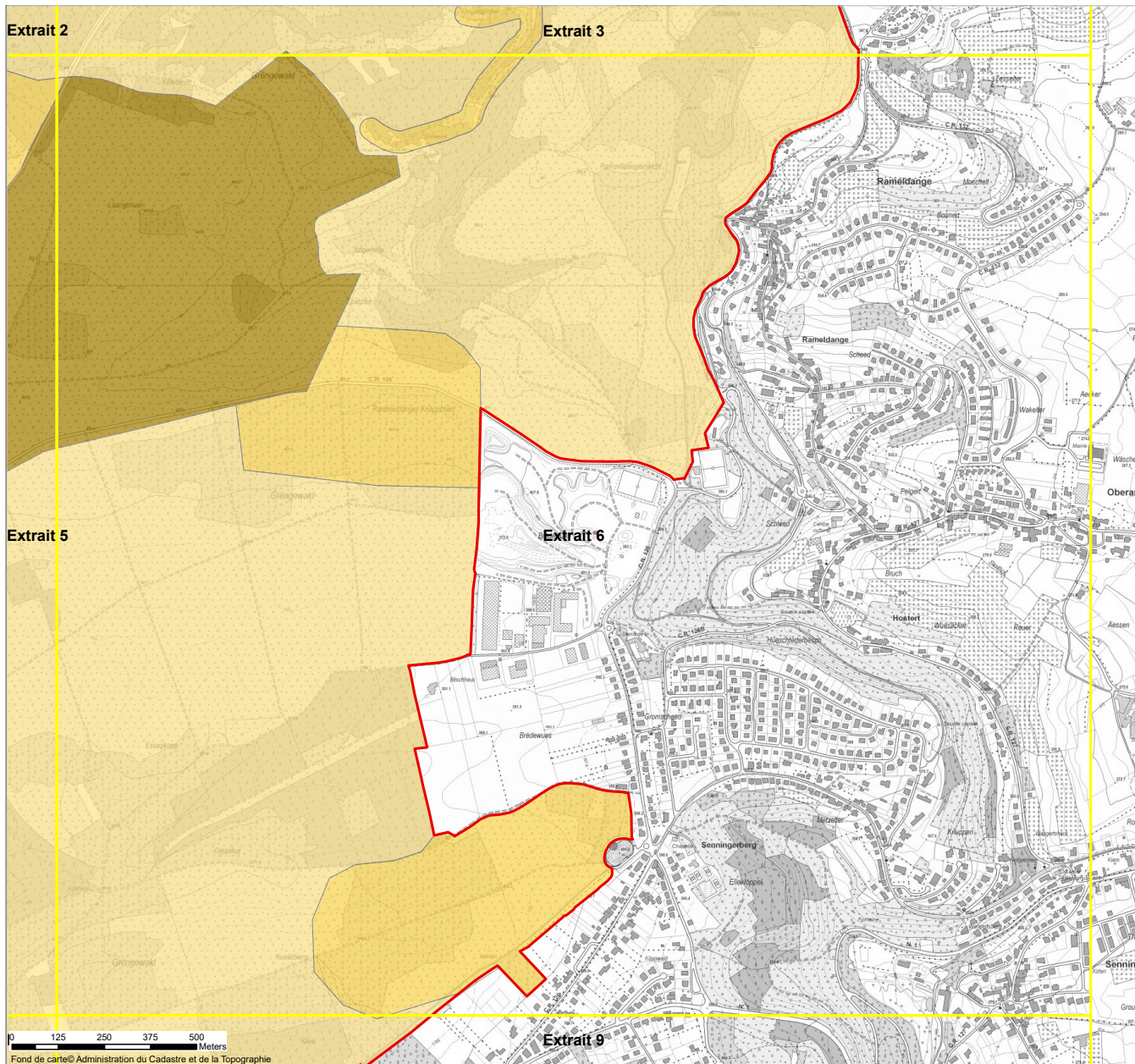
LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

 Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

**Annexe 4: Zonages
Extrait 5**

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	----------------------



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Zonages

- ZF1: Forêts très prioritaires (RF1)
- ZF2: Forêts à enjeux biodiversité
- ZF3: Forêts moins prioritaires
- ZP1: Prairies très prioritaires
- ZP2: Prairies à enjeux biodiversité

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

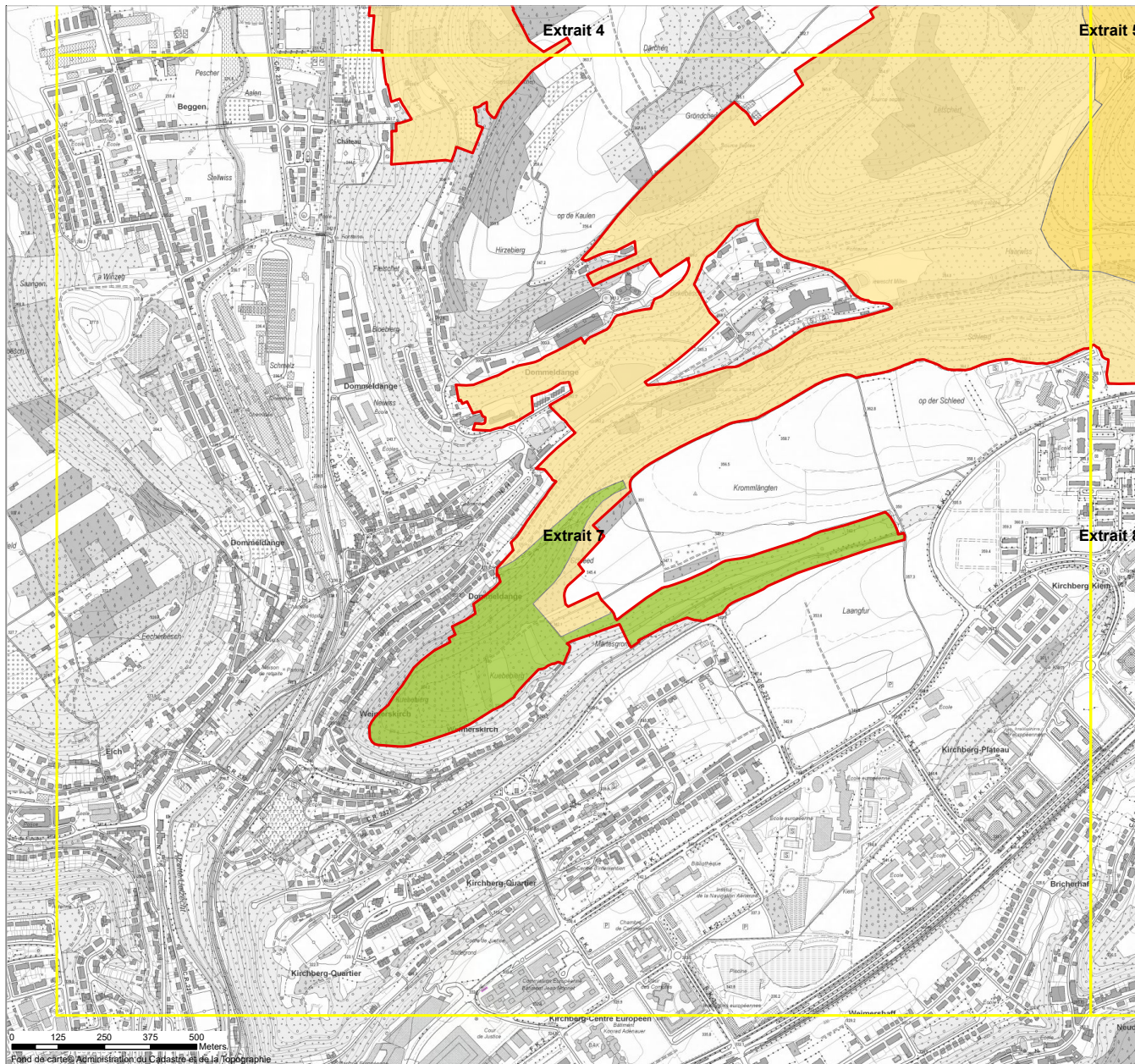
Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

**Annexe 4: Zonages
Extrait 6**

Version 1.2	Echelle: 1:10 000
-------------	----------------------

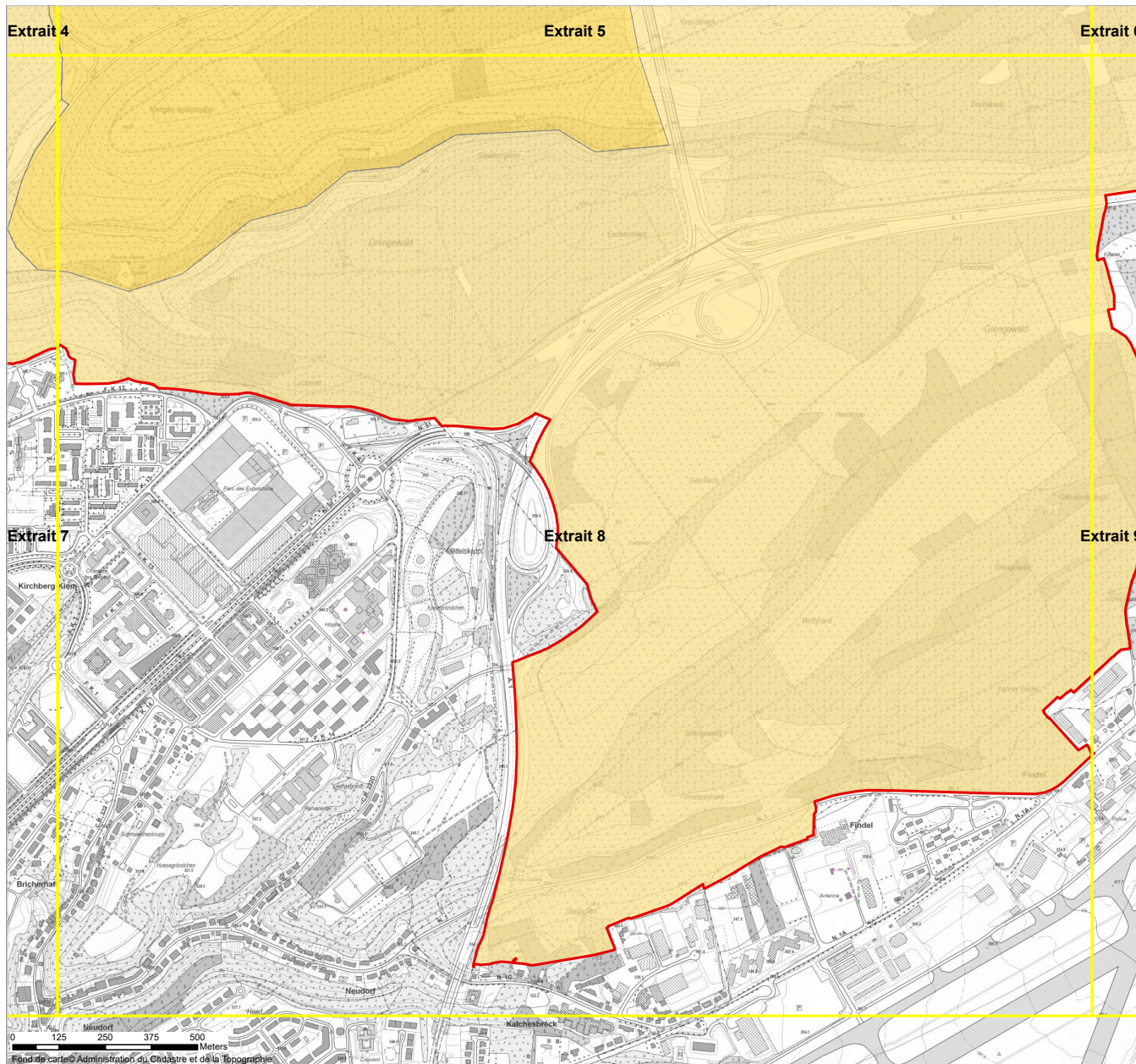
B 4526 - 63



	Découpage cartes 1:10.000
	Délimitation géographique du plan de gestion
Zonages	
	ZF1: Forêts très prioritaires (RFI)
	ZF2: Forêts à enjeux biodiversité
	ZF3: Forêts moins prioritaires
	ZP1: Prairies très prioritaires
	ZP2: Prairies à enjeux biodiversité
LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	
Administration de la nature et des forêts	
LU0001022 Grunewald	
Annexe 4: Zonages Extrait 7	
Version 1.2	Echelle: 1:10 000

B 4526 - 64

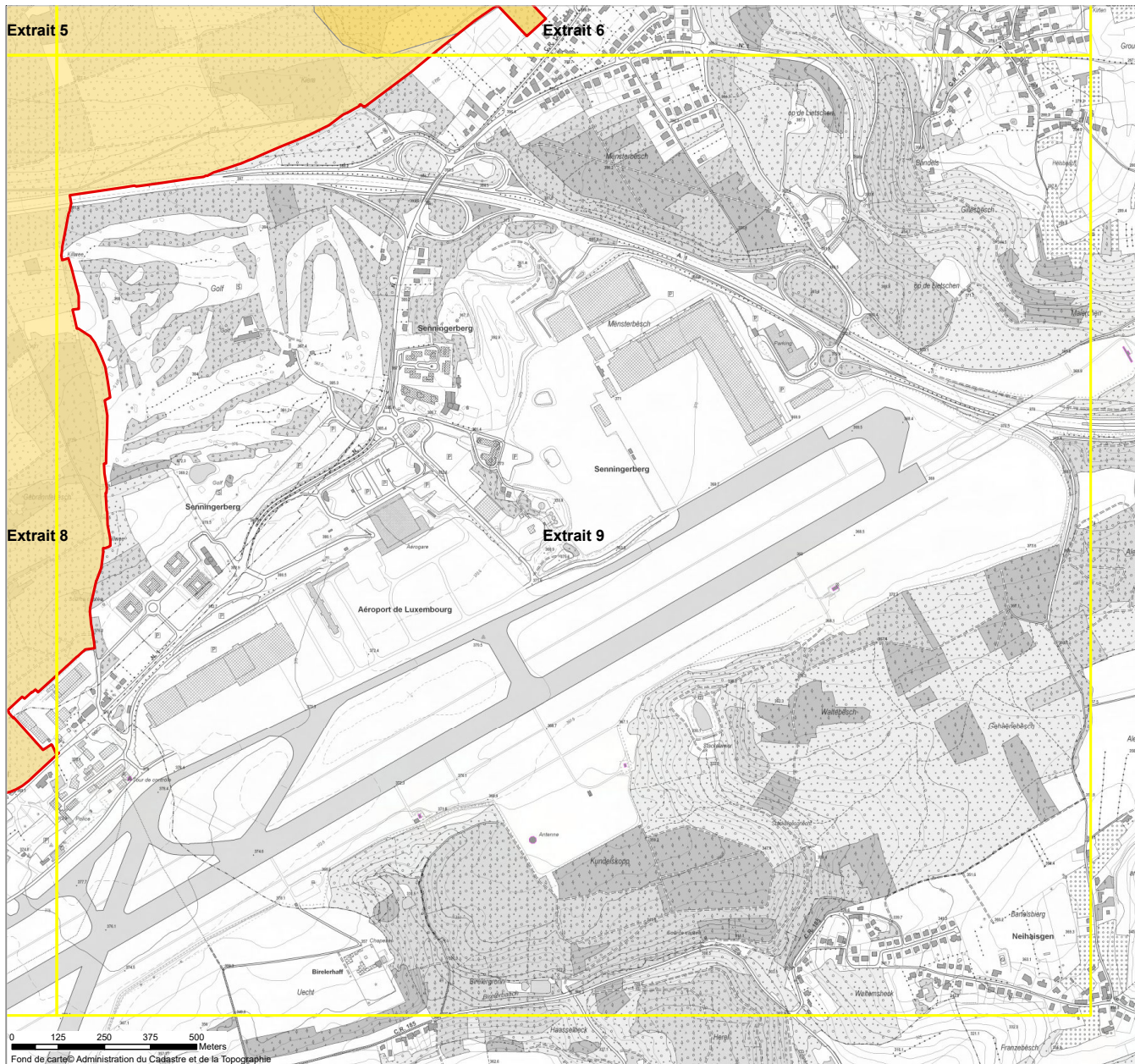
0 125 250 375 500 Meters
Fond de cartes Administration du Cadastre et de la Topographie



	Découpage cartes 1:10.000
	Délimitation géographique du plan de gestion
Zonages	
	ZF1: Forêts très prioritaires (RF1)
	ZF2: Forêts à enjeux biodiversité
	ZF3: Forêts moins prioritaires
	ZP1: Prairies très prioritaires
	ZP2: Prairies à enjeux biodiversité
LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	
Administration de la nature et des forêts	
LU0001022 Grunewald	
Annexe 4: Zonages Extrait 8	
Version 1.2	Echelle: 1:10 000

B 4526 - 65

Fond de carte © Administrations du Cadastre et de la Topographie



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Zonages

- ZF1: Forêts très prioritaires (RFI)
- ZF2: Forêts à enjeux biodiversité
- ZF3: Forêts moins prioritaires
- ZP1: Prairies très prioritaires
- ZP2: Prairies à enjeux biodiversité

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

 Administration
 de la nature et des forêts

Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable

LU0001022 Grunewald

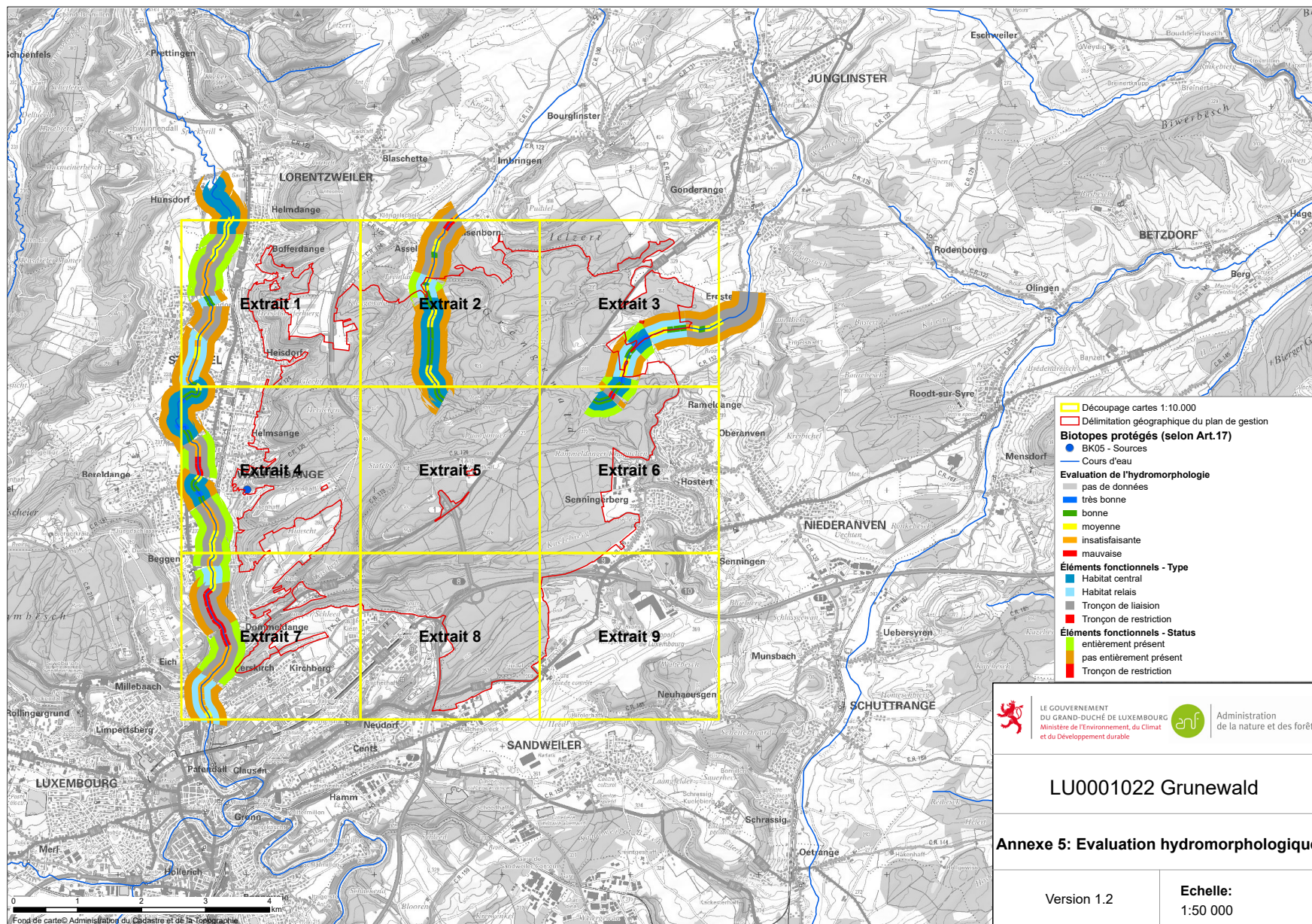
**Annexe 4: Zonages
Extrait 9**

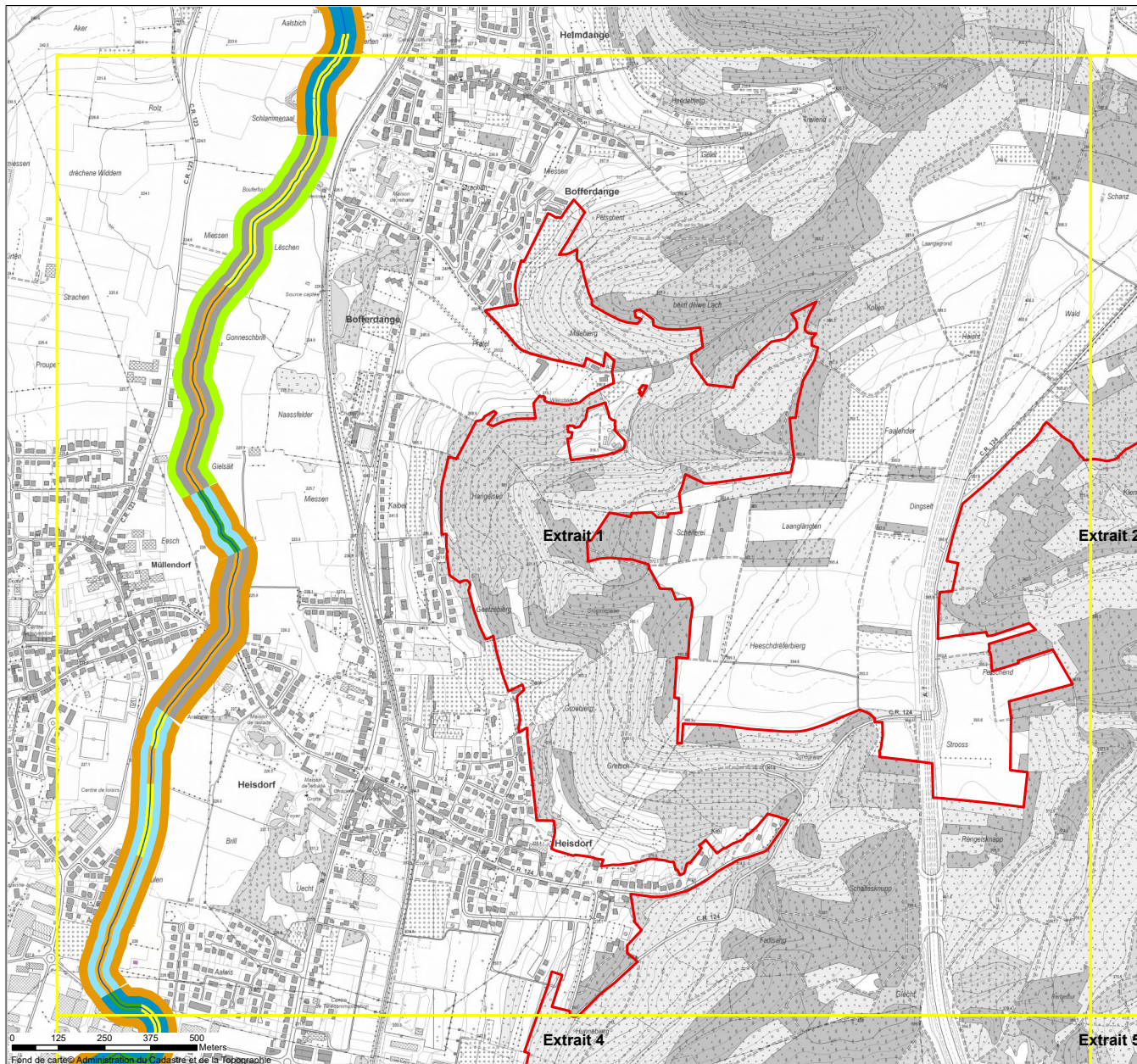
Version 1.2 Echelle:
1:10 000

B 4526 - 66

0 125 250 375 500 Meters
Fond de Cartes Administration du Cadastre et de la Topographie

B 4526 - 67





- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Biotopes protégés (selon Art.17)**
- BK05 - Sources
- Cours d'eau
- Evaluation de l'hydromorphologie**
- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise
- Éléments fonctionnels - Type**
- Habitat central
- Habitat relais
- Tronçon de liaison
- Tronçon de restriction
- Éléments fonctionnels - Status**
- entièrement présent
- pas entièrement présent
- Tronçon de restriction

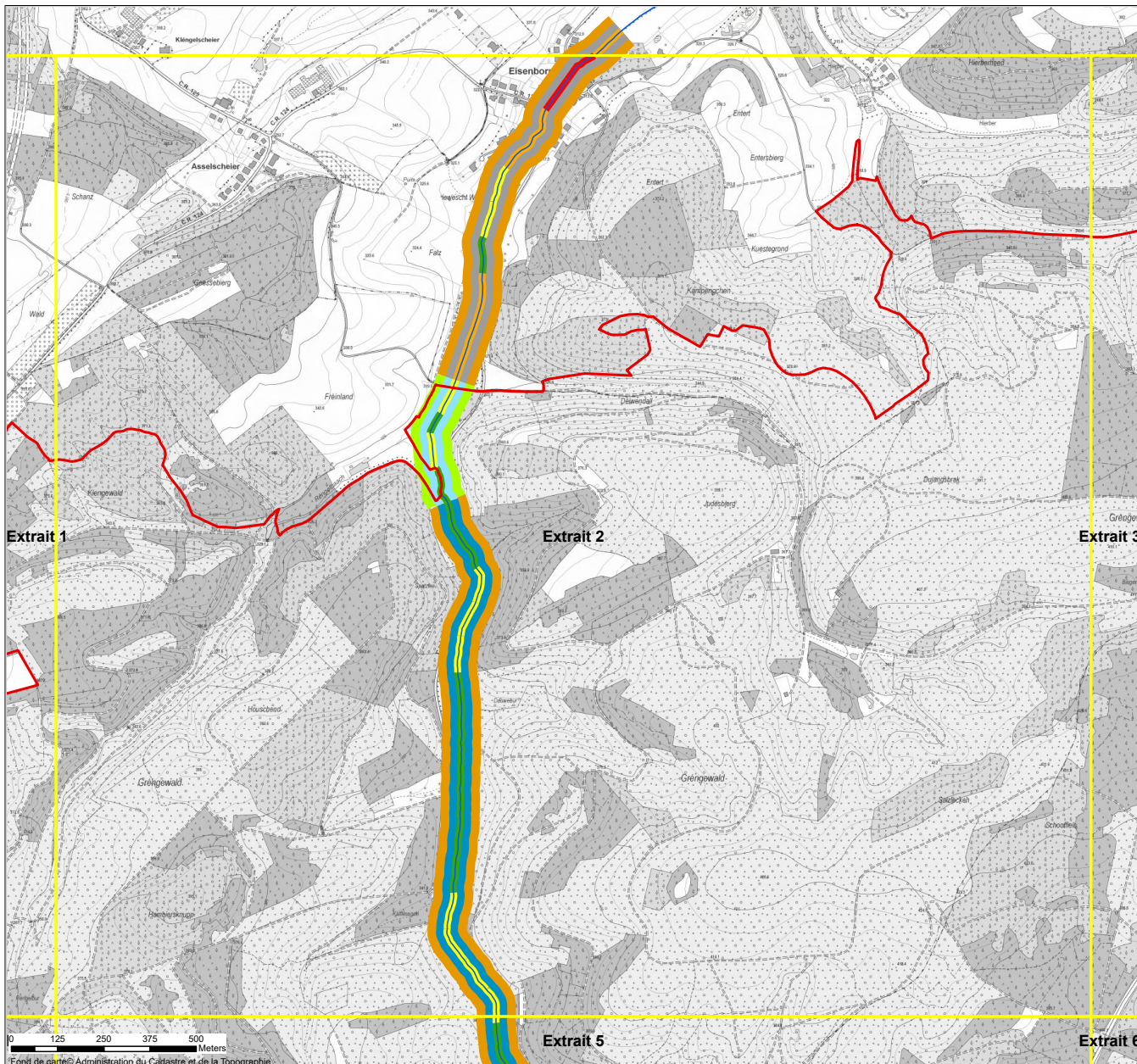


LU0001022 Grunewald

**Annexe 5: Evaluation hydromorphologique
Extrait 1**

Version 1.2 Echelle:
1:10 000

B 4526 - 68



- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Biotopes protégés (selon Art.17)**
- BK05 - Sources
- Cours d'eau
- Evaluation de l'hydromorphologie**
- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise
- Éléments fonctionnels - Type**
- Habitat central
- Habitat relais
- Tronçon de liaison
- Tronçon de restriction
- Éléments fonctionnels - Status**
- entièrement présent
- pas entièrement présent
- Tronçon de restriction

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

 Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

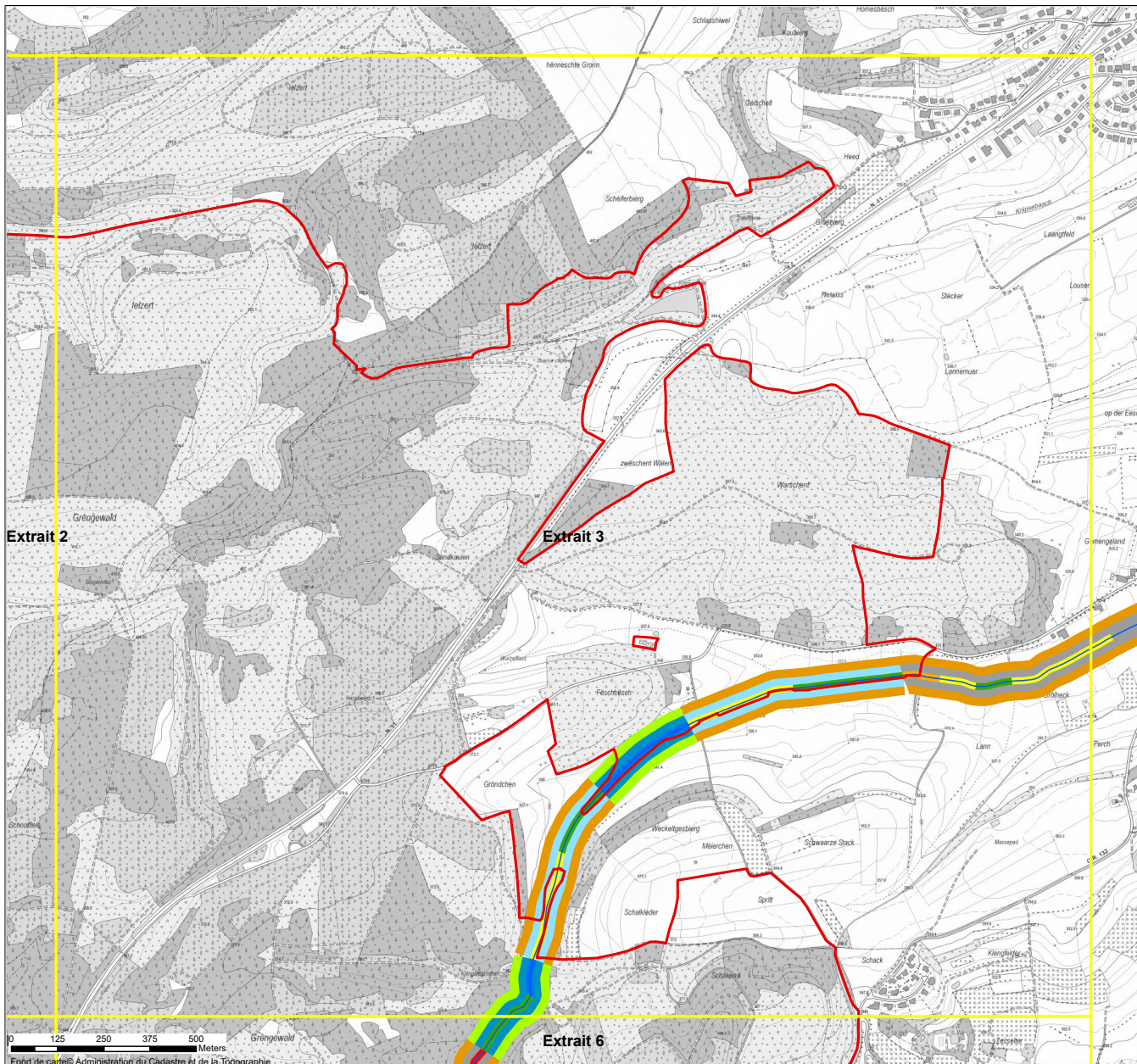
Annexe 5: Evaluation hydromorphologique Extrait 2

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 69

0 125 250 375 500 Meters
Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Biotope protégés (selon Art.17)**
- BK05 - Sources
- Cours d'eau
- Evaluation de l'hydromorphologie**
- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise
- Éléments fonctionnels - Type**
- Habitat central
- Habitat relais
- Tronçon de liaison
- Tronçon de restriction
- Éléments fonctionnels - Status**
- entièrement présent
- pas entièrement présent
- Tronçon de restriction

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

 Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

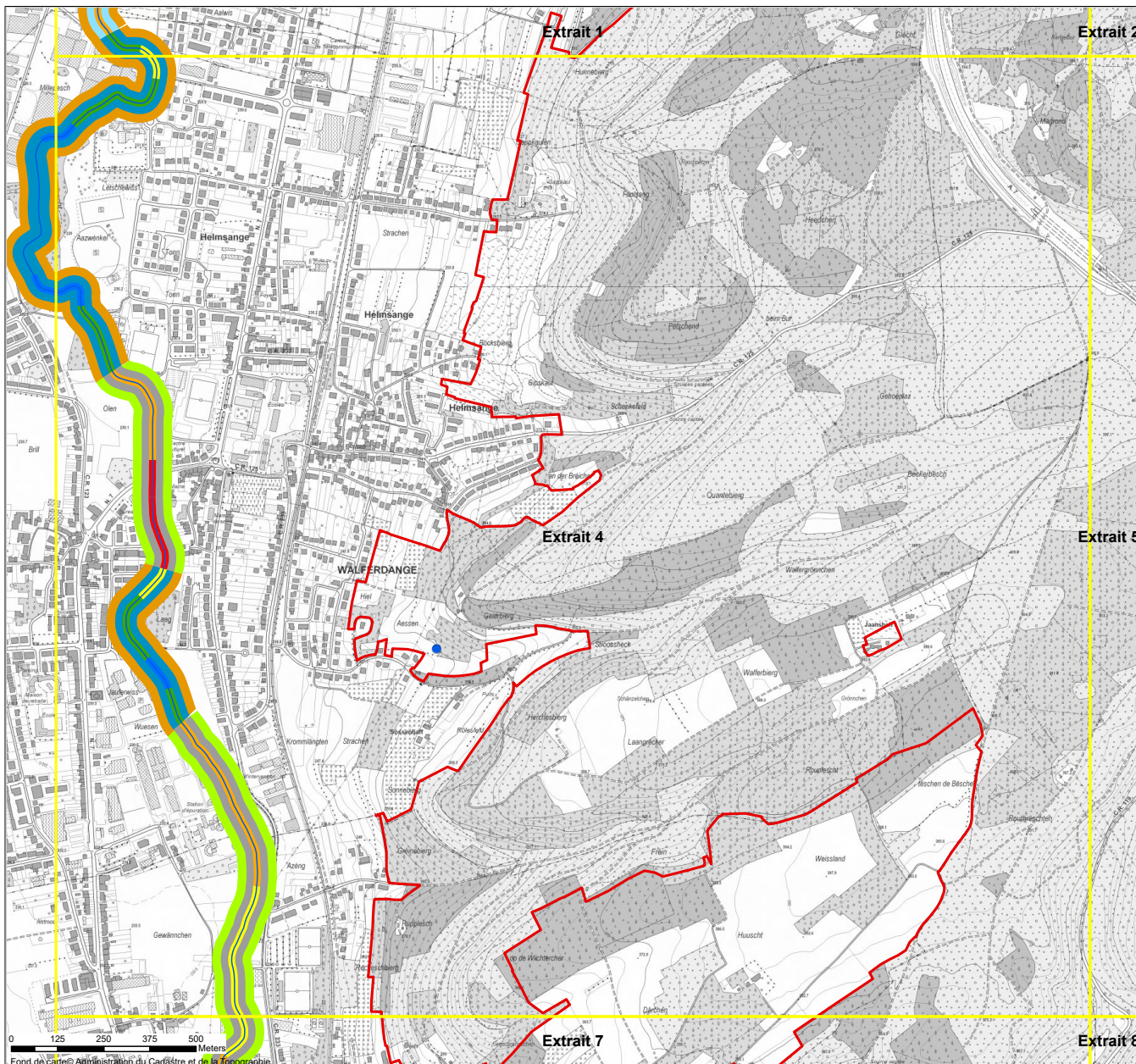
Annexe 5: Evaluation hydromorphologique
Extrait 3

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 70

0 125 250 375 500 Meters
Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Biotopes protégés (selon Art.17)**
- BK05 - Sources
- Cours d'eau
- Evaluation de l'hydromorphologie**
- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise
- Éléments fonctionnels - Type**
- Habitat central
- Habitat relais
- Tronçon de liaison
- Tronçon de restriction
- Éléments fonctionnels - Status**
- entièrement présent
- pas entièrement présent
- Tronçon de restriction

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de la nature et des forêts

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

LU0001022 Grunewald

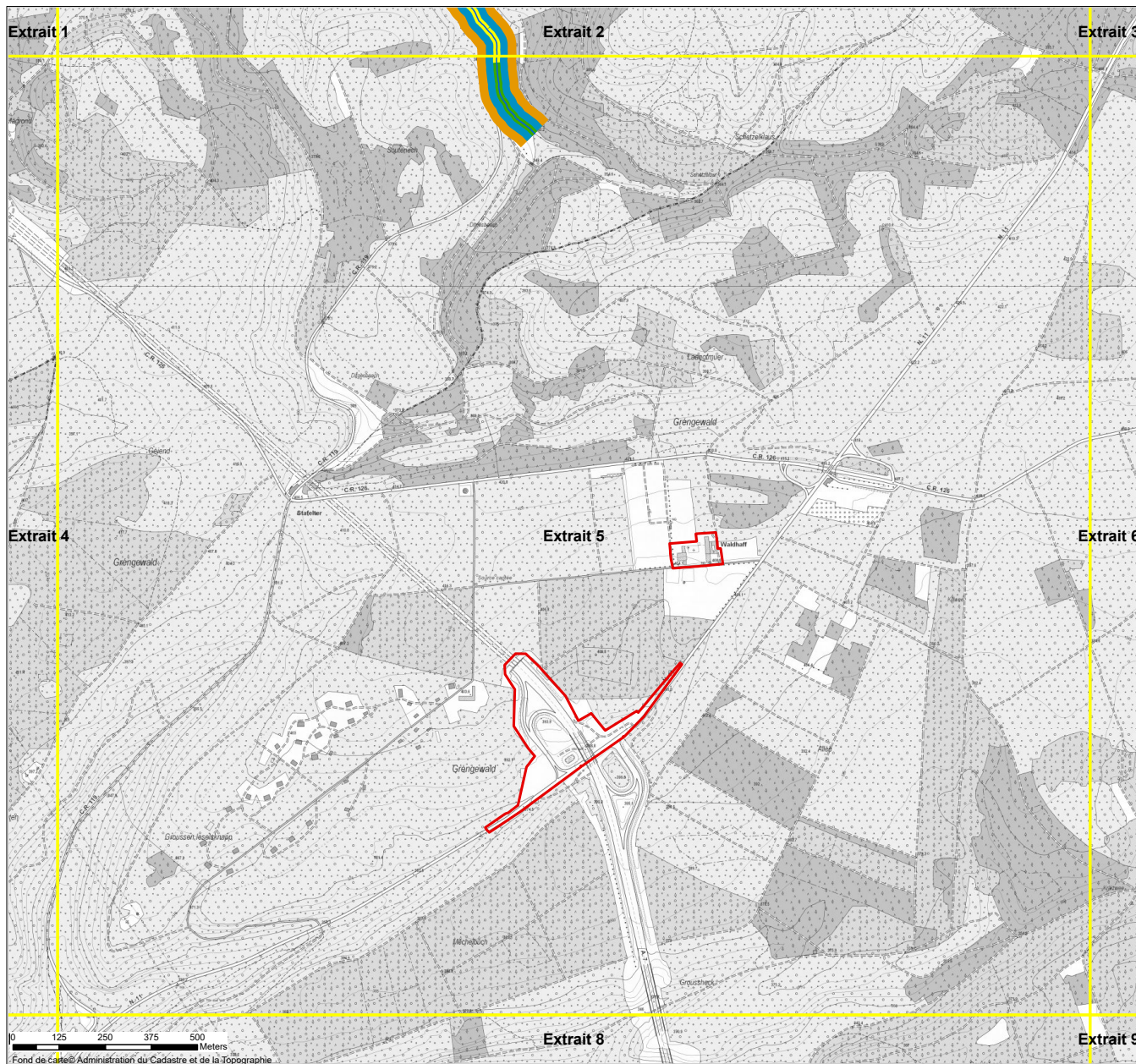
Annexe 5: Evaluation hydromorphologique
Extrait 4

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 71

Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Biotopes protégés (selon Art.17)**
- BK05 - Sources
- Cours d'eau
- Evaluation de l'hydromorphologie**
- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise
- Éléments fonctionnels - Type**
- Habitat central
- Habitat relais
- Tronçon de liaison
- Tronçon de restriction
- Éléments fonctionnels - Status**
- entièrement présent
- pas entièrement présent
- Tronçon de restriction

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

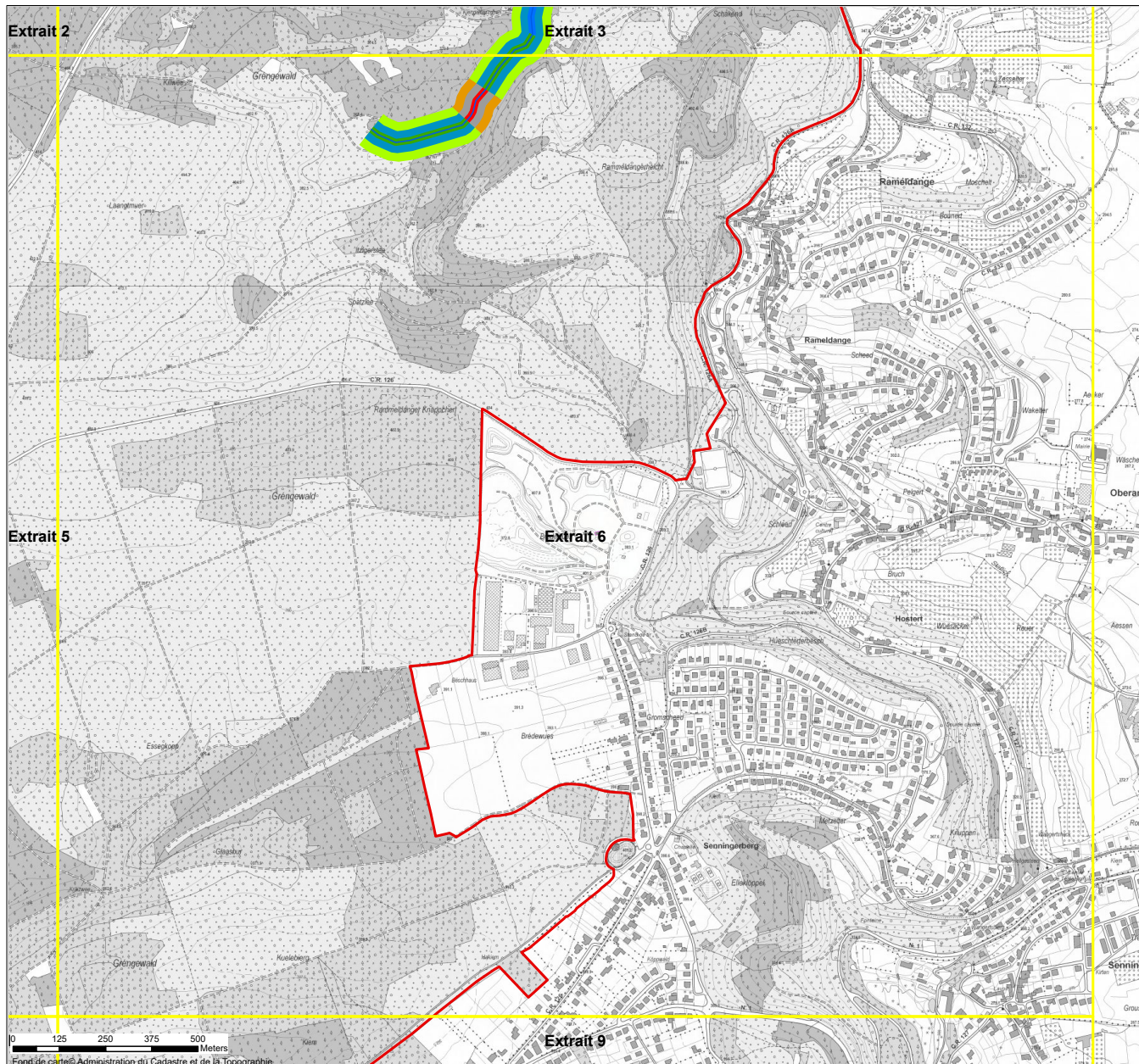
**Annexe 5: Evaluation hydromorphologique
Extrait 5**

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

0 125 250 375 500 Meters
Fond de carte Administration du Cadastre et de la Topographie

B 4526 - 72



0 125 250 375 500 Meters
Fond de carte Administration du Cadastre et de la Topographie

- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Biotopes protégés (selon Art.17)**
- BK05 - Sources
- Cours d'eau
- Evaluation de l'hydromorphologie**
- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise
- Éléments fonctionnels - Type**
- Habitat central
- Habitat relais
- Tronçon de liaison
- Tronçon de restriction
- Éléments fonctionnels - Status**
- entièrement présent
- pas entièrement présent
- Tronçon de restriction

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts

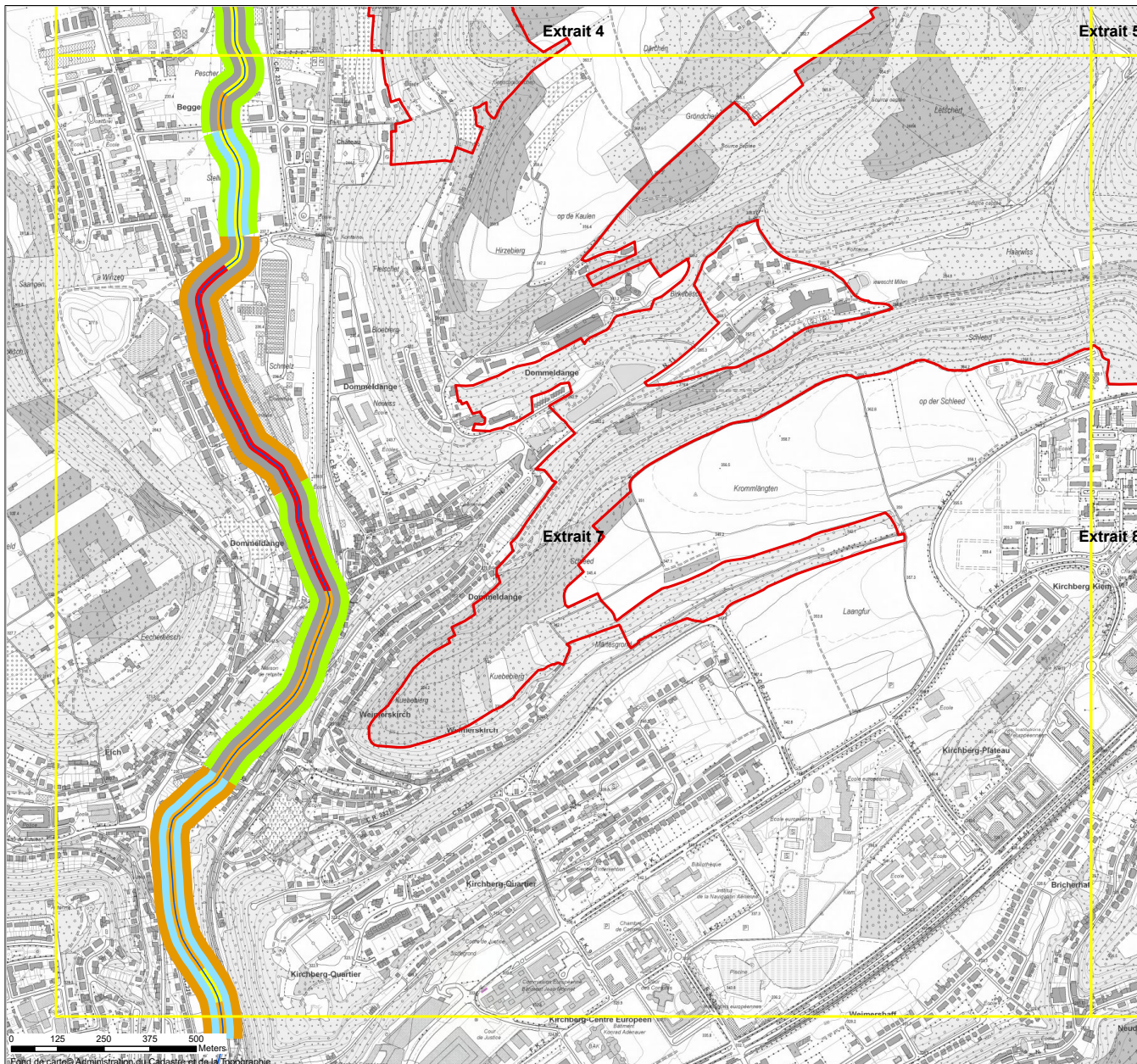
LU001022 Grunewald

Annexe 5: Evaluation hydromorphologique Extrait 6

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 73



- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Biotopes protégés (selon Art.17)**
- BK05 - Sources
- Cours d'eau
- Evaluation de l'hydromorphologie**
- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise
- Éléments fonctionnels - Type**
- Habitat central
- Habitat relais
- Tronçon de liaison
- Tronçon de restriction
- Éléments fonctionnels - Status**
- entièrement présent
- pas entièrement présent
- Tronçon de restriction

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

 Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

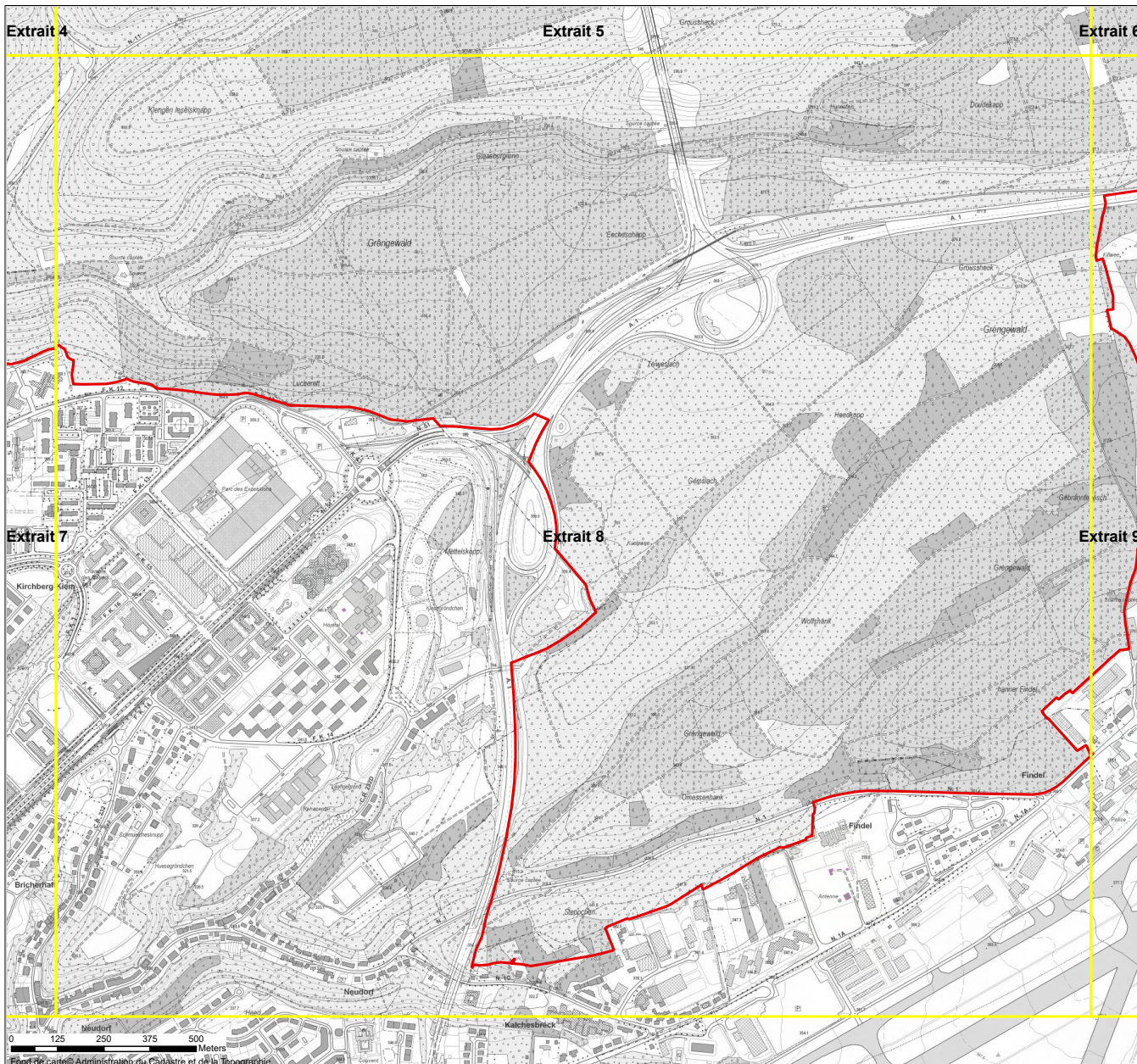
Annexe 5: Evaluation hydromorphologique Extrait 7

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 74

Fond de carte Administration du Cadastre et de la Topographie



- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Biotopes protégés (selon Art.17)**
- BK05 - Sources
- Cours d'eau
- Evaluation de l'hydromorphologie**
- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise
- Éléments fonctionnels - Type**
- Habitat central
- Habitat relais
- Tronçon de liaison
- Tronçon de restriction
- Éléments fonctionnels - Status**
- entièrement présent
- pas entièrement présent
- Tronçon de restriction

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

 Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

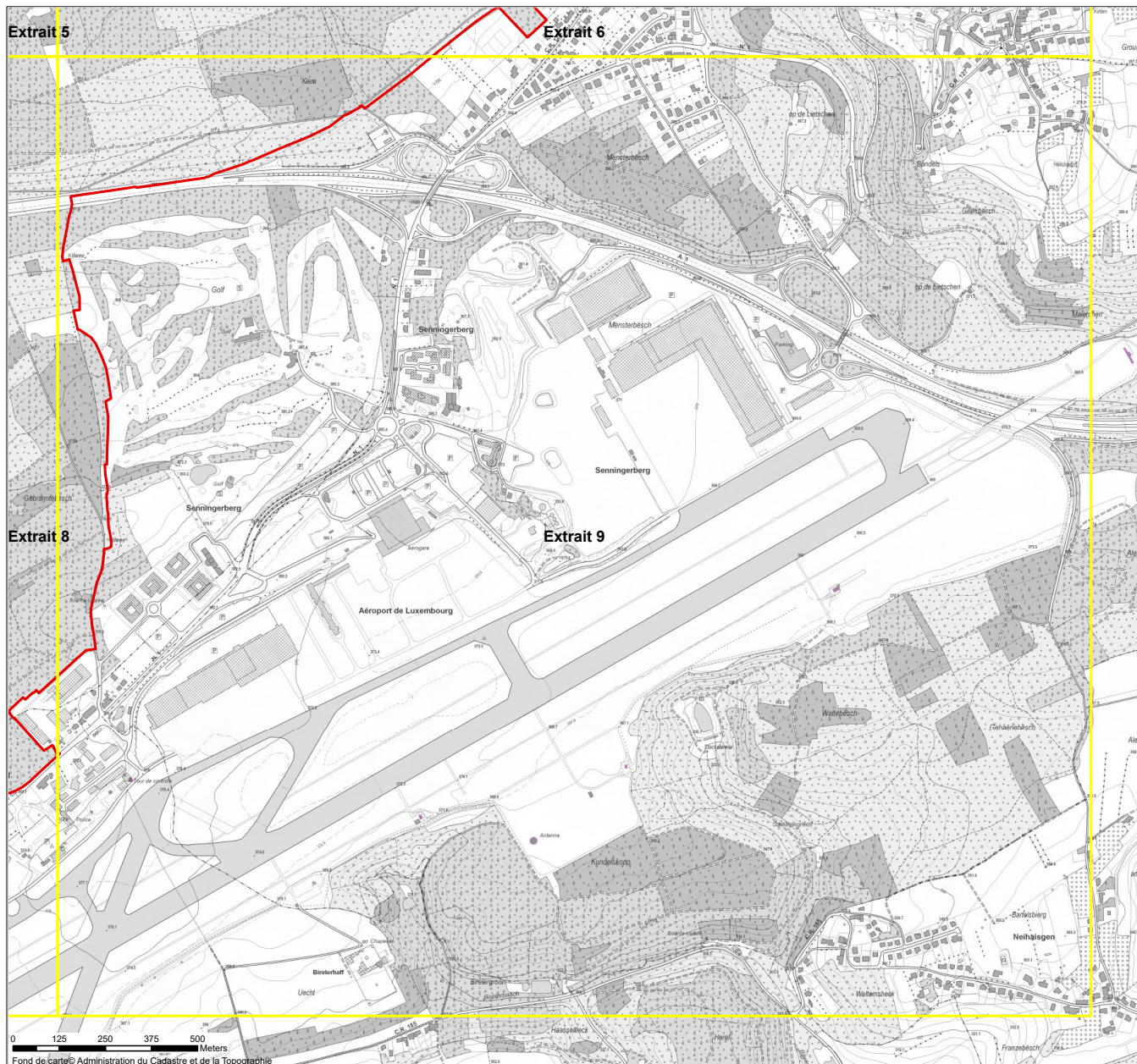
Annexe 5: Evaluation hydromorphologique Extrait 8

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

B 4526 - 75

Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Biotopes protégés (selon Art.17)**
- BK05 - Sources
- Cours d'eau
- Evaluation de l'hydromorphologie**
- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise
- Éléments fonctionnels - Type**
- Habitat central
- Habitat relais
- Tronçon de liaison
- Tronçon de restriction
- Éléments fonctionnels - Status**
- entièrement présent
- pas entièrement présent
- Tronçon de restriction

0 125 250 375 500 Meters
Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

 Administration de la nature et des forêts

LU0001022 Grunewald

Annexe 5: Evaluation hydromorphologique
Extrait 9

Version 1.2

Echelle:
1:10 000

